

PREMIER MINISTERE

SECRETARIAT GENERAL

BAGREPÔLE

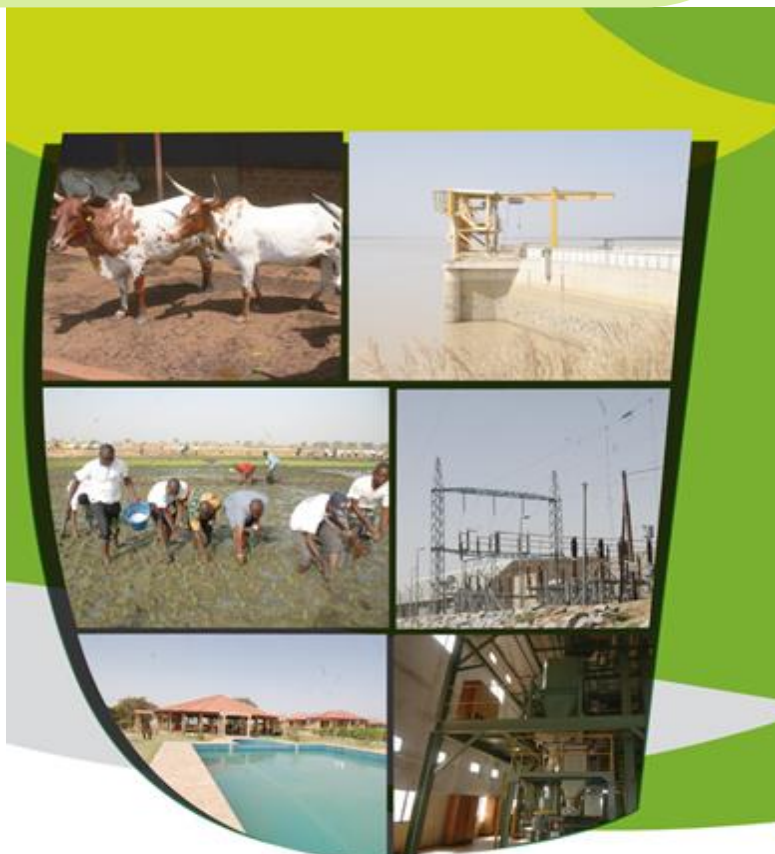


BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

PLAN STRATÉGIQUE 2013-2017

DE BAGRÉPÔLE SEM



Novembre 2012

SIGLES ET ACCRONYMES

A

AC: Agence Comptable · 10
AEN: Agence de l'Eau du Nakanbé · 99
AEP: Adduction d'Eau Potable · 98
AG: Assemblée Générale · 48
APD: Avant-Projet Détaillé · 11
APS: Avant-Projet Sommaire · 11
AVV: Aménagement des Vallées des Volta · 52

B

BAD: Banque Africaine de Développement · 21
BADEA: Banque Arabe pour le Développement
Économique en Afrique · 20
BID: Banque Islamique de Développement · 125
BM: Banque Mondiale · 3
BOAD: Banque Ouest Africaine de Développement · 21
BUNEE: Bureau National des Evaluations
Environnementales · 79

C

CA: Conseil d'Administration · 3
CAT: Cellule d'Appui Technique · 10
CCIBF: Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina
Faso · 80
CEDEAO: Communauté économique des États de
l'Afrique de l'Ouest · 4
CET: Centre Eco-Touristique · 101
CFD: Caisse Française de Développement · 20
CFP: Centre de Formation Professionnelle · 111
CG: Conseil de Gestion · 48
CGES: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale · 83
CLE: Comité Local de l'Eau · 99
CMA: Centre Médical avec Antenne chirurgicale · 82
CNRST: Centre National de la Recherche Scientifique et
Technique · 81
CPAT: Commission Provinciale d'Aménagement du
Territoire · 92
CPI: Conseil Présidentiel pour l'Investissement · 121

CPR: Cadre de Politique de Réinstallation · 83
CRA: Chambre Régionale d'Agriculture · 47
CSPS: Centre de Santé et de Promotion Sociale · 81
CT: Comité Technique · 130; Contrôle Financier · 10

D

DAF: Direction de l'Administration et des Finances · 10
DAFCO: Direction de l'Administration, des Finances et de
la Comptabilité · 145
DAJEP: Direction des Affaires Juridiques, des Études et
de la Promotion · 145, 8
DGAT: Direction Générale de l'Aménagement du
Territoire · 131
DGEAP: Direction Générale des Espaces et des
Aménagements Pastoraux · 79
DGFOMR: Direction Générale du Foncier Rural, de la
Formation et des Organisations du Monde
Rural · 131
DGR: Direction du Génie Rural · 10
DGSV: Direction Générale des Services Vétérinaires · 79
DIRD: Direction des Infrastructures et des Ressources
Durables · 145
DP: Direction de la Production · 10
DVE: Direction de la Valorisation Économique · 145

E

ECOWAP: Politique agricole des États de la Communauté
Économique des États de l'Afrique de l'Ouest ·
4
EPA: Établissement Public à caractère Administratif · 147

F

FAARF: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des
Femmes · 82
FAC: Fonds d'Aide et Coopération · 20
FAD: Fonds Africain de Développement · 21
FAFPA: Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et
à l'Apprentissage · 79
FAIJ: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes · 79
FAPE: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi · 79

FA SI: Fonds d'Appui au Secteur Informel · 79

FCFA: Franc CFA · 18

FED: Fonds Européen de Développement · 21

FKDEA: Fonds Koweïtien pour le Développement
Économique Arabe · 20

FSD: Fonds Saoudien de Développement · 21

G

GVT: Gouvernement · 114

GWh: Giga Watt par heure · 14

H

ha: hectare · 7

HT: Haute Tension · 14

I

IDA: International Development Association · 122

IMF: Institution de Micro Finance · 52

INERA: Institut de l'Environnement et de Recherches
Agricoles · 90

M

MAH: Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique · 8

MCT: Ministère de la Culture et du Tourisme · 117

MEBF: Maison de l'Entreprise du Burkina Faso · 8

MEDD: Ministère de l'environnement et du
Développement Durable · 118

MEF: Ministère de l'Economie et des Finances · 8

MGCP: Mécanisme de Gestion des Conflits et des
Plaintes · 83

MICA: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de
l'Artisanat · 118

MJFPE: Ministère de la Jeunesse, de la Formation
Professionnelle et de l'Emploi · 119

MOB: Maîtrise d'Ouvrage de Bagré · 1

MTPEN: Ministère des Transports, des Postes et de
l'Economie Numérique · 117

MTT: Mission Technique Taïwanaise · 22

N

NEPAD: Nouveau Partenariat pour le Développement de
l'Afrique · 4

O

OCADES: Organisation Catholique pour le
Développement et la Solidarité · 43

OHADA: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des
Affaires en Afrique · 8

OIG: Organisation Inter Gouvernementale · 134

OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement · 3

OMS: Organisation Mondiale de la Santé · 20

ONATEL: Office Nationale des Télécommunications · 79

ONEA: Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement ·
78

OPEP: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole · 20

P

PAD: Project Appraisal Document · 14

PAFASP: Projet d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-
Pastorales · 23

PAFR: Plan d'Action de la Filière Riz · 32

PAP: Personne Affectée par le Projet · 65

PAR: Plan d'Action de Réinstallation · 83

PAS: Programme d'Ajustement Structurel · 45

PAU: Politique Agricole de l'UEMOA · 4

PCA: Président Directeur Général · 9

PDDAA: Programme Détaillé de Développement de
l'Agriculture Africaine · 4

PDL-Z: Projet de Développement Local du Zoundwéogo ·
32

PEE: Plan d'Evaluation Environnementale · 83

PGES: Plan de Gestion Environnementale et Sociale · 83

PHIE: Périmètre Hydraulique d'Intérêt Économique · 95

PME: Petites et Moyennes Entreprises · 3

PME/PMI: Petites et Moyennes Entreprises/Petites et
Moyennes Industries · 104

PNDEL: Politique nationale de développement durable
de l'élevage · 6

PNEau: Politique Nationale de l'Eau · 6

PNME: Politique nationale en matière d'environnement ·
6



PNSFMR: Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural · 6
 PNSR: Programme National du Secteur Rural · 4
 POSICA: Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat · 6
 ppcb: péripneumonie contagieuse bovine · **94**
 PPCB: Projet Pôle de Croissance de Bagré · 8
 PRP: Projet Riz Pluvial · 32

R

R/D: Recherche/Développement · **104**
 RD: Route Départementale · 28
 RGA: Recensement Général de l'Agriculture · 31
 RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat · 30
 RMG: Ruegg Matray Group · 22
 RN: Route Nationale · 28
 RR: Route Régionale · 28

S

SAP: Service Administratif et du Patrimoine · 12
 SAPI: Service de l'Appui aux Producteurs et aux Investisseurs · 4
 SCADD: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable · 1
 SDA: Schéma Directeur d'Aménagement · **63**
 SDR: Stratégie de Développement Rural · 5
 SEFI: Service de la Formation et de l'Innovation · 4
 SEJUPA: Service Juridique et des Partenariats · 9
 SEM: Société d'Economie Mixte · 9
 SEPE: Service de l'Exploitation des Plateformes Économiques · 6

SERE: Service de l'Environnement et des Ressources en Eau · 7
 SES: Service des Études et des Statistiques · 8
 SFC: Service Financier et Comptable · 12
 SG: Secrétariat Général · 145
 SGF: Service de la Gestion du Foncier · 4
 SGIE: Service de Gestion des Infrastructures et des Équipements · 6
 SGRH: Service de Gestion des Ressources Humaines · 12
 SI: Service de l'Informatique · 3
 SIF: Système d'Information Foncière · **77**
 SME: Système de Management Environnemental · **110**
 SNAT: Schéma National d'Aménagement du Territoire · 4
 SONABEL: Société Nationale d'Electricité du Burkina · 14
 SONAGESS: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité · **78**
 SONAPOST: Société Nationale des Postes · **79**
 SPAI: Sous Produits Agro-Industriels · 35
 SPC: Service de la Promotion et de la Communication · 9
 SS: Service de la Sécurité · 3

U

UEMOA: Union économique et monétaire ouest-africaine · 4
 UGPRB: Union des Groupements de Producteurs de Riz de Bagré · 32

Z

ZC: Zone de Concentration · **88**
 ZUP: Zone d'Utilité Publique · 8



LISTES DE TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Situation financière de la MOB.....	17
Tableau 2 : Évolution coopération MOB-PTF en matière d'aménagement hydroagricole.....	21
Tableau 3 : Partenariat avec les Ministères et des collectivités locales	78
Tableau 4 : Plan de financement 2013-2017	121
Tableau 5 : Prévisions d'investissements structurants	124
Tableau 6 : Prévision des ressources du plan stratégique de Bagrépôle	125
Tableau 7 : compte de résultat prévisionnel.....	127
Tableau 8 : Prévision redevance terre	128
Tableau 9 : Prévision redevance eau	128
Figure 1 : Évolution des superficies aménagées sur la plaine de Bagré	12
Figure 2 : Évolution des productions sur la plaine de Bagré.....	13
Figure 3 : Évolution des rendements de riz sur la plaine de Bagré.....	13
Figure 4 : Situation des dépenses de 2008 à 2011.....	18
Figure 5 : Évolution de la pluviométrie entre 1993 et 2011 à Bagré	24
Figure 6 : Évolution de la population de Bagré	29
Figure 7 : Schéma sur les recherches de financement des investissements structurants	126
Figure 8 : Vue de l'organigramme de Bagrépôle	146



SOMMAIRE

SIGLES ET ACCRONYMES.....	i
LISTES DE TABLEAUX ET FIGURES.....	iii
SOMMAIRE	iv
INTRODUCTION	1
PARTIE I : CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX	2
I. CONTEXTE	3
1.1. Rappel des politiques et stratégies de développement	3
1.1.1. Contexte international, régional et sous-régional	3
1.1.2. Contexte national	4
1.2. Présentation de Bagrépôle	6
1.2.1. Genèse du Projet Bagré à Grand Bagré.....	6
1.2.2. Rappel sur la création de Bagrépôle	8
II. ETAT DES LIEUX	10
2.1. Diagnostic de l'environnement interne	10
2.1.1. Diagnostic de la MOB.....	10
2.2. Analyse de l'environnement externe et présentation de la zone de bagré et de ses potentialités..	23
2.2.1. Cadre physique	23
2.2.2. Capital humain et économie locale.....	29
2.2.3. Diagnostic des systèmes de production.....	31
2.2.4. Diagnostic des questions transversales	44
PARTIE II : DEFINITION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	55
I. VISION ET DEFIS	56
1.1. Vision	56
1.2. Défis.....	56
II. PRINCIPES DIRECTEURS	58
2.1. Renforcement de la liaison production/marché.....	58
2.2. Capitalisation et valorisation des acquis	58
2.3. Sécurité intégrale	58
2.4. Agrégation	58
2.5. Efficacité et gestion orientée résultats dans la bonne gouvernance.....	59
2.6. Autoportance financière	59
2.7. Développement durable	59
2.8. Subsidiarité et sélectivité.....	59



2.9. Participation élargie	60
2.10. Prise en compte de la dimension genre	60
III. MISSION.....	61
3.1. Objet	61
3.2. Objectif général.....	62
3.3. Objectifs spécifiques et résultats attendus	62
3.3.1. objectifs spécifiques.....	62
3.3.2. résultats attendus.....	62
IV. ANALYSE DES SCENARII DE DEVELOPPEMENT.....	63
4.1. Scenario tendanciel simple	63
4.2. Scenario tendanciel amélioré	65
4.3. Scenario optimal : Le règne de l'agrobusiness	68
V. HYPOTHESES DE FORMULATION DU PLAN STRATEGIQUE ET RISQUES ASSOCIES.....	70
5.1. Risques en matière de gouvernance	70
5.2. Risques liés aux composantes du Projet.....	71
VI. DEFINITION DES AXES STRATEGIQUES.....	73
6.1. Axe 1 : Instaurer un nouveau cadre de gestion dynamique de la zone de Bagré.....	73
6.1.1. Objectifs.....	74
6.1.2. Actions prioritaires.....	75
6.2. Axe 2 : Rendre disponible les infrastructures critiques et les services essentiels dans la zone de Bagré	83
6.2.1. Objectifs.....	84
6.2.2. Actions prioritaires.....	84
6.3. Axe 3 : Valoriser Les potentialités économiques de la zone de Bagré	87
6.3.1. Objectifs.....	87
6.3.2. Actions prioritaires.....	88
PARTIE III : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET MODALITES DE SUIVI	113
I. PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES DU PLAN STRATEGIQUE	114
II. EVALUATION DU PLAN DE FINANCEMENT	120
2.1. DEPENSES	124
2.1.1. Dépenses de fonctionnement et équipements	124
2.1.2. Dépenses des investissements structurants	124
2.2. Ressources	125
2.3. BESOIN DE FINANCEMENT.....	125
2.4. Compte d'exploitation prévisionnel.....	126
2.4.1. Les recettes propres	128



2.4.2. Les dépenses de fonctionnement :.....	129
III. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DU PLAN STRATEGIQUE.....	130
3.1. organes de pilotage et d'exécution du plan stratégique	130
3.1.1. Conseil d'Administration de Bagrèpôle	130
3.1.2. Comité Technique (CT)	130
3.2. Différents acteurs et rôles respectifs dans la mise en œuvre du plan stratégique	132
3.2.1. Partenariat ou le développement du faire-faire.....	132
3.2.2. Acteurs et leurs rôles	132
3.2.3. Services étatiques.....	132
3.2.4. Collectivités territoriales et les communautés de base	133
3.2.5. Organisations de producteurs.....	133
3.2.6. Secteur privé (les investisseurs privés)	133
3.2.7. Partenaires techniques et financiers (PTF).....	134
3.3. Dispositif de suivi-évaluation.....	134
3.3.1. Suivi global	134
3.3.2. Revue annuelle du plan.....	134
3.3.3. Revue à mi-parcours du plan.....	135
3.3.4. Suivi opérationnel détaillé.....	135
3.3.5. Calendrier de mise en œuvre	135
3.4. Stratégie de communication	136
3.5. Indicateurs de suivi.....	137
3.5.1. Indicateur de l'Objectif de Développement du Projet	137
3.5.2. Indicateur de résultats intermédiaires.....	142
IV. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET CONDITIONS CLE DE SUCCES	144
4.1. Adoption des textes et la prise de décisions nécessaires à la mise en œuvre de Bagrèpôle	144
4.2. Nouvelle organisation du travail.....	145
4.3. Élaboration d'un plan de formation et la mise à niveau des ressources humaines.....	147
4.4. Cession des actifs de l'État a la Société d'Économie Mixte	147
4.5. Apurement total des dettes	148
4.6. Attraction et l'installation des investisseurs prives sur le site	148
ANNEXE.....	0
ANNEXE : NOTE SUR L'ORGANIGRAMME DE BAGRÉPÔLE.....	1



INTRODUCTION

Le Projet Bagré a été initié à l'aune des années de l'indépendance politique du Burkina Faso où l'ambition légitime du nouvel État était de satisfaire les besoins d'autosuffisance alimentaire de la population. Ce souci a été ravivé par la grande sécheresse de 1973 qui a gravement affecté les pays du Sahel.



C'est alors que la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) fut créée en 1986 comme cadre institutionnel de gestion du grand barrage et des périmètres aménagés dans la zone. Pendant plus d'un quart de siècle, elle s'est déployée à tracer les sillons d'un nouvel épiscentre de développement dans la région du Centre-Est, avec heurt et bonheur et une somme d'expériences qui ont catalysé l'actuelle dynamique de construction du premier pôle de croissance du Burkina, Bagrépôle, conformément à l'axe 1 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Portée sur les fonts baptismaux le 28 juin 2012, Bagrépôle_{SEM} se doit de se doter d'une feuille de route qui décline sa vision réaliste, crédible et mobilisatrice d'un avenir désiré ; ce qui est la marque de toute organisation responsable qui se veut réactive, préactive, et proactive. S'appuyant sur les inputs du Projet Pôle de Croissance de Bagré qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2011, l'exercice de planification stratégique pour dessiner le devenir quinquennal 2013-2017 de la nouvelle société s'est bâti notamment sur les travaux et repères ci-après :

- les orientations et décisions du Gouvernement ;
- les échanges avec l'ensemble des parties prenantes, à travers les séminaires et les différents cadres de concertation ;
- l'étude sur l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de mise en valeur de la zone d'utilité publique de Bagré ;
- l'étude sur la restructuration de la MOB ;
- l'étude sur la sécurisation foncière réalisée ;
- l'étude sur la situation actuelle des investissements à Bagré.

Sur cette base, le plan stratégique de développement de Bagrépôle_{SEM} donne d'abord l'économie de l'héritage légué par la Maitrise d'Ouvrage de Bagré en termes de forces et de faiblesses. Il dresse ensuite l'état des lieux de l'environnement externe de la société, avant d'en définir la vision, l'objectif majeur et les axes de développement. Il est complété enfin par un plan d'actions opérationnelles et des mesures d'accompagnement pour assurer un bon départ et une meilleure mise en œuvre de ce nouveau cycle de gestion axé sur les résultats éloquentes.



PARTIE I : CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX



I. CONTEXTE

Le contexte d'élaboration du plan stratégique de Bagrépôle est marqué par différentes politiques et stratégies de développement et engagements aux niveaux international, sous régional et national qu'il est important de rappeler.

1.1. RAPPEL DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

1.1.1. CONTEXTE INTERNATIONAL, REGIONAL ET SOUS-REGIONAL

Au plan international, l'élaboration du plan stratégique de Bagrépôle trouve une articulation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En septembre 2000, la communauté internationale s'est accordée à placer l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, l'amélioration de la santé, de la scolarisation des enfants et la préservation des ressources naturelles comme premiers défis à relever d'ici 2015. Le premier socle sur lequel des pays comme le Burkina Faso peuvent s'appuyer pour relever ce défi est l'agriculture. En matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, le plan stratégique prend en compte les conventions que le Burkina Faso a ratifiées dont notamment celles relatives aux changements climatiques (1992), à la biodiversité (1992), à la lutte contre la désertification (1994) et aux polluants organiques persistants (2001).

Le plan stratégique est en phase avec du premier axe stratégique de la Banque Mondiale pour l'Afrique subsaharienne¹. Approuvé par le Conseil d'Administration (CA) de la Banque Mondiale (BM) en février 2011, cet axe stratégique se prononce en faveur de la compétitivité et de la création d'emplois à travers l'approche pôle de développement dont l'objectif est d'aider les pays africains à mettre en œuvre une masse critique de réformes, d'investissement d'infrastructures et des efforts de renforcement des compétences dans les filières et localités à fort potentiel. A ce titre, le Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) soutient également la stratégie de développement du secteur financier et privé de la Région Afrique qui met l'accent sur le soutien aux pôles de croissance, l'amélioration du climat d'investissement et l'appui aux PME et de la feuille de route agricole de la Région Afrique dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) de l'Union Africaine, particulièrement de son second pilier qui met l'accent sur les marchés et les infrastructures.

¹ Africa's Future and the World Bank Support to It.



Au plan régional et sous régional, ce plan stratégique s'inscrit dans la droite ligne du NEPAD², à travers son volet agricole, le PDDAA. Le PDDAA vise à restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique à travers quatre piliers : i) l'accroissement des superficies bénéficiant d'une gestion durable des terres et de systèmes fiables de maîtrise des eaux, ii) l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation pour un meilleur accès aux marchés, iii) l'augmentation de l'offre alimentaire et la réduction de la faim en élevant la productivité des petits exploitants et en améliorant les dispositions prises en cas d'urgence alimentaire, iv) l'amélioration de la recherche agricole et la diffusion et l'adoption de technologies appropriées. Le PDDAA est mis en œuvre par un programme régional d'investissement agricole et au niveau de chaque pays par un programme national représenté au Burkina Faso par le Programme National du Secteur Rural (PNSR).

Le plan stratégique s'inscrit également dans le cadre de l'opérationnalisation des politiques agricoles communes : la Politique agricole de la CEDEAO³ (ECOWAP) et la Politique agricole de l'UEMOA⁴ (PAU) dont les objectifs poursuivent « le développement du secteur agricole et l'utilisation maximale de toutes les potentialités de ce secteur dans un esprit de complémentarité des zones écologiques en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire au sein de la sous-région » et tendent à « contribuer, de façon durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population de la région, au développement économique et social des États membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural ».

1.1.2. CONTEXTE NATIONAL

Au niveau national, l'élaboration du plan stratégique de Bagrépôle s'inscrit dans la dynamique de programmation du développement à court, moyen et long terme qui s'est traduite par la conduite de l'Étude Prospective Burkina 2025, l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et plus récemment par l'adoption de la SCADD.

L'objectif de la SCADD est de « réaliser une croissance économique forte (10 % par an au moins), soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du

² Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

³ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

⁴ Union économique et monétaire ouest-africaine



respect du principe de développement durable ». Ceci permettrait d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et de réduire la pauvreté à moins de 35 % en 2015. La SCADD repose sur quatre axes stratégiques : i) développement des piliers de la croissance accélérée ; ii) consolidation du capital humain, y compris la promotion de la protection sociale ; iii) renforcement de la bonne gouvernance et iv) prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement. À cet égard, la promotion des pôles de croissance, l'intensification des investissements du secteur privé et le recours aux partenariats public-privé constituent des éléments clé dans sa mise en œuvre. Les principaux pôles régionaux de croissance seront construits autour des potentialités économiques où chaque région dispose d'avantages comparatifs révélés. Bagrépôle est le premier pôle de croissance du Burkina Faso.

Dans le secteur rural, la SCADD est mise en œuvre par la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui a défini le PNSR pour la période 2011-2015 comme l'outil opérationnel.

Le champ d'application du PNSR couvre les domaines de compétences des ministères en charge du secteur rural que sont i) l'Agriculture et l'Hydraulique, ii) l'Environnement et le Développement Durable et iii) les Ressources Animales.

Le PNSR est par conséquent composé des programmes suivants : i) les productions végétales, animales, et halieutiques ; ii) les aménagements hydro agricoles ; iii) la gestion des ressources naturelles en général (forêts, faune, pâturage, pêche) ; iv) la gestion du foncier rural ; v) l'approvisionnement en eau potable ; vi) l'amélioration du cadre de vie ; vii) l'organisation du monde rural ; viii) la gestion et la prévention des crises alimentaires.

Au regard des conditions agro climatiques peu favorables, le PNSR accorde une priorité à la mobilisation et la maîtrise de l'eau, facteurs de base pour la réussite de l'intensification des productions agricoles et animales dans le climat sahélien. Cette priorité est l'un des moteurs sur lequel le plan stratégique de Bagrépôle s'appuie pour atteindre ses objectifs. Elle sera soutenue par une amélioration du niveau d'accès des producteurs aux équipements et aux intrants (semences améliorées, engrais organiques et minéraux, pesticides homologués, intrants zootechniques, etc.) et par l'attraction des investisseurs internationaux comme effet de levier à la production et à l'investissement privé national.

Le PNSR prend également en compte et traduit de façon opérationnelle dans ses sous-programmes, la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural



(PNSFMR), la Politique Nationale de Développement durable de l'Elevage (PNDEL), la Politique Nationale en Matière d'Environnement (PNME), la Politique Nationale de l'Eau (PNEau) et la Politique Nationale et Stratégie d'Assainissement (PNSA). Il s'inscrit également dans les réformes en cours en matière de décentralisation et de communalisation intégrale qui donnent de nouvelles responsabilités aux acteurs locaux dans le développement rural.

Le PNSR s'inscrit dans une vision qui est de faire du secteur rural à l'horizon 2025, un secteur moderne, professionnel, compétitif, assurant la sécurité alimentaire des populations, orienté vers le marché, respectueux de l'environnement autour duquel s'organise une véritable industrie de transformation.

Au niveau du secteur privé, le Gouvernement s'est engagé à élaborer la Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA) pour contribuer à l'atteinte de la vision nationale de développement. Cette politique sectorielle devrait permettre au *Burkina Faso de disposer d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur d'emplois et de richesses pour une économie émergente d'ici à 2025* ».

Pour cela donc le Gouvernement veillera à :

- développer une industrie intégrée et compétitive, génératrice de valeur ajoutée aux différentes matières premières ;
- promouvoir le potentiel commercial interne et externe du Burkina Faso tout en respectant les règles de la concurrence saine et transparente ;
- développer le secteur de l'artisanat par une meilleure compétitivité des produits.

Le Plan Stratégique de Bagrépôle est en cohérence avec toutes ces stratégies et politiques internationales, régionales, sous-régionales et nationales. En tant que document de référence stratégique spécifique de Bagrépôle, il contribuera à la réalisation des objectifs et à l'efficacité de ces politiques et stratégies.

1.2. PRESENTATION DE BAGREPOLE

1.2.1. GENESE DU PROJET BAGRE A GRAND BAGRE

La commune de Bagré est située à environ 240 km de Ouagadougou suivant l'axe Ouagadougou – Koupéla – Tenkodogo – Bittou et à 30 km et 50 km respectivement des frontières du Ghana et du Togo.



Historiquement Bagré serait une déformation de « *Baga yêri* » en bisssa, qui littéralement signifierait le « repère du lion ». Bagré fait appel à « *Kan-angré* » qui signifie forêt dense en mooré.

La zone était aussi réputée à cause de la pandémie de l'onchocercose qui frappait les populations de la zone.

Les étapes de mise en œuvre du grand Bagré se présentent comme suit :

- **Étape 1 (60-72) :** Lutte contre la cécité des rivières dans les principales zones humides de la Haute Volta d'alors dont les Voltas Noire, Blanche et Rouge ;
- **Étape 2 (72-75) :** Étude de reconnaissance du site de Bagré ;
- **Étape 3 (76-77) :** Études technico-économique et financière de la construction du grand barrage pour développer l'agriculture irriguée et produire de l'hydroélectricité ;
- **Étape 4 (79-88) :** Test d'aptitude des sols et des capacités d'intégration de l'agriculture irriguée en milieu paysan avec la construction du petit barrage de Bagré en 1980 (3,5 millions m³), l'aménagement d'un périmètre de 80 hectares (ha) et l'installation de 80 exploitants paysans. Ce sont les résultats d'exploitation de ce périmètre test alimenté par les eaux du petit Bagré qui ont convaincu le Gouvernement et les partenaires au développement sur la faisabilité agronomique des aménagements hydroagricoles prévus dans le cadre de la construction du grand barrage de Bagré ;
- **Étape 5 (25 juin 86) :** Création de la MOB par Kiti n° 86-240/CNR/PRES/EAU avec pour mission de mettre en œuvre les volets agricole et électrique ;
- **Étape 6 (89-92) :** Construction et mise en eau du barrage d'une capacité de 1,7 milliard m³ d'eau et inauguré le 13 janvier 1994 ;
- **Étape 7 (1994-2002) :** Aménagement d'un périmètre hydro agricole de 1 200 ha avec l'appui de la République de Chine Taïwan ;
- **Étape 8 (2002-2004) :** Aménagement d'un périmètre hydro agricole de 600 ha : BOAD, CFD, FAD, FED ;



- **Étape 9 (2006-2009) :** Aménagement d'un périmètre hydro agricole de 1500 ha : FKDEA, BID, FED, FOEP.

1.2.2. RAPPEL SUR LA CREATION DE BAGREPOLE

Tirant leçon des résultats des options antérieures, le Gouvernement Burkinabè a, dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD, obtenu de la Banque Mondiale le financement d'un projet pilote dénommé Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) dans la Zone d'Utilité Publique (ZUP) de Bagré.

L'objectif du PPCB est de contribuer à accroître l'activité économique dans la zone de Bagré grâce à une augmentation des investissements privés, la création d'emplois et l'accroissement de la production agricole. La stratégie de mise en œuvre se focalise sur l'investissement privé à travers une approche de partenariat public-privé efficient.

Pour accompagner la mise en œuvre de cet ambitieux projet et favoriser une croissance durable dans la zone, des mesures doivent être prises dans un certain nombre de domaines interdépendants afin de créer une plateforme pour le développement et l'investissement du secteur privé. Une telle plateforme requiert une association d'éléments dont i) le renforcement de l'appui au développement des compétences techniques et de gestion des entreprises en vue d'accroître leur productivité ; ii) le renforcement des liens avec l'économie régionale/mondiale ainsi que la promotion d'un environnement propice aux affaires (y compris la facilité d'accès à des terres sécurisées et l'existence des règlements et institutions de promotion des investissements) ; iii) la disponibilité d'infrastructures et de services critiques dans la zone du projet.

Le dispositif institutionnel du PPCB⁵ s'articule autour de quatre (4) principaux types d'organes qui sont : la tutelle administrative (le Premier Ministère), la tutelle technique (le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique), la tutelle financière (le Ministère de l'Économie et des Finances), l'organe d'orientation et de suivi (Conseil d'Administration), les organes d'exécution (Directions Générales de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et de Bagrépôle) et les organes de contrôle et de supervision (services compétents de l'État, audit externe, Banque Mondiale).

Pour une meilleure mise en œuvre du PPCB, il est créé entre les actionnaires, une Société d'Économie Mixte régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA⁶ relatif au droit des

⁵ Cf. annexe n°1

⁶ Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique



sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique en date du 17 avril 1997.

Le mode d'administration retenu est celui de la Société d'Économie Mixte (SEM) avec un Président du Conseil d'Administration (PCA) et un Directeur Général. La société prend la dénomination sociale de : Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré, en abrégé « Bagrépôle_{SEM} ».

Le capital social de Bagrépôle est fixé à un (1) milliard (1 000 000 000) FCFA détenu à 61,5 % par l'État et ses démembrements et à 38,5 % par le secteur privé institutionnel.



II. ETAT DES LIEUX

2.1. DIAGNOSTIC DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE

2.1.1. DIAGNOSTIC DE LA MOB

2.1.1.1. Ancrage institutionnel

Le système organisationnel de la MOB⁷, avant sa transformation en Bagrépôle_{SEM}, est constitué d'un Conseil d'Administration, d'une Direction Générale (DG) qui comporte une Cellule d'Appui Technique (CAT), un Contrôle Financier (CF), une Agence Comptable (AC), une Direction de l'Administration et des Finances (DAF), une Direction de la Production (DP) et une Direction du Génie Rural (DGR).

La MOB a été instituée par Kiti n° 86-240/CNR/PRES/EAU du 25 juin 1986 et a vu ses statuts approuvés par Décret n°2000-446/PRES/PM/MEE du 26 septembre 2000.

Ce décret conférait à la MOB un statut d'Établissement Public à caractère Administratif et, à ce titre, la MOB est régie par la loi n°039/98/AN du 30 juillet 1998, portant réglementation des établissements publics de l'État à caractère administratif et le décret n° 99-051/PRES/PM/MEF du 05 mars 1999 portant statut général des établissements publics de l'État à caractère administratif. Elle est sous une tutelle technique assurée par le Ministère en charge de l'eau et une tutelle financière assurée par le Ministère en charge des finances. Ce positionnement administratif fragilisait la capacité d'action de l'entité. De plus, le Conseil d'Administration, composé en grande majorité des personnes issues de l'Administration, ne permettait pas d'impulser un réel mode de gestion adapté au monde des affaires. Il convient de noter qu'au gré des mutations institutionnelles, la MOB a migré entre plusieurs départements ministériels ; témoignant d'une vision non intégrale dans la gestion des périmètres aménagés.

Ce dispositif réglementaire est complété par d'autres textes impactant son fonctionnement dont le statut du personnel, l'organigramme, le cahier des charges sur l'occupation et l'exploitation paysannes des périmètres aménagés de Bagré, le cahier de charges sur l'occupation et l'exploitation des parcelles hors aménagement de Bagré et le cahier de charges sur l'occupation et l'exploitation du type Agrobusiness des périmètres aménagés de Bagré.

⁷ Cf. annexe n°2



Par ailleurs, la comptabilité de la MOB, qui est sous la responsabilité d'un agent comptable public⁸, traduisait le poids important de la tutelle financière dans la gestion quotidienne de la MOB. En outre de par son statut, la MOB était soumise à la réglementation des marchés publics qui comporte des lourdeurs en termes de délais et de procédures (contrôles a priori et a posteriori et avis de non objection simultanés du bailleur de fonds).

2.1.1.2. Performances techniques

L'analyse des performances techniques de la MOB conduit à investiguer les différents volets des missions qui lui sont confiées et qui se résument i) à l'amélioration de la sécurité alimentaire par l'aménagement et la mise en valeur de 30 000 ha de terres irrigables ; ii) à l'intensification des productions animales ; iii) à l'accroissement de la production halieutique, à la promotion de l'écotourisme, à l'exploitation durable des ressources naturelles ; iv) à l'accroissement des revenus des producteurs, la réduction du chômage par la promotion de l'agrobusiness et à l'amélioration des conditions de vie des populations par la création d'infrastructures sociales.

2.1.1.2.1. Aménagements hydroagricoles

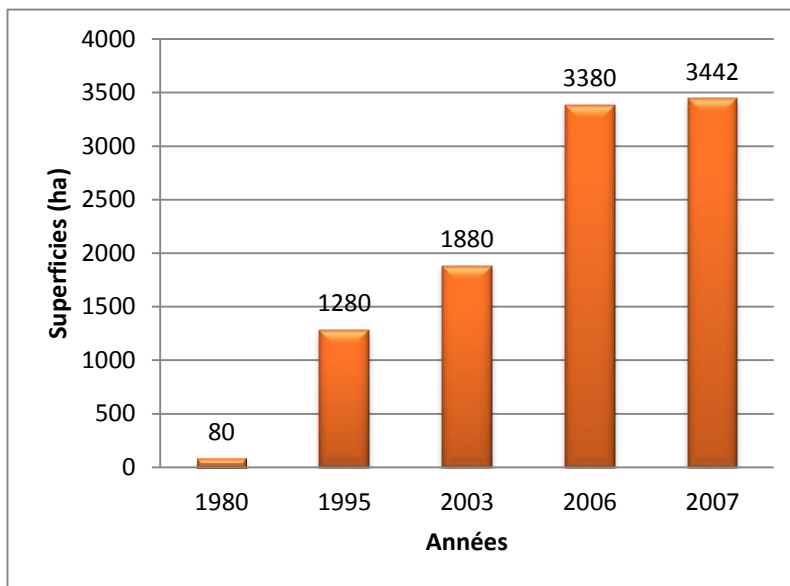
Les performances de la MOB dans le domaine des aménagements hydroagricoles peuvent être ainsi décrites :

a) En matière d'aménagements de périmètres :

- les périmètres aménagés et mis en valeur : i) 80 ha en rive gauche ayant servi de périmètre pilote ; ii) 600 ha en rive gauche exploités en mode paysannat ; iii) 1 200 ha en rive droite exploités en mode paysannat ; iv) 1 500 ha en rive gauche partagés entre l'entrepreneuriat agricole et le paysannat ; v) 62 ha en rive gauche destiné à la petite irrigation ;
- les périmètres en cours d'aménagement : i) 2 100 ha en rive gauche sur financement du Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP) et du PPCB à travers la Banque Mondiale ; ii) 700 ha en amont du barrage pour lesquels les études Avant-Projet Sommaire (APS)/Avant-Projet Détaillés (APD) sont réalisées ; iii) 176 ha en amont du lac dont 109 ha dans le village de Béguédo et 67 ha à Niaogho.

⁸ Dénommé Agent Comptable ayant rang de Directeur de Service



Figure 1 : Évolution des superficies aménagées sur la plaine de Bagré

En zone hors aménagements de la MOB, il existe 170 ha dont 100 ha de terres hautes aménagées par la société ILARIA, 7 ha par Agro Banane du Faso et 63 ha en zone inondable. La faiblesse majeure en matière d'aménagement hydro agricole tient à la forte lenteur enregistrée

dans l'aménagement des terres : 3 380 ha sur un potentiel de 30 000 ha soit un taux de 11 % en 17 ans (moins de 1 % par an). Dans le même temps sur 30 000 emplois potentiels attendus depuis 1995 seulement 3 325 ont été créés, soit un taux de réalisation de 10,7 %. Cette lenteur se justifie par l'importance des ressources financières nécessaires à mobiliser car il faut en moyenne 10 millions de francs CFA pour disposer d'un hectare de terre prêt pour l'exploitation en mode paysannat et gravitaire, soit plus de 300 milliards de francs CFA pour l'aménagement total du potentiel irrigable.

b)En matière de productivité et de production

Au niveau des opérations de production, les itinéraires techniques sont moyennement respectés et les calendriers culturels très peu suivis en raison surtout des difficultés d'approvisionnement en engrais et d'accès aux matériels agricoles. Au niveau des opérations de récolte et de post récolte (fauchage, battage, vannage, etc.), des efforts restent à faire au regard des nombreuses pertes en riz paddy subis par les exploitants.

Les superficies individuelles exploitées, les rendements et les productions qui en sont issues ont fortement fluctué passant de 3 t/ha en 1998 à 5.1 t/ha en moyenne en 2008. On note une moyenne de 4,5 t/ha, par producteur et par campagne sur l'ensemble du périmètre. En comparaison des périmètres du même type au plan national dont les rendements se situent à environ 3,5 t/ha, ces moyennes sont acceptables mais, demeurent toutefois en deçà du potentiel des variétés de riz (estimé à 9 t/ha) et aux objectifs de la MOB qui sont d'au moins 5 à 6 t/ha pour le mode paysannat, notamment.



Le taux d'exploitation des parcelles aménagées a varié dans le même temps de 41 % en 1999 à pratiquement 100 % à nos jours. Cette flambée du taux d'occupation des parcelles, qui est apparue depuis 2008, est consécutive à la subvention des prix des engrais et aux prix plus rémunérateurs du riz.

Figure 2 : Évolution des productions sur la plaine de Bagré

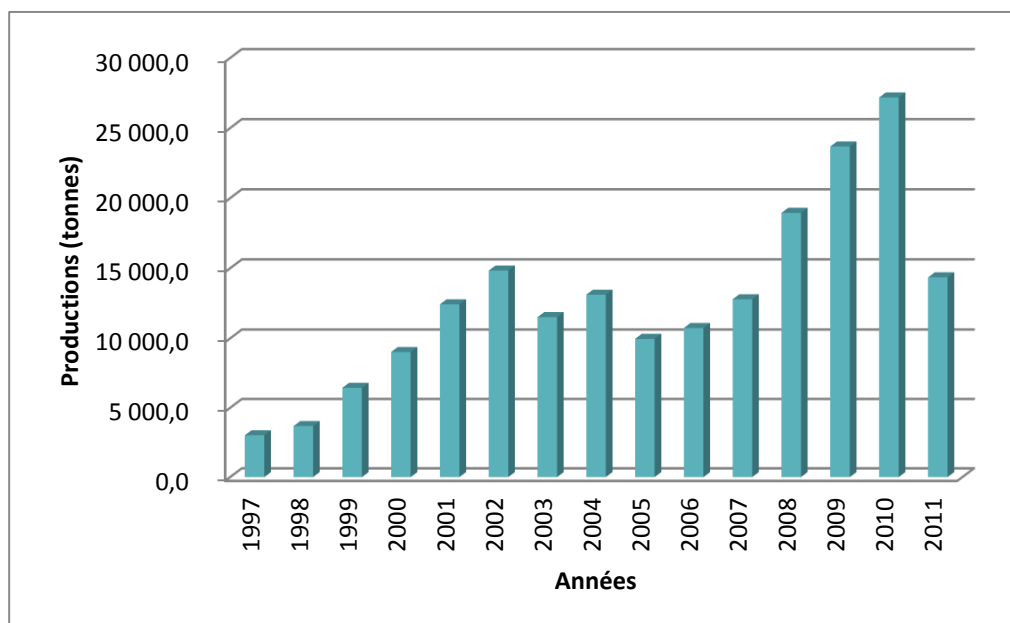
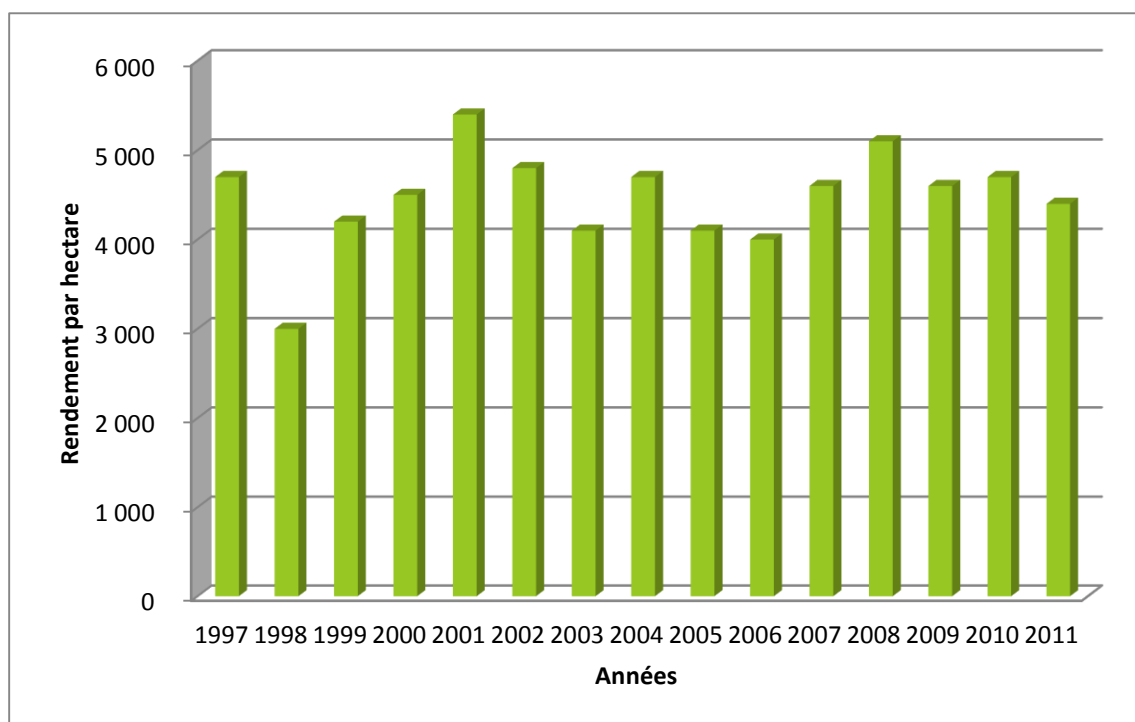


Figure 3 : Évolution des rendements de riz sur la plaine de Bagré



2.1.1.2.2. Production hydroélectrique

Le volet électrique est fonctionnel et est assurée par la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL). Plusieurs villes sont connectées à partir de cette centrale, dont Ouagadougou. La ligne Haute Tension (HT) en provenance de Bagré est interconnectée avec celle du barrage de la Kompienga au niveau de Zano, le long de la RN⁹16, environ 9 km au sud de Tenkodogo. Le potentiel hydroélectrique est estimé à environ 44 GWh¹⁰. La production hydroélectrique varie en fonction du niveau de remplissage du barrage lui-même dépendant du climat. Celle-ci est passée de 26 GWh en 1993 à 86 GWh en 2007.

2.1.1.2.3. Production animale

La performance du secteur élevage varie en fonction des systèmes de production ; en effet, l'élevage transhumant et l'élevage sédentaire extensif sont peu productifs du fait de leur forte dépendance aux ressources naturelles (qui se raréfient) et des difficultés liées aux soins vétérinaires. L'élevage sédentaire semi-intensif est le système de production le plus productif à l'heure actuelle dans la ZUP, en termes de valeur ajoutée et contribue à un changement de mentalité chez les producteurs.

Concernant l'élevage pastoral, les performances se traduisent en termes de création de trois zones pastorales dont celle de Doubégué-Tcherbo qui couvre 7 125 ha et celle de la Niassa avec 6 386 ha. Aucune de ces zones pastorales n'a cependant achevé son processus de création et de gestion qui doit comprendre une immatriculation, un parcellement, l'élaboration et l'application par l'ensemble des communautés d'éleveurs d'un cahier spécifique des charges.

En termes de productions animales, le cheptel est estimé à 19 000 têtes de bœuf, 10 000 moutons et 8 000 chèvres possédés par quelque 500 familles¹¹.

La seconde performance est la création, au sein de ces zones, d'infrastructures pastorales et communautaires.

Les faiblesses dans ce secteur sont l'absence de statut juridique des zones pastorales, les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs, l'absence de pistes d'accès à l'eau, l'absence de données statistiques fiables dans la zone et la persistance des modes d'élevage traditionnels engendrant une faible productivité des unités d'élevage.

⁹ RN : Route Nationale

¹⁰ GWh : Giga Watt par heure

¹¹ PAD, mai 2011



2.1.1.2.4. Production halieutique

Dans le secteur de la pêche, il peut être noté : i) la construction du grand barrage et des retenus tampons n°1 et 2, supports essentiels de la production de la pêche de capture ; ii) la construction tout autour du grand Bagré de seize (16) débarcadères et de trois (3) magasins de vente d'intrants de pêche ; iii) le lotissement de deux (2) villages de pêcheurs dont l'un à Fougou et le second à Bagré.

Dans le domaine de l'aquaculture, il convient de relever : i) la mise en place de 62 bassins et d'étangs de pisciculture ; ii) la construction d'une éclosérie ; iii) la mise en place d'une fabrique d'aliments ; iv) la construction d'une unité de prétraitement du poisson ; v) la construction et la mise en fonctionnement d'un centre de formation d'ouvriers et de techniciens en aquaculture.

Les faiblesses en matière de ressources halieutiques tiennent d'une part de la perception de « ressources inépuisables » qu'ont les pêcheurs sur la pêche de capture et d'autre part de l'inexistence dans la plaine de Bagré d'expérience réussie du privé en matière de pisciculture, malgré le fort potentiel existant.

2.1.1.2.5. Production touristique

Bien qu'étant un secteur toujours en gestation, plusieurs actions ont été réalisées dans le domaine du tourisme dont : i) l'insertion du volet tourisme dans les actions de mise en valeur de la plaine et du barrage ; ii) la création d'un Centre Eco-Touristique (CET) d'une capacité de 108 lits, important outil de promotion de l'écotourisme à Bagré ; iii) la création et l'exploitation d'un circuit touristique local ; iv) la création de nombreux supports touristiques (périmètres irrigués, ouvrages hydrauliques, pêche de capture ou production de poissons, nombreuses unités économiques) facilitant le développement de l'écotourisme.

La faiblesse dans le domaine du tourisme se situe principalement dans son état embryonnaire de développement et la méconnaissance des opportunités offertes par les potentiels touristes nationaux et étrangers.

2.1.1.2.6. Gestion durable des ressources naturelles

L'une des performances majeures de la MOB en matière d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles de sa zone d'intervention est sans conteste la création par décret en 1998 de la ZUP qui autorise une gestion responsable des fonds de terre.



La seconde performance est l'élaboration et l'adoption, en 2003, d'un plan intégré de développement et de gestion de la zone d'intervention de la MOB. Ce plan a, entre autres, permis l'élaboration d'une stratégie de protection des berges du grand barrage de Bagré.

La faiblesse à ce niveau est liée à l'insuffisante prise de conscience des populations sur l'importance de la protection de l'environnement ayant pour corollaires la coupe abusive du bois, les feux de brousse, l'utilisation abusive des pesticides, la destruction des habitats naturels de flore et de faune, la culture de décrue à moins de 100 m des berges, etc.

2.1.1.2.7. Amélioration des revenus et des conditions de vie des producteurs

Sur le plan économique, la MOB a réalisé : i) l'aménagement de périmètres irrigués qui a permis l'installation de 3 235 ménages environ pour l'exploitation rizicole des périmètres ; ii) la mise en place du Projet d'Élevage Piscicole avec la création de 23 emplois permanents et une quinzaine de temporaires ; iii) la promotion de l'agrobusiness par la présence de trois investisseurs privés (PROAGRO, ILARIA, AGRO BANANE du FASO) ayant permis la création de 32 emplois permanents et plus de 500 emplois occasionnels composés essentiellement de femmes recrutées dans les opérations de récolte et conditionnement des produits ; iv) la promotion de nombreuses unités de transformation (décorticage, fumage, salage, séchage, etc.) ayant permis la création de revenus et de 132 emplois dont 111 femmes transformatrices de poissons et 21 transformateurs de riz paddy.

Sur le plan social, on peut apprécier l'amélioration des conditions de vie à travers la création de nombreuses infrastructures sociales dont : i) le désenclavement de la zone du Projet ; ii) la construction et l'équipement d'infrastructures éducatives ; iii) la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires ; iv) la construction de sièges de coopératives ; v) la construction de logements des conseillers agricoles ; vi) le lotissement et l'installation de villages de producteurs ; vii) la réalisation de 50 forages d'eau potable ; viii) la construction de pistes de désenclavement ; ix) la construction et l'aménagement de cités au profit du personnel de la MOB.

La faiblesse dans ce domaine réside au taux élevé de l'analphabétisme et à la faible ouverture au changement des populations locales.



2.1.1.3. Situation financière

Le tableau ci-dessous présente la situation financière de la MOB des années 2008, 2009, 2010 et 2011.

Tableau 1 : Situation financière de la MOB

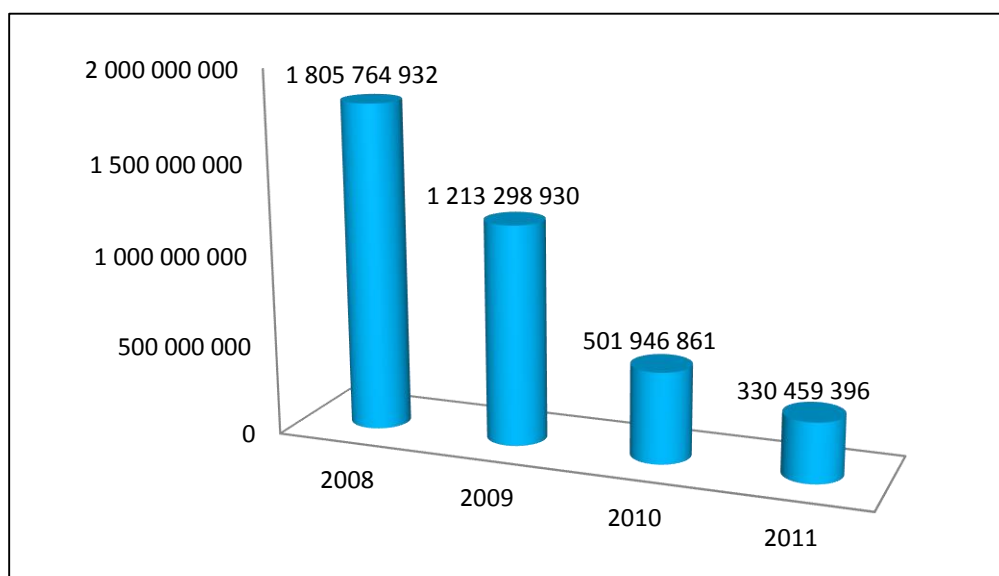
Code	Intitulé	Ressources				
		2008	2009	2010	2011	TOTAUX
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	264 077 123	210 139 471	272 807 604	184 496 542	931 520 740
12	Résultat patrimonial	0	0	5 535 413	12 710 185	18 245 598
70	Ventes	48 078 250	68 600 290	89 762 351	35 465 063	241 905 954
71	Subvention d'exploitation	213 366 924	139 399 000	171 754 175	136 321 294	660 841 393
75	Autres Produits	2 631 949	2 140 181	5 755 665	0	10 527 795
	RECETTES D'INVESTISSEMENTS	1 581 558 893	1 011 434 041	213 033 172	3 305 600	2 809 331 706
12	Résultat patrimonial	0	37 239 135	5 310 189	0	42 549 324
14	Subvention d'investissement	120 260 972	0	0	0	120 260 972
18	Dettes	1 461 297 921	974 194 906	207 722 983	3 305 600	2 646 521 410
TOTAL DES RESSOURCES		1 845 636 016	1 221 573 512	485 840 776	187 802 142	3 740 852 446
TAUX D'EVOLUTION DES RESSOURCES			-33,81%	-60,23%	-61,34%	
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	316 736 416	313 784 720	375 830 313	330 193 896	1 336 545 345
60	Achat et variation de stock	95 440 200	62 519 351	119 785 432	116 762 407	394 507 390
61	Transport et mission	3 579 149	22 504 799	13 269 460	10 744 500	50 097 908
62	Services extérieur A	41 053 802	14 557 207	35 798 931	27 436 946	118 846 886
63	Services extérieur B	22 254 188	31 921 799	18 286 830	8 318 060	80 780 877
64	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
65	Autres Charges	5 486 250	6 698 750	4 195 000	3 750 000	20 130 000
66	Charges de personnel	148 922 827	175 582 814	184 494 660	163 181 983	672 182 284
	DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	1 489 028 516	899 514 210	126 116 548	265 500	2 514 924 774
12	Résultat patrimonial	0	0	0	0	0
21	Immobilisation incorporelles	176 321 473	1 678 750	21 130 640	0	199 130 863
22	Terrains	461 721 750	220 551 697	2 060 000	0	684 333 447
23	Bâtiment, installation technique et agencement	231 261 349	276 506 263	102 925 908	0	610 693 520
24	Matériel	9 582 172	777 500	0	265 500	10 625 172
27	Autres immobilisations financières	610 141 772	400 000 000	0	0	1 010 141 772
TOTAL DES DEPENSES		1 805 764 932	1 213 298 930	501 946 861	330 459 396	3 851 470 119
TAUX D'EVOLUTION DES DEPENSES			-32,81%	-58,63%	-34,16%	
SOLDE (RESSOURCES - DEPENSES)		39 871 084	8 274 582	-16 106 085	-142 657 254	-110 617 673



A l'analyse du tableau, les ressources mobilisées sont passées de 1 845 636 016 FCFA en 2008, à 1 221 573 512 FCFA en 2009 ; à 485 840 776 FCFA en 2010 et à 187 802 142 FCFA en 2011. Ces ressources sont contractées de 2008 à 2009 à un taux de -33,81%, de 2009 à 2010 à un taux de -60,23% et de 2010 à 2011 à un taux -61,34%. Sur un total de 3 740 852 446 FCFA de ressources pour les quatre (4) exercices, les ressources propres de la MOB constituées principalement , des redevances hydro agricoles s'élèvent à 252 433 749 FCFA pour les quatre (4) exercices ; soit 6,75% du total des ressources. Cela témoigne de la dépendance financière de la MOB vis-à-vis des financements extérieurs d'une part et de la précarité des recettes propres d'autre part.

Au niveau des dépenses, l'exécution de 2008 à 2011 est respectivement de 1 805 764 932 FCFA, 1 213 298 930 FCFA, 501 946 861 FCFA et 330 459 396 FCFA. Comme pour les ressources, une baisse des dépenses est enregistrée de 2008 à 2009 à un taux de 32,81%, de 2009 à 2010 à un taux de 56,63% et de 2010 à 2011 à un taux de 34,16%. La baisse des ressources a considérablement influencée l'exécution des dépenses. Cette baisse s'explique par le faible recouvrement des recettes et l'absence d'accompagnement financier de bailleurs de fonds. Si la MOB était une entreprise privée, elle aurait été déclarée en faillite car totalisait en 2011 plus de 2,6 milliards de francs CFA de dettes représentant plus de 1000% le niveau cumulé de ses ressources propres.

Figure 4 : Situation des dépenses de 2008 à 2011



Aussi, les soldes dégagés de 2008 à 2011 sont respectivement de 39 871 084 FCFA, 8 274 582 FCFA, -16 106 085 FCFA et - 110 617 673 FCFA. L'exécution des dépenses de la MOB a évolué au rythme de la réalisation des recettes. Cependant,



la MOB se retrouve en 2011 avec un solde négatif de -110 617 673 FCFA dû à la baisse de certaines recettes propres (location de villas, prestations de services de la MOB) et la fin de la subvention de fonctionnement du Fonds OPEP.

2.1.1.4. Situation des ressources humaines

Le personnel de la MOB est constitué de 57 agents dont 22 fonctionnaires (12 cadres supérieurs, 7 cadres moyens, 3 agents d'exécution) et 35 contractuels (1 cadre supérieur, 2 cadres moyens, 16 agents d'exécution, 16 ouvriers). En valeur relative, cet effectif représente 38,60 % d'agents fonctionnaires et 61,40 % d'agents contractuels. La grande partie du personnel de la MOB a l'avantage de bien connaître le terrain, avec une moyenne d'âge de 47 ans aussi bien pour les cadres que pour le personnel d'appui. Il a su s'adapter ou faire fortune bon cœur contre les conditions difficiles de travail à certaines périodes de la vie de la MOB.

La faiblesse des ressources humaines de la MOB s'appréhende sur les points ci-après :

- 80 % du personnel n'est pas satisfait de sa situation de travail et il existe des écarts entre la situation actuelle des effectifs et les besoins réels de l'entreprise ;
- au niveau du management et de la gestion administrative des ressources humaines, l'analyse conduite par le cabinet chargé de la restructuration aboutit à une mauvaise organisation et répartition du travail, à un manque de formation continue du personnel, à l'absence de certaines pièces importantes dans les dossiers du personnel, etc. ;
- au niveau de la communication interne et des relations sociales, il est à déplorer un manque d'esprit d'équipe, un manque de cadre formel de développement des relations de travail avec les représentants du personnel, une chaîne de communication brisée par un cloisonnement dans les services et bureaux, etc. ;
- des problèmes d'incompétence et d'affairisme sont évoqués avec pour conséquence la perte de crédibilité du personnel auprès des producteurs et des partenaires ;
- le personnel clé au niveau de l'encadrement agricole n'est pas suffisant : huit (8) conseillers agricoles, soit un conseiller pour 422 ha alors que la norme nationale est d'un conseiller pour 200 ha ;



- le personnel est relativement vieux : il reste en moyenne dix (10) ans à chaque agent pour faire valoir ses droits à la retraite. Un tiers du personnel ira à la retraite d'ici à la fin du projet en 2017.

2.1.1.5. Bilan patrimonial

La MOB dispose d'énormes immobilisations corporelles composées du barrage, de la centrale électrique, du centre éco tourisme, du centre piscicole, de bâtiments administratifs, de matériel et outillage d'exploitation, de matériel informatique, de matériel et mobilier de bureau, de matériel roulant, de matériel d'installation et d'agencement, de forages, des travaux et aménagements, etc.

Ces immobilisations ont des valeurs sur le marché probablement importantes. Il serait intéressant qu'elles soient cédées, au franc CFA symbolique, à la Société d'Economie Mixte Bagrépôle par l'Etat.

Cependant, en tenant compte de la durée de vie de ces immobilisations, la grande partie a actuellement une valeur comptable nulle. Il faut relever des problèmes de suivi de ces immobilisations par l'absence de fiches des immobilisations, l'absence de pièces comptables relatives aux acquisitions, aux dons etc. Au vu des problèmes, il est difficile de reconstituer un fichier des immobilisations qui tient compte de l'évaluation d'un bien de la MOB par la valeur comptable nette.

2.1.1.6. Coopération passée

La coopération entretenue par la MOB avec ses partenaires techniques et financiers remonte aux années 1972 dans le cadre de la lutte contre la pandémie de l'onchocercose avec le soutien technique et financier de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La seconde expérience en matière de coopération a été entreprise avec la Caisse Française de Développement (CFD) et le Fonds d'Aide et Coopération (FAC) dans le cadre du financement du périmètre pilote de 80 ha de terre irriguée qui a permis de tester en vraie grandeur la viabilité du volet agricole du projet.

La troisième série d'expériences a été vécue à partir de 1989 avec la construction du barrage et des ouvrages de production agricole et hydroélectrique. Au titre des financements nécessaires pour la construction du barrage et de la centrale figurent huit bailleurs de fonds dont le Fonds Koweïtien pour le Développement Économique Arabe (FKDEA), la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA), le Fonds pour l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), le



Fonds Saoudien de Développement (FSD), la Caisse Française de Développement (CFD), la Banque Africaine de Développement (BAD), le FAC, le Fonds Africain de Développement (FAD).

Concernant le volet agricole, cinq partenaires techniques et financiers ont accompagné le Burkina Faso. Il s'agit de la CFD, du FAD, de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), du Fonds Social de Développement (FSD) et du Fonds Européen de Développement (FED).

La quatrième expérience en matière de coopération est intervenue en 1994 avec la République de Chine Taïwan qui a assuré le financement et l'aménagement des 1200 ha en rive droite du Nakanbé.

La cinquième expérience a été mise en œuvre avec l'aménagement en 2002, des 600 ha en rive gauche du Nakanbé à Bagré avec le concours technique et financier de la CFD, de la BOAD, du FAD et du FED.

La sixième expérience, la plus récente, fait suite à la coopération avec les fonds arabes (FKDEA, Fonds de Solidarité et de Développement, Fonds OPEP) pour l'aménagement des 1 500 ha en rive gauche du Nakanbé.

Tableau 2 : Évolution coopération MOB-PTF¹² en matière d'aménagement hydroagricole

<i>Années de coopération</i>	<i>Types de partenariat</i>	<i>Partenaires techniques et financiers</i>
1972	Santé (Lutte contre l'onchocercose)	OMS
1980	Hydraulique et aménagement agricole (Construction du petit barrage de Bagré et aménagement d'un périmètre pilote 80 ha)	CFD, FAC
1989	Hydraulique et énergie (Construction du barrage et des ouvrages de production agricole et hydroélectrique)	FKDA, BADEA, OPEP, FSD, CFD, BAD, FAC, FAD
1994	Aménagement agricole (Aménagement d'un périmètre hydro agricole de 1200 ha)	Chine Taïwan
2002	Aménagement agricole (Aménagement d'un périmètre hydro agricole de 600 ha)	BOAD, CFD, FAD, FED
2006	Aménagement agricole (Aménagement d'un périmètre hydro agricole de 1500 ha)	FKDEA, BID, FED, FOEP

¹² Partenaires techniques et financiers



Ainsi, plusieurs bailleurs de fonds ont marqué leur intérêt pour le développement de la zone de Bagré. Il convient de consolider le patrimonial avec les partenaires financiers.

2.1.1.7. **Coopération actuelle**

On compte parmi les structures entretenant une coopération suivie avec la MOB :

1. La Mission Technique Taïwanaise (MTT) dans le cadre de la phase II de la coopération avec le Burkina sur la plaine de Bagré. Deux experts taïwanais ont à cet effet été mis à la disposition de la MOB depuis le 25 janvier 2011 dans le cadre du renforcement des capacités du personnel technique de la MOB. Cette assistance technique a permis de contribuer au renforcement des capacités des producteurs, des équipes d'appui-conseil ainsi que la maintenance et la réfection des infrastructures hydrauliques du périmètre des 1 200 ha en rive droite du Nakanbé ;
2. La FAO¹³ dans le cadre de la promotion des semences de riz, de la gestion intégrée des déprédateurs de culture, de l'appui à la recherche de financement dont le projet d'aménagement de 3 000 ha à l'aval du barrage de Bagré. Soutenu par le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine, le financement de ce vaste projet reste toujours à rechercher ;
3. Le projet RMG¹⁴ de Sahel Farming, une société suisse qui vise l'amélioration de la production rizicole au Burkina. La phase pilote du projet a concerné la campagne sèche 2011 avec une superficie de 600 ha. Il s'agit d'une forme d'expérimentation du système de contractualisation de la production et de la commercialisation du riz paddy. Cette première campagne de production a permis de mobiliser auprès des producteurs contractants, 1 257 tonnes de riz paddy contre une prévision de 2 600 tonnes. Cette faible performance tient à plusieurs difficultés dont en particulier la mise à disposition tardive des intrants et le non-respect des engagements pris par les producteurs ;
4. Le projet SYNGENTA, coordonné par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), qui est un projet de recherche-développement à vocation régionale, piloté par AfricaRice (ex ADRAO) et qui couvre le Mali, le Sénégal et le Burkina. Il vise l'augmentation de la

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

¹⁴ Ruegg Matray Group



productivité et de la production rizicole selon les exigences des marchés en renforçant la chaîne de valeur du riz dans la région. Plusieurs activités ont été réalisées pendant cette phase test dont la réduction de moitié des besoins des producteurs en semences de riz qui sont passés de 40 kg/ha à 20 kg/ha et l'augmentation de la productivité estimée en moyenne à 6 t/ha de paddy contre 4,5 t/ha sur l'ensemble de la plaine de Bagré.

5. Le PAFASP qui est un partenaire technique de la MOB dans le cadre du développement de la grande irrigation à Bagré avec l'aménagement de 1 130 ha financé par la Banque Mondiale ;
6. La société AGRITECH FASO avec qui la MOB met en œuvre un partenariat stratégique pour promouvoir la culture du tournesol, la reforestation et la récupération des sols dégradés par la plantation du Jatropha, le développement des cultures associées et l'application du compost sur les terres plantées ;
7. D'autres partenariats : Il s'agit de partenaires locaux avec lesquels la MOB entretient des relations fonctionnelles de travail. Parmi ceux-ci figurent des investisseurs locaux dont la Société PRO AGRO qui produit de la pomme de terre sur 100 ha, la société Ilaria pour la production de Jatropha et de cultures intercalaires et AGRO Banane du Faso dans la production de banane.

2.2. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE ET PRESENTATION DE LA ZONE DE BAGRE ET DE SES POTENTIALITES

2.2.1. CADRE PHYSIQUE¹⁵

2.2.1.1. Localisation et délimitation de la Zone d'Utilité Publique (ZUP) de Bagré

2.2.1.1.1. Localisation de la ZUP de Bagré

La ZUP de Bagré, qui couvre une superficie de l'ordre de 500 000 ha, avec une population recensée en 2006 de 124 053 habitants, est localisée principalement dans la province du Boulgou (406 000 ha, soit 82,4% de la surface totale de la zone), le reste de la superficie étant répartie entre les provinces du Zoundwéogo (75 700 ha, soit 15,4%), du Kouritenga (10 100 ha, soit 2%) et du Ganzourgou (1 200 ha, soit 0,2%).

¹⁵ Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur de la ZUP de Bagré, 2012



2.2.1.1.2. Délimitation de la ZUP de Bagré

La zone de Bagré, érigée en 1998 en Zone d'Utilité Publique (ZUP)¹⁶, est comprise entre les parallèles 11°12' et 11°53' de latitude Nord et les méridiens 0°14' et 0°50' de longitude Ouest.

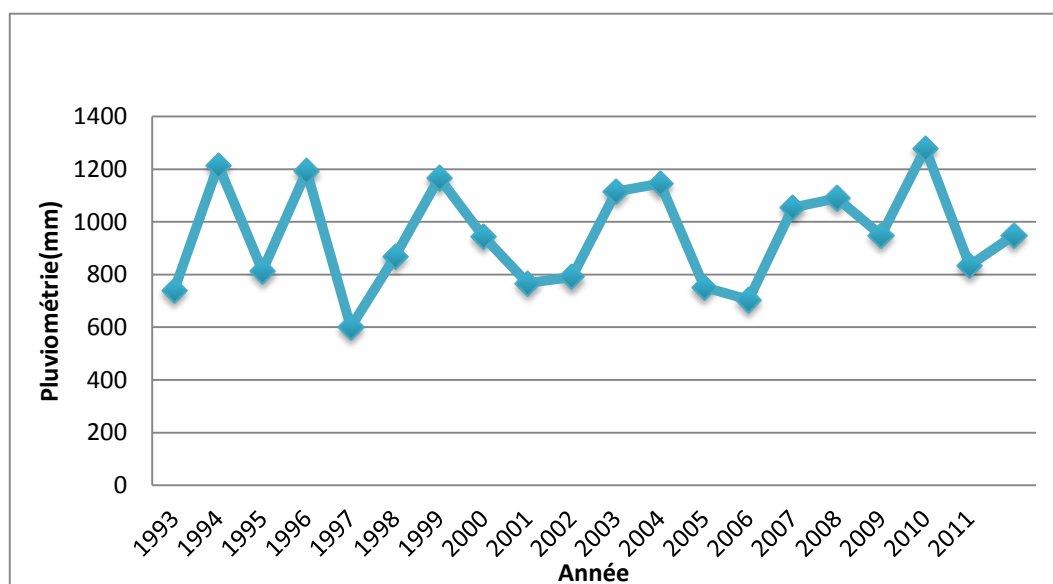
La ZUP de Bagré comprend une Zone de Concentration de 67 000 ha, où sont situées et où seront aussi localisées dans le futur, les actions les plus intenses de développement essentiellement liées à la mise en valeur des périmètres aménagés. La seconde zone appelée zone diffuse (environ 433 000 ha) couvre le reste de la zone.

2.2.1.2. Climat

La ZUP de Bagré est soumise à un climat tropical de type nord-soudanien caractérisé par deux saisons très contrastées. Une saison sèche de novembre à mai, influencée par les vents secs d'harmattan et une saison des pluies (ou hivernage) de juin à octobre, influencée par les vents de la mousson du Sud-Ouest.

La température moyenne annuelle dans la ZUP est de l'ordre de 28°. La pluviométrie moyenne annuelle enregistrée dans la zone va de 700 à 1 000 mm par an, de juin à octobre. La courbe ci-dessous rend compte de l'évolution de la pluviométrie annuelle entre 1993 et 2011.

Figure 5 : Évolution de la pluviométrie entre 1993 et 2011 à Bagré



¹⁶ Décret n° 98 - 476/PRES/PM/MEE/MEF du 2 décembre 1998 portant déclaration d'utilité publique et régime particulier de gestion des terres du domaine foncier de la zone du projet Bagré.



2.2.1.3. Relief

La ZUP de Bagré se présente comme une vaste pénéplaine faiblement ondulée. Elle se caractérise par un modelé mou, mais par endroit on aperçoit de petits massifs rocheux à l'image de celui de Lenga qui constitue le point culminant de la région avec ses 386 m. On y rencontre également des petites mornes (dos d'éléphant), des chaos de boules (granite) et des croupes à peine marquées.

2.2.1.4. Sols

Les sols de la zone sont généralement :

- Pauvres en matière organique (taux en moyenne inférieure à 2 %) et en azote total (< 0,09 %). Ces faibles taux s'expliquent par des systèmes de culture attachés à l'extensification agricole, de multiples et fréquents feux de brousse ;
- faiblement à moyennement fournis en phosphore assimilable (5 à 20 ppm) et en potassium disponible (10 à 150 ppm) ;
- faiblement saturés (taux de saturation ≤ 30 %) spécifiquement dans les sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés profonds et avec un pH fortement acide (pH 5,2).

2.2.1.5. Végétation

La ZUP de Bagré appartient au domaine phytogéographique soudanien et au secteur phytogéographique soudanien septentrional. C'est le domaine des savanes dégradées qui présentent fréquemment un faciès agreste. La savane arbustive constituée d'espèces telles que le *Piliostigma reticulatum*, les *Balanites aegyptiaca* et le *Ximenia americana* et est constituée d'anciennes jachères des terroirs agricoles de Tamboussé et Djaminé au sud de Béguédo. Outre la prédominance de la savane arbustive, on rencontre une savane arborée relictuelle se caractérisant par l'absence des cultures et composée d'espèces ligneuses telles que le *Lannea acida*, le *Vitellaria paradoxa*, le *Tamarindus indica*, le *Khaya senegalensis*, l'*Acacia albida*, l'*Acacia gourmaensis*, le *Ficus sycomorus*, etc.

L'exploitation des ressources forestières pour le bois de chauffe, le charbon de bois, le bois de service et la pression démographique dans la zone où la densité de population (74 habitants/km²) dépasse de loin la moyenne nationale (29



habitants/km²), constituent la cause principale de cette surexploitation des ressources forestières.

2.2.1.6. Faune

2.2.1.6.1. Ressources fauniques terrestres

Seuls subsistent aujourd'hui quelques mammifères : Patas (*Erythrocebus patas*), Vervet (*Cercopithecus aethiops*), Céphalophe de grimm (*Sylvicapragrimmia*), Ourébi (*Ourebia ourebi*), Hyène rayée (*Hyena hyena*), Civette (*Civettictis civetta*), Gnette, Porc-épic (*Hystrix cristata*), Lièvre à oreilles de lapin (*Lepus capensis*), Rat palmiste, Aulacode (*Thryonomys swinderianus*).

Les oiseaux sont présents en grand nombre et d'espèces très diversifiées, parmi lesquelles : Cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*), Vanneaux armé (*Vanellus spinosus*), Héron cendré (*Ardea cinerea*), Aigrette Gazette (*Egretta garzetta*), Rollier d'Abyssinie (*Coracias abyssinica*), Martin Pêcheur, Pie (*Ceryle rudis*), Buse à queue rousse (*Buteo jamaicensis*), Faucon ardoisé (*Falco ardosiaceus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Pigeons roussard (*Columba guinea*), Perruche à collier (*Psittacula krameri*), Perroquet Youyou (*Poicephalus senegalus*), Calao à bec rouge (*Tockus erythrorhynchus*), Calao à bec noir (*Tockus nasutus*), Pintade (*Numida meleagris*), Francolin (*Francolinus bicalcaratus*).

2.2.1.6.2. Ressources fauniques aquatiques

Elles sont constituées de crocodiles (*Crocodylus niloticus*), *Varanus niloticus*, des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*). On note aussi la présence d'une forte diversité biologique des ressources halieutiques comprenant du phytoplancton, du zooplancton, une grande variété de poissons (45 espèces répertoriées, réparties en 36 genres et 17 familles), de bivalves notamment *Caelatura aegyptiaca*, des crevettes, des grenouilles, des huîtres, etc.

L'écosystème du refuge de faune de Woozi qui abrite une centaine d'hippopotames subit aujourd'hui une forte pression d'origine anthropique (pastoralisme avec surpâturage, cultures de contre saison, coupe de bois) qui menace gravement la survie de l'hippopotame dans la zone. Aussi bien à l'intérieur du refuge qu'aux abords du plan d'eau, la zone est extrêmement surpâturée.



2.2.1.7. Ressources en eau

2.2.1.7.1. Eaux de surface

La ZUP bénéficie d'un réseau hydrographique très dense avec, comme principal cours d'eau, le Nakanbé. Situé dans le bassin fluvial de la Volta, le Nakanbé est le deuxième fleuve du Burkina Faso après le Mouhoun. Il prend sa source au Nord-Est de Ouahigouya sous le 14^e parallèle à 335 m d'altitude, coule dans le sens Nord-Sud, passe par Bagré et traverse la frontière Burkina-Ghana entre les villages de Youga et Mogrenooré.

2.2.1.7.2. Eaux souterraines¹⁷

a) Caractéristiques hydrogéologiques de la zone

La ZUP de Bagré est située en zone de socle cristallin et se caractérise par : (i) une grande diversité de roches métamorphiques (gneiss, migmatites à biotite, à amphibole : amphibolites à texture microgrenue, porphyroïde, metabasalte, etc.) recoupées par de nombreux filons de pegmatites, de quartz ou de microgranite. Certaines roches sont fissurées et constituent de bons aquifères, d'autres peu fissurées sont dépourvues de ressources en eau souterraine.

b) État actuel des connaissances sur les ressources en eaux souterraines

De nombreux forages ont été réalisés en vue d'alimenter en eau potable les villages créés et la cité des travailleurs, avec des taux de réussite de l'ordre de 60 à 70 %. Les forages productifs sont situés soit sur des fractures, soit dans les dépressions ou à proximité des bas-fonds avec des débits variant de 3 à 20 m³/h. Leurs profondeurs varient entre 40 et 50 m et le niveau statique moyen est de l'ordre de 10 m.

La ressource eau au niveau de la ZUP de Bagré est menacée par les activités anthropiques. L'occupation des berges du lac de Bagré et du Nakanbé est caractérisée essentiellement par la présence de cultures maraîchères, le piétinement par les animaux domestiques lors de l'abreuvement, l'émondage de certaines espèces (*Mitragyna inermis* et *Balanites aegyptiaca*) pour le bétail, la coupe de bois de chauffe et de service pour les ménages. Le corollaire de ces pratiques se caractérise par un envasement accéléré du lac et du Nakanbé, résultant d'une érosion accentuée des sols sur les berges empiétées. L'utilisation des engrais

¹⁷ Source: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PPCB, rapport final, M. M. Faye, juin 2011



chimiques et des pesticides pour les cultures maraîchères constitue également une source de pollution des eaux du lac et du cours d'eau.

2.2.1.8. Routes et pistes de désenclavement

2.2.1.8.1. Routes Nationales (RN)

La ZUP de Bagré est traversée par une Route Nationale bitumée, la RN16. Au départ de Koupéla, elle dessert Tenkodogo et Bittou avant d'atteindre la frontière du Togo. Sur une longueur totale de 150 km, environ 75 km sont dans les limites de la ZUP, mais actuellement très dégradée. La RN17-5, d'une longueur de 21 km, relie Tenkodogo et Garango. Ce tronçon est également bitumé. A l'Ouest de Garango, la RN17 n'est pas bitumée, elle se poursuit vers Béguedo et Niaogho, avec un pont sur le Nakanbé, et rejoint finalement la RN5 (en dehors de la ZUP).

Autre route nationale non bitumée, la RN29 vient de Manga, passe par Gomboussougou et Zabré pour rejoindre la frontière du Ghana.

Enfin, au départ de Bittou, la RN25 se dirige vers le Sud-Ouest et Youga pour ensuite rejoindre Zabré. Mais seul un petit tronçon se trouve dans la ZUP au départ de Bittou.

2.2.1.8.2. Routes Régionales (RR)

Le réseau de routes régionales est peu développé dans la zone et très peu praticable surtout en saison hivernale. Il se limite à la RR9, longue de 33,4 km au total et qui a une partie bitumée de 15 km et le reste en terre (latérite). Elle prend naissance à l'embranchement de la RN16 à Cella et se termine à Dindéogo à l'embranchement avec la RN29. Elle passe par Bagré, traverse les zones aménagées à l'aval du barrage et le Nakanbé par un pont.

2.2.1.8.3. Routes Départementales (RD)

Dans la ZUP, on recense plusieurs routes départementales. Ce sont des pistes à majorité améliorées qui relient les départements entre eux et aussi avec les chefs-lieux des provinces. Elles sont en majorité notablement dégradées.



2.2.1.8.4. Pistes Rurales PR)

Les pistes rurales constituent le réseau de proximité. Leur linéaire est important dans la zone, mais leur praticabilité est souvent médiocre, les voies entre villages sont soit inexistantes, soit difficilement carrossables.

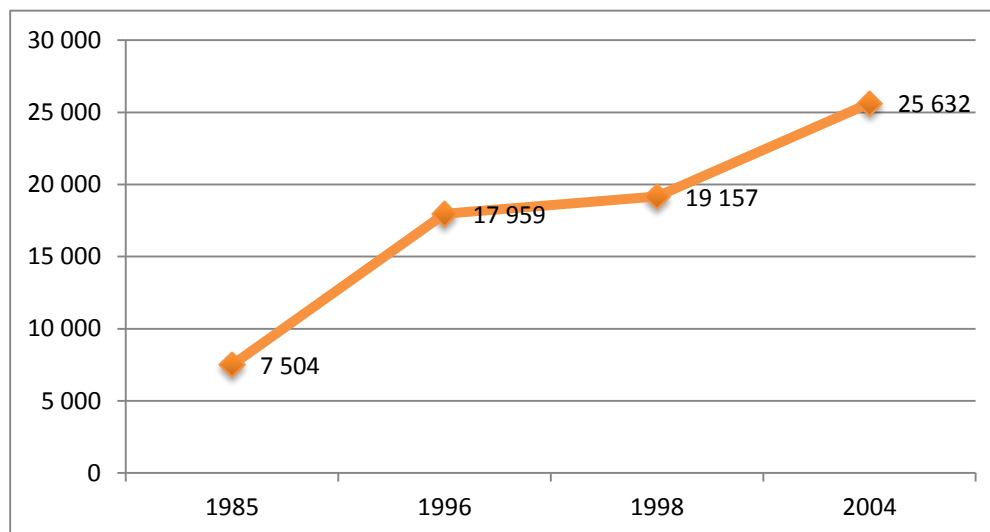
2.2.2. CAPITAL HUMAIN ET ECONOMIE LOCALE

2.2.2.1. Implantations humaines de Bagré

La ZUP de Bagré compte au total 339 collectivités rurales primaires communément appelées villages et hameaux de cultures, inégalement réparties dans 14 communes aussi bien en amont qu'en aval du barrage de Bagré, tant sur la rive droite que sur la rive gauche. La province du Boulgou compte à elle seule 260 villages dans la ZUP.

De 1985 à 1996, lors du recensement, on note une croissance spectaculaire de la population qui passe de 7.504 habitants à 17.959 (taux d'accroissement de 139 % en 11 ans). De nouveau flux ont été notés en 1998 avec 19.157 habitants et en 2004 avec 25.632 habitants. Cette situation implique la nécessité de bien gérer l'équation démographique dans la zone.

Figure 6 : Évolution de la population de Bagré



Les autochtones sont généralement d'ethnies Bissa, Mossi ou Zaoga. Les éleveurs peuls, formant des unités sociogéographiques séparées de celles des autres groupes sociolinguistiques, sont généralement installés dans les alentours des villages d'agriculteurs pasteurs.



2.2.2.2. Population de la ZUP

A partir des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006, la population totale des 14 communes de la ZUP s'élève à 633 282 habitants pour l'année considérée, dont 53,9 % de sexe féminin. En 2010, elle est estimée à 710 002 habitants. Les projections 2015, 2020 et 2025 donnent respectivement les estimations de 819 099, 944 958 et 1 090 156 habitants¹⁸.

Selon les grands groupes d'âge, la population de la cuvette ayant moins de 15 ans représentait 49,48 % des effectifs en 2006, ce qui est considérable. La tranche active théorique (15 à 64 ans) est estimée à 45,77 % des effectifs. Dans la réalité, le taux dépasse de loin celui estimé dans la mesure où dès l'âge de 10 ans, les enfants du milieu rural entrent déjà en activité. Les personnes du troisième âge (65 ans et plus) atteignaient 4,25 % de la population.

2.2.2.3. Taille des villages

La grande majorité des villages de la ZUP sont de petite taille, 47,2 % étant classés dans la tranche inférieure à 1 001 habitants/village, 39,9 % dans la tranche de 1 001 à 3 000 habitants et 12,9 % dans celle supérieure à 3 000 habitants/village.

2.2.2.4. Structure des ménages

Au recensement de 2006, la taille moyenne des ménages dans la ZUP de Bagré était de 7 personnes (87 010 ménages recensés avec une population totale de 633 282 personnes).

2.2.2.5. Éléments d'économie régionale, emplois et revenus

Les actifs sont occupés à 85 % dans les activités agro-pastorales. Les autres secteurs d'occupation concernent "le personnel de service et les vendeurs" (12 %) et les artisans et ouvriers (3 %). On note qu'environ 90 % des hommes sont dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche, 7 % dans les services et la vente et 3 % sont des ouvriers ou des artisans. Dans la population féminine occupée, 85 % sont dans l'agriculture, 13 % sont dans les services et la vente, 2 % sont des ouvrières ou des artisans. A noter que dans cette répartition beaucoup d'acteurs économiques locaux sont dans au moins deux activités à la fois et exercent à la fois des activités de production et celles de service (commerce informel notamment).

¹⁸ Calculées sur la base du taux d'accroissement régional de la population de 2,9 %/an.



2.2.3. DIAGNOSTIC DES SYSTEMES DE PRODUCTION

2.2.3.1. Système de production végétale

Les différentes études et enquêtes réalisées dans la ZUP permettent de dénombrer quatre grands systèmes de production végétale : les cultures irriguées, les cultures pluviales, les cultures de bas-fonds, les cultures de décrue.

2.2.3.1.1. Agriculture pluviale

C'est le système de production dominant en termes d'acteurs concernés (87 010 ménages agricoles) et de superficies consacrées qui s'évaluent à plus de 170 000 ha. On enregistre en moyenne annuelle près de 20.000 ha consacrée à la culture pluviale avec comme principales spéculations le maïs, le sorgho, le mil, le riz pluvial, le niébé, l'arachide, le sésame et le soja.

Les rendements obtenus sont très médiocres et vont de 1,5 t/ha pour le maïs à 0,7 t/ha pour le sorgho et 0,4 t/ha pour le mil¹⁹. Sur ces bases, on estime la production moyenne annuelle de céréales (hors riz) de la ZUP de Bagré au cours des dix dernières années à 155 000 tonnes, soit 61,3 % pour le Boulgou et 38,7 % pour le Zoundwéogo. La ZUP de Bagré est de ce point de vue dans un équilibre alimentaire précaire.

Les producteurs pratiquant les cultures pluviales sont moyennement équipés. En effet, selon le RGA²⁰, 2006, on dénombre dans la ZUP de Bagré, 62 886 charrues (asines et bovines), 31 558 charrettes et 544 tracteurs.

Les producteurs du système pluvial sont organisés conformément à la loi 14 en groupements et en coopératives par filière (niébé, riz).

2.2.3.1.2. Agriculture irriguée

L'agriculture irriguée est dominée par la grande irrigation qui couvre une superficie totale aménagée de 3 380 ha qui sont exploités pour la production du riz en mode paysannat avec une consommation en eau anormalement élevée, évaluée à 71.123 m³/ha/an et de 38 042 m³/ha/campagne, contre des besoins indicatifs (norme) en eau en riziculture au niveau de la parcelle qui ne devraient pas dépasser 25.000 m³/ha/an.

¹⁹Sources : Zone d'Appui Technique et Plan Communal de Développement

²⁰ Recensement Général de l'Agriculture



Les exploitants actuellement installés sont organisés en groupements de producteurs (16 groupements) qui se sont fédérés en une Union des Groupements de Producteurs de Riz de Bagré (UGPRB) avec toutefois une faible organisation, gouvernance et opérationnalité.

Les importantes quantités de paddy ont permis le développement d'une douzaine d'unités de décorticage et d'étuvage du riz avec la création d'une cinquantaine d'emplois (permanents et contractuels) mais aussi d'une forte activité de commercialisation du riz.

En outre, des entreprises agricoles (agro business) interviennent sur la plaine et sont appelées à être plus représentatives du système de production. Ce sont des exploitations de plus grande taille, avec des moyens de production modernes.

2.2.3.1.3. *Exploitation de bas-fonds*

La plaine de Bagré comporte de nombreux sites de bas-fonds dont une très petite partie a été aménagée dans le cadre de projets Projet Riz Pluvial (PRP), Plan d'Action de la Filière Riz (PAFR) et Projet de Développement Local du Zoundwéogo (PDLZ)²¹.

Les rendements en paddy (3 t/ha) sont intéressants et expliquent l'engouement des producteurs pour les sites de bas-fonds dans un contexte de baisse tendancielle de la pluviométrie.

2.2.3.1.4. *Cultures de décrue*

Elles consistent en des exploitations de cultures maraîchères en saison sèche aux abords immédiats et dans le lit mineur du barrage de Bagré ; elles suivent le recul de l'eau du lac. On les rencontre principalement dans les zones de Niagho-Béguédo.

Cette pratique entraîne l'ensablement du lac de Bagré et il est important de veiller au respect d'une bande de 100 mètres entre les premières exploitations et le plan d'eau.

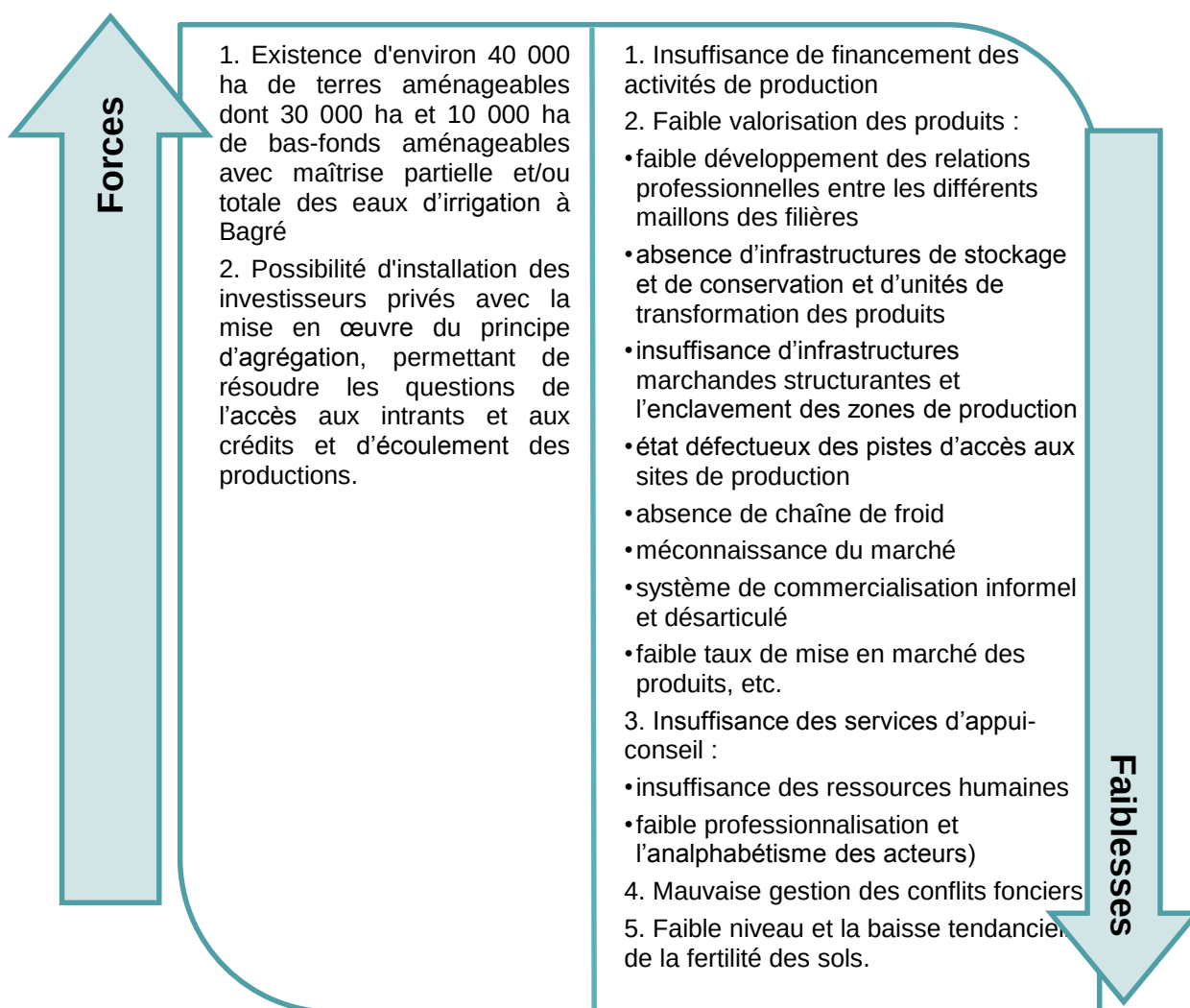
²¹ PRP : Projet Riz Pluvial

PAFR : Plan d'Action de la Filière Riz

PDLZ : Projet de Développement Local du Zoundwéogo



2.2.3.1.5. Forces et faiblesses de la production végétale



2.2.3.2. Système de production animale

L'élevage joue un rôle majeur dans l'économie de la ZUP de Bagré. En effet, le bétail constitue une source importante de revenus et d'épargne. Trois systèmes d'élevage y coexistent : l'élevage transhumant et l'élevage sédentaire (extensif et semi-intensif) et l'élevage pastoral.

Trois zones pastorales ont été créées : les zones pastorales de Doubégué et de Tcherbo dans la province du Boulgou/Région du Centre-Est d'une superficie de 7 125 ha et la zone pastorale de la Niassa d'une superficie de 6 386 ha dans le département de Gogo, province du Zoundwéogo/Région du Centre-Sud.

D'autres zones pastorales existent dans l'environnement immédiat de la ZUP. Il s'agit au nord-ouest de la zone, de Sondré-Est avec 16 459 ha, et au Sud-Est de la



zone, de la Nouhao qui comprend une zone périphérique à vocation agricole et une zone centrale à vocation pastorale faisant ensemble 200 000 ha.

2.2.3.2.1. *Types d'acteurs, organisations et leurs relations avec les autres filières de production*

a) Types d'acteurs

Les acteurs intervenant dans les filières animales au niveau de la zone de Bagré comprennent : i) dans le domaine de la production : les agropasteurs, les pasteurs agriculteurs principalement d'ethnie Peul, les emboucheurs, les productrices de lait, les promoteurs de petit élevage et les éleveurs transhumants ; ii) dans le domaine de la transformation : les bouchers, les grilleurs, les transformatrices de lait ; iii) dans le domaine de la commercialisation : les commerçants et exportateurs de bétail et les collecteurs de cuirs et peaux.

b) Organisations socioprofessionnelles

Elles comprennent : i) les groupements de base par filière de production ; ii) les comités de gestion des infrastructures socio-économiques ; iii) les unions de groupements.

Les éleveurs qui habitent dans les zones pastorales sont regroupés en campements et organisés en groupements. Les campements sont au nombre de neuf (9) dont six (6) dans la zone de Tcherbo et trois (3) dans la zone de Doubégué. On dénombre douze (12) groupements dont deux (2) groupements féminins.

c) Relations avec les autres filières de production

Les relations inter-filières se traduisent par : i) une complémentarité entre éleveurs et agriculteurs : utilisation du fumier dans les champs, échanges de produits, exploitation des résidus culturaux, utilisation d'animaux pour la traction et le bât, entraide, confiage d'animaux des agriculteurs aux éleveurs ; ii) des relations conflictuelles : dégâts de champs, blessures d'animaux, vols de bétail, obstructions de pistes d'accès aux ressources stratégiques, non-respect des dates de vaine pâture.

d) Relations entre les différents maillons de la filière

Les relations entre les différents maillons (production, transformation-conservation, consommation) de chaque filière d'élevage sont essentiellement d'ordre commercial.



Les produits de base sont concédés aux acteurs du maillon en aval de la production dans chaque filière jusqu'aux consommateurs.

2.2.3.2.2. Filière bétail-viande

Les animaux maigres destinés à l'embouche proviennent des fermes d'élevage ou des marchés. L'alimentation des animaux est basée sur les résidus culturels (fanés de niébé et d'arachide, pailles de céréales) et sur les fourrages naturels ou cultivés. Les animaux sont ensuite complémentés avec des SPAI²² (tourteau de coton, son local, etc.), mais aussi avec les résidus de cuisine. L'achat des SPAI (tourteau de coton, aliment SN-CITEC, sons) et la vente d'animaux embouchés sont faits en fonction des opportunités du marché. Tous les animaux embouchés sont destinés au marché.

2.2.3.2.3. Filière lait

L'alimentation des vaches laitières combine le pâturage naturel et la complémentation avec des aliments variés : SPAI, foin de graminées et de légumineuses, etc. Le lait récolté sert à approvisionner les consommateurs locaux de la zone à travers les femmes transformatrices de lait.

2.2.3.2.4. Types d'aliments utilisés

L'alimentation des animaux est basée sur le pâturage naturel, les jachères et les champs après récolte. Les sous-produits agricoles sont de plus en plus utilisés pour l'alimentation des animaux des agro-pasteurs. Les concentrés qui sont essentiellement des sous-produits industriels sont de plus en plus utilisés notamment dans les zones pastorales.

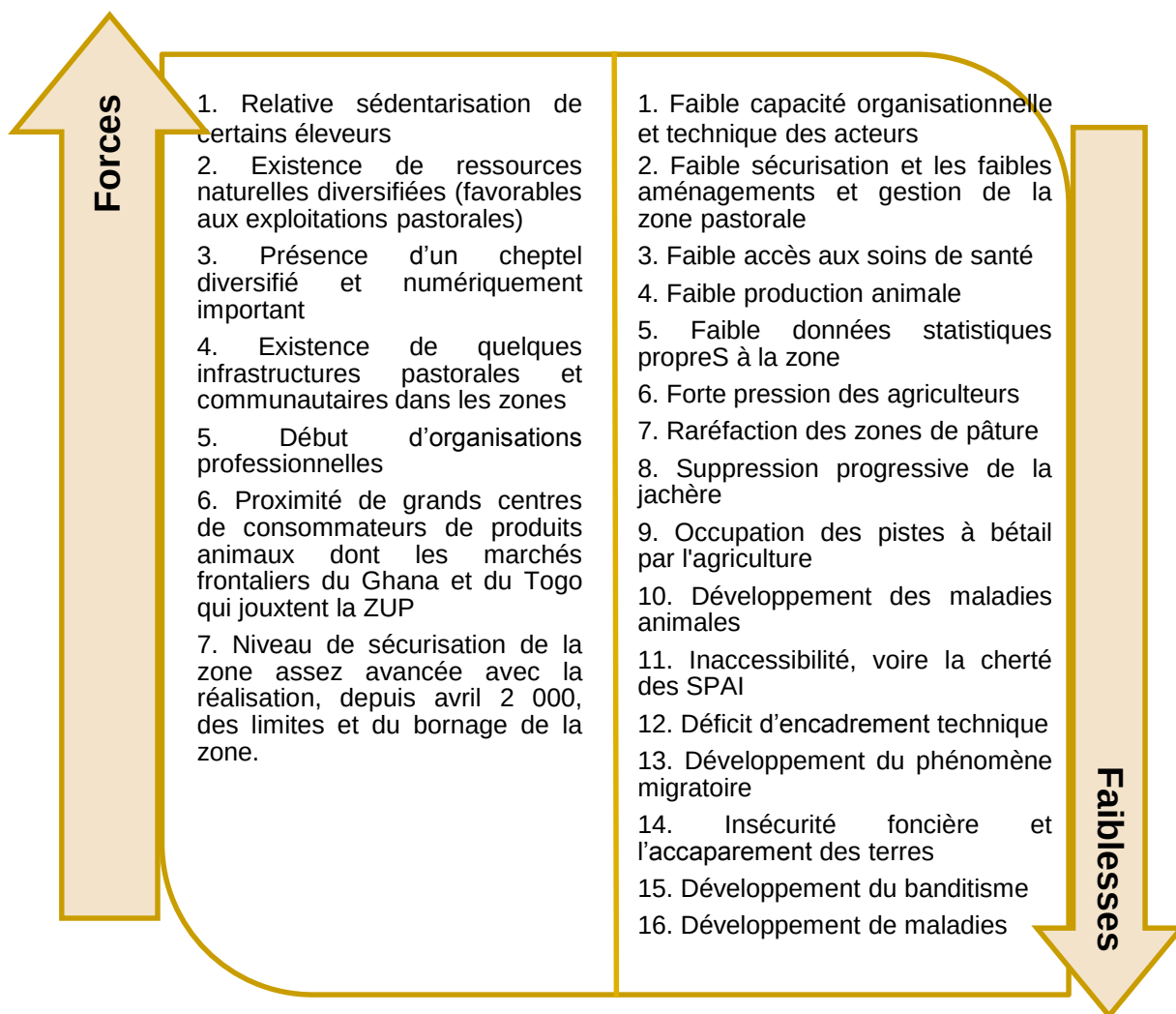
2.2.3.2.5. Revenus générés

Le sous-secteur de l'élevage contribue à la création de richesse de plusieurs activités. Il s'agit principalement de : i) l'activité d'élevage ; ii) l'activité d'abattage, de transformation et de conservation des viandes ; iii) l'activité de fabrication de produits laitiers ; iv) le travail des cuirs et peaux, l'activité de production agricole à travers la traction et la fumure organique ; v) l'activité de commerce. L'estimation de ces contributions montre que la création de richesse imputable au sous-secteur de l'élevage.

²² Sous-Produits Agro Industriels



2.2.3.2.6. Analyses des forces et faiblesses du système de la production animale



2.2.3.3. Système de production halieutique

Le secteur des ressources halieutiques est caractérisé par la coexistence de deux grands systèmes de production qui concourent à la satisfaction des besoins des populations en poisson : la production par la pêche de capture et celle par l'aquaculture.

2.2.3.3.1. Production par la pêche de capture

La pêche à Bagré, tout comme dans la plupart des grandes pêcheries du Burkina Faso, est marquée par la coexistence de deux modes de pêche : une pêche de subsistance et une pêche artisanale ou pêche commerciale. Les grands traits caractéristiques de la pêche de capture à Bagré portent sur sa faible productivité et la prédominance de modes d'exploitation artisanale ou de cueillette.



a) Équipements et techniques de pêche

L'équipement utilisé est composé essentiellement de filets dormants, de filets éperviers, de palangres et de pirogues. La pirogue est une embarcation confectionnée à partir de planches de bois blanc et qui sert de moyen de locomotion pour les pêcheurs.

b) Types d'acteurs, organisations et leurs relations avec les autres filières de production

1. Pêcheurs

La pêche pratiquée sur le lac de Bagré est une pêche artisanale et on y distingue trois catégories de pêcheurs : professionnels, semi-professionnels et occasionnels.

Le nombre total de pêcheurs est également orienté à la baisse, passant de 638 en 2006, à 572 en 2007, 432 en 2008 et 475 en 2009.

2. Transformatrices de poissons

La transformation du poisson est une activité essentiellement féminine. Les principales techniques de transformation sont le fumage, le salage et le séchage. En 2006 on dénombrait 434 transformatrices de poissons à Bagré. Elles n'étaient plus que 270 en 2010. Cette réduction du nombre des transformatrices est consécutive à la baisse des captures qui, dans les mêmes périodes, sont passées de 606 tonnes à 494 tonnes rendant ainsi incertain les possibilités d'accès des femmes au poisson frais.

3. Mareyeurs

La production des pêcheurs est achetée au niveau des débarcadères par des mareyeurs à quatre roues qui approvisionnent la ville de Ouagadougou en poissons. Les débarcadères sont également fréquentés par des mareyeurs à deux roues ; ce sont généralement des autochtones, qui approvisionnent les marchés environnants et locaux en produits de pêche.

4. Relations avec les autres filières de production

Les relations inter-filières se traduisent par une complémentarité entre agriculture et pêche. Les pêcheurs de la zone du lac sont en effet, avant tout, des agriculteurs qui alternent activité de production piscicole et agricole. Les revenus tirés de la pêche sont généralement injectés dans l'approvisionnement en intrants agricoles et autres besoins en fonds de roulement. Par ailleurs certains sous-produits agricoles tels que



les drèches de bière sont utilisées par les pêcheurs comme appâts pour la capture des poissons.

5. Relations entre les différents maillons de la filière pêche

Les relations entre les différents maillons du sous-secteur de la pêche sont essentiellement d'ordre commercial. Les acteurs en amont de la filière pêche contribuent à travers la vente d'intrants de pêche concédés généralement à crédit, à financer le secteur productif du sous-secteur pêche. Il en est de même des acteurs en aval du secteur qui contribuent aussi bien dans l'équipement des facteurs de production des pêcheurs que la commercialisation des produits de pêche.

c) Types de produits piscicoles

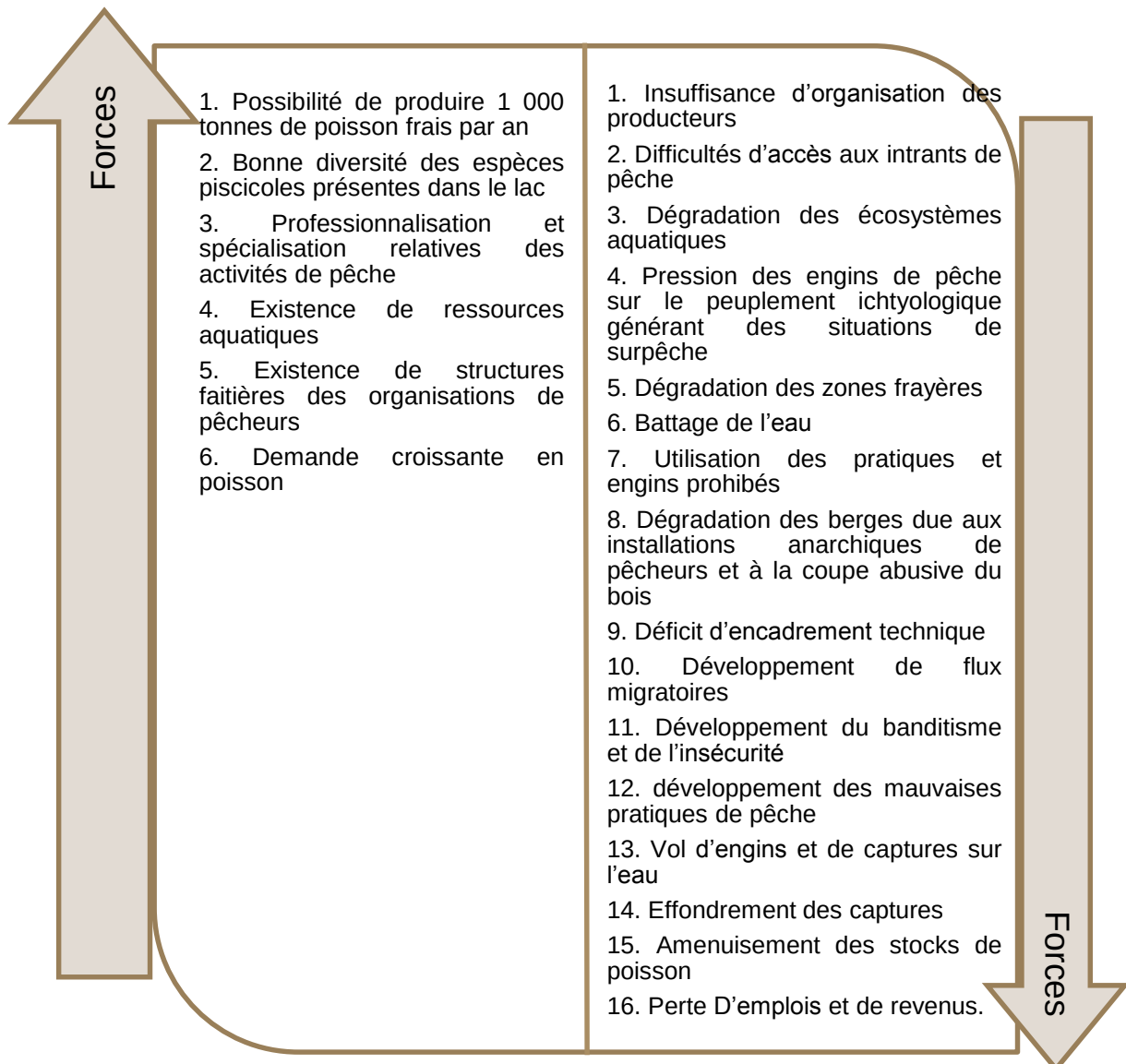
On distingue trois types de produits de la pêche : i) les poissons frais qui sont la forme la plus prisée par les consommateurs ; ii) les poissons fumés très recherchés en milieu rural et urbain par les ménages pauvres du fait de sa facilité de conservation et d'utilisation ; iii) les poissons séchés, salés faiblement prisés par les consommateurs.

d) Revenus tirés des activités de pêche

Le sous-secteur de la pêche contribue à la création de richesse de plusieurs activités. Il s'agit principalement de i) l'activité de vente d'intrants de pêche ; ii) l'activité de la pêche de capture ; iii) l'activité de stockage/conservation et transformation des produits ; iv) l'activité de vente des produits de pêche. L'estimation de ces contributions montre que la création de richesse imputable au sous-secteur de la pêche à Bagré génère plus d'un milliard de FCFA par an au profit des populations de la zone du lac.



e) Forces et faiblesses de la filière pêche



2.2.3.3.2. Production aquacole

L'aquaculture qui est par définition la multiplication et l'élevage des animaux et des plantes aquatiques, bénéficie d'un potentiel biologique important dont le développement pourrait induire l'accroissement des productions halieutiques. Trois techniques de productions sont actuellement développées dans le pays ; il s'agit de la technique de production en étangs, en cages et celle basée sur les repeuplements. Une quatrième technique, la rizipisciculture, bien que bénéficiant d'importants supports de production constitués par les 3 380 ha de périmètre irrigués n'a pas encore connu une amorce de développement.



2.2.3.4. Système de production touristique

Le secteur du tourisme est caractérisé par la coexistence de deux grands systèmes de production touristique : le tourisme classique et l'écotourisme.

2.2.3.4.1. Tourisme classique

Le tourisme classique se définit comme étant le fait de faire un tour, de se déplacer et plus généralement de voyager. A la notion de voyage portée par le tourisme, est collée celle de la découverte.

2.2.3.4.2. Écotourisme

L'écotourisme se définit alors comme l'art de voyager en ayant pour idée maîtresse la rencontre de l'autre, la compréhension et le respect de son mode de vie, avec le souci constant de perturber le moins possible l'écosystème social et économique local. De même, il existe une multitude de concepts voisins qui sont souvent difficiles à distinguer du concept d'écotourisme. Il s'agit de concepts aussi divers que tourisme durable, naturel, vert, écologique, éthique, solidaire, équitable, responsable. L'écotourisme en tant que concept et pratique, participe à la réalisation du développement durable et c'est pourquoi il se confond de plus en plus avec le concept de tourisme durable.

a) Potentiel écotourisme

L'écotourisme recèle d'importantes potentialités et revêt un caractère économique non négligeable pour le développement de la zone de concentration en particulier et de la ZUP en général. On distinguera à cet effet cinq types d'écotourismes dont : i) le tourisme d'agrément ; ii) le tourisme de récréation ; iii) le tourisme culturel et éducationnel ; iv) le tourisme sportif ; v) le tourisme d'affaires ou technique.

b) Types d'acteurs, organisations et leurs relations avec les autres filières de production

1. Types d'acteurs

1.1. Hôteliers

Le secteur touristique est en gestation notamment avec la seule infrastructure hôtelière qu'est le centre éco-touristique. La gestion échoit à la chaîne des hôtels Pacific qui y offre un ensemble de 28 bungalows, une salle de conférence, un service



de restauration, une plage artificielle, une piscine, une piste de randonnée à bicyclette, etc.

1.2. Restaurateurs

La zone de Bagré et particulièrement le chef-lieu de Bagré offre d'énormes possibilités de restauration mais dont la qualité des services reste de moindre qualité. Le nombre de restaurateurs, quoique élevé, reste encore inconnu en dehors de toute enquête organisée à cet effet.

2. Relations avec les autres filières de production

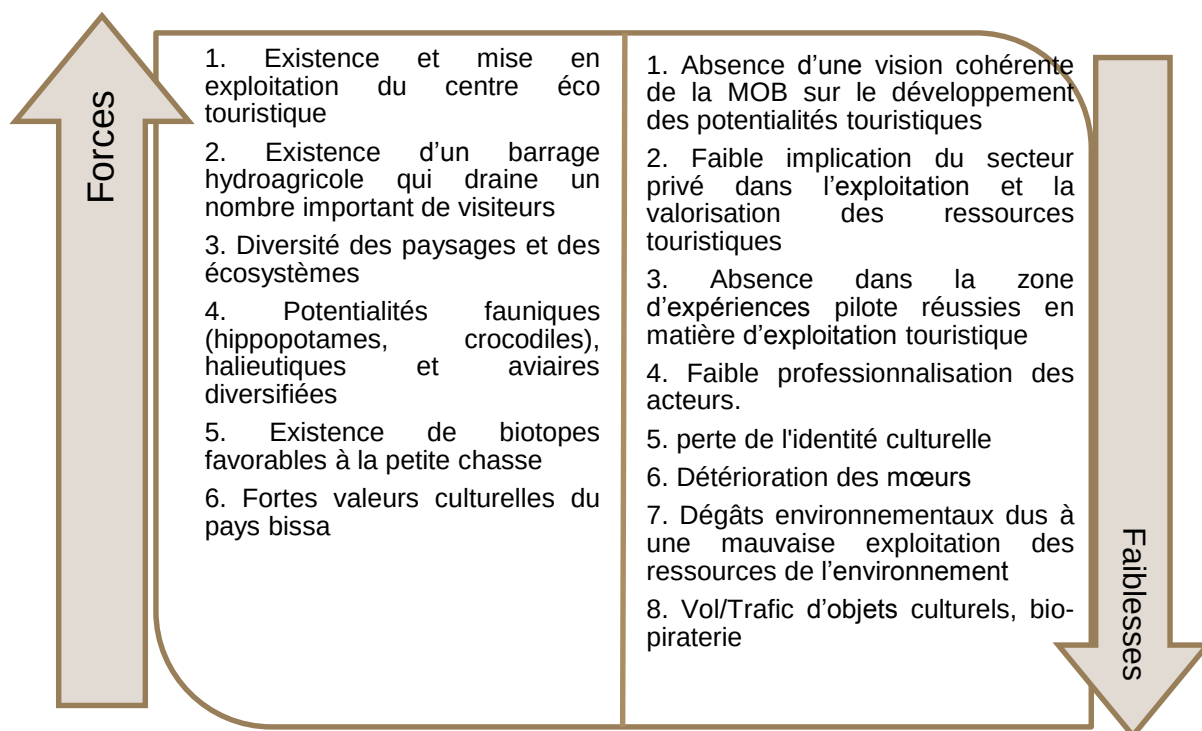
Les relations entre la filière écotourisme et les autres filières agricoles sont à l'état embryonnaire et restent à être développées. Toutefois, les filières agricoles, halieutiques et de l'élevage, du fait des produits divers qu'elles offrent, méritent d'être prises en compte en vue d'une réelle contribution à la promotion de l'écotourisme sur la plaine de Bagré.

3. Revenus tirés des activités éco touristiques

Le secteur du tourisme peut contribuer à la création de nombreuses richesses tant au niveau local, provincial que régional. Parmi les activités créatrices de revenus figurent : i) la promenade en pirogues sur le lac ; ii) la pêche sportive organisée aux abords du lac ; iii) le tourisme de vision portant sur l'avifaune liée aux zones humides, en particulier sur les oiseaux migrateurs ; iv) l'observation de la faune (hippopotames dans le refuge de Woozi) ; v) les promenades guidées autour du lac (sentiers de promenade à pieds) et dans la ZUP (pistes de découverte en véhicules 4x4) ; vi) les expositions sur la faune, la flore et les activités artisanales de la zone ; vii) la visite guidée des installations de la SONABEL, des périmètres irrigués, des ouvrages hydrauliques et des unités économiques, etc.



c) Forces et faiblesses de l'écotourisme



2.2.3.5. Système de production artisanale

Le secteur de l'artisanat à Bagré reste embryonnaire. Les observations mettent en évidence deux unités de menuiserie métallique qui s'intéressent à la production d'équipements utilisés dans la riziculture, notamment herse et charrues. Quelques ateliers de mécanique moto (3) sont également recensés dans le village.

A l'amont du barrage, le secteur de l'artisanat est dominé par la menuiserie métallique et du bois en regard de l'accroissement de la demande en construction de bâtiment. Cette forte demande est liée au fait que les nombreux immigrants de la zone en Italie investissent de préférence dans le bâtiment. Le secteur de la pêche aurait pu entraîner le développement d'un artisanat en relation avec cette activité mais le constat révèle le contraire. Les pirogues et autres instruments de pêche viennent de la capitale.

On note que dans la zone, le potentiel en matière d'artisanat d'art pour accompagner l'éco-tourisme n'est pas encore valorisé et cela constitue un handicap important.



2.2.3.6. Système de production industrielle

2.2.3.6.1. Agro-industrie

L'importance des investissements réalisés dans la mise en valeur agricole aurait dû induire la même dynamique au niveau de l'agro-industrie. Mais le constat révèle qu'il n'y a que la petite industrie liée au décortiquage du riz qui s'est réellement mise en place. Les acteurs de cette "agro-industrie" sont les groupements de producteurs et les privés.

a) Rizeries des groupements

Les 16 groupements de producteurs de Bagré ont été dotés en unité de décortiquage par la mission de coopération chinoise (Taïwan). L'idée à l'origine de cette initiative est de permettre aux groupements conçus comme unité de base fonctionnelle du périmètre, de créer de la valeur ajoutée sur la production de riz et d'atteindre une autonomie de gestion. Les unités ont fonctionné seulement quelques années et ont dû être rangées dans les magasins par manque de pièces de rechange ou de moyens pour les faire fonctionner. En réalité, ces décortiqueuses sont en partie victimes des dysfonctionnements observés dans les groupements de producteurs. Par ailleurs, quand elles fonctionnaient, le riz issu de ces unités ne répondait pas toujours aux normes de qualité requises par le consommateur obligeant ainsi certains à recourir aux services de décortiqueuses privées ou à l'unité de transformation de la mission chinoise.

b) Rizeries privées

Les premières unités privées de décortiquage du riz étaient constituées des moulins à grains classiques fonctionnant au gasoil. Plus tard, avec l'électrification de Bagré chantier, des unités plus modernes et fonctionnant à l'électricité sont apparues. Il s'agit de la rizerie Wend-Panga, aujourd'hui à l'arrêt, dont le promoteur est venu de Bobo-Dioulasso. Il a aussi contribué à la promotion du riz de Bagré en créant un label "riz cheval de Bagré" en 2003. De nos jours, une dizaine de décortiqueuses privées existent dont trois fonctionnent de façon permanente : la rizerie Wend-Konta, le grenier du Faso et celle de l'OCADES. La rizerie Wend-Konta est une unité assez imposante dans le paysage du village, elle emploie 17 personnes (ouvriers et personnel administratif) et décortique par jour 5 à 6 tonnes de riz. Son promoteur est un producteur semencier de la plaine qui a su réinvestir les ressources tirées de l'agriculture dans l'agro-industrie. Il est un exemple vivant d'entrepreneur agricole issu du milieu local. Sa réussite montre à quel point les acteurs locaux peuvent



promouvoir l'agrobusiness. La rizerie Wend-Konta s'approvisionne en riz par achat direct sur le marché avec les producteurs ou à travers un contrat de confiance avec certains. A cet effet, la rizerie ravitaille les producteurs en intrants ou leur fait des prêts en numéraire remboursables en nature (riz). Ainsi, grâce à ce mécanisme de soutien aux producteurs, l'entreprise parvient à acquérir en permanence du riz, ce qui lui permet de rester fonctionnelle toute l'année.

2.2.4. DIAGNOSTIC DES QUESTIONS TRANSVERSALES

2.2.4.1. Questions foncières

De nombreux problèmes fonciers sont nés par le fait du projet Bagré qui a utilisé les terres actuellement occupées par la retenue d'eau du barrage, les infrastructures et les rizières. D'importantes réserves foncières familiales coutumièrement contrôlées par les populations locales ont ainsi été noyées ou sont utilisées actuellement comme périmètres irrigués ou ont été attribuées aux "colons" dans des zones non aménagées à des fins de cultures pluviales. La contrepartie obtenue par certains villages a été de les privilégier dans la distribution des parcelles irriguées. Mais au regard de l'insuffisance des terres, bon nombre d'autochtones de ces villages n'ont pas été satisfaits. De cette crise sont nés les premiers conflits qui ont opposé les autochtones de ces villages aux populations installées par la MOB en rive droite. De nos jours, la quasi-totalité des terres destinées aux cultures pluviales en rive droite ne sont pas exploitées par les riziculteurs du fait de cette crise entre riziculteurs et autochtones de Dirzé et Ponga.

Les griefs en suspens prédisposent mal les populations locales à de nouvelles concessions dans les négociations qui s'annoncent dans le cadre du PPCB. De telles questions méritent d'être définitivement résolues avant de procéder à l'installation de nouveaux investisseurs.

En effet, l'émergence d'un agropole n'est possible que si le statut des terres met l'investisseur à l'abri de l'insécurité foncière et des crises qui pourraient naître de revendications des propriétaires traditionnels des terres.

Le développement de l'agriculture irriguée privée doit reposer sur des conditions d'accès et des modalités d'exploitation des terres qui permettront au promoteur d'investir en toute sécurité, sans risque de remise en cause de ses droits sur la terre qu'il a aménagée. De même, l'outil de travail que constitue le foncier doit pouvoir servir de base de garantie pour l'accès aux financements. Les principes qu'il conviendrait de retenir doivent permettre : i) la permanence du droit d'exploitation ; ii)



la reconnaissance de la plus-value foncière liée à la qualité de l'aménagement et à la bonification foncière ; iii) l'aliénabilité du fonds de commerce que représente la terre ; iv) la cessibilité de la terre pour favoriser la mobilité foncière et la création d'unités d'exploitation performantes ; v) la transmissibilité du foncier pour encourager l'investissement familial durable sur l'exploitation.

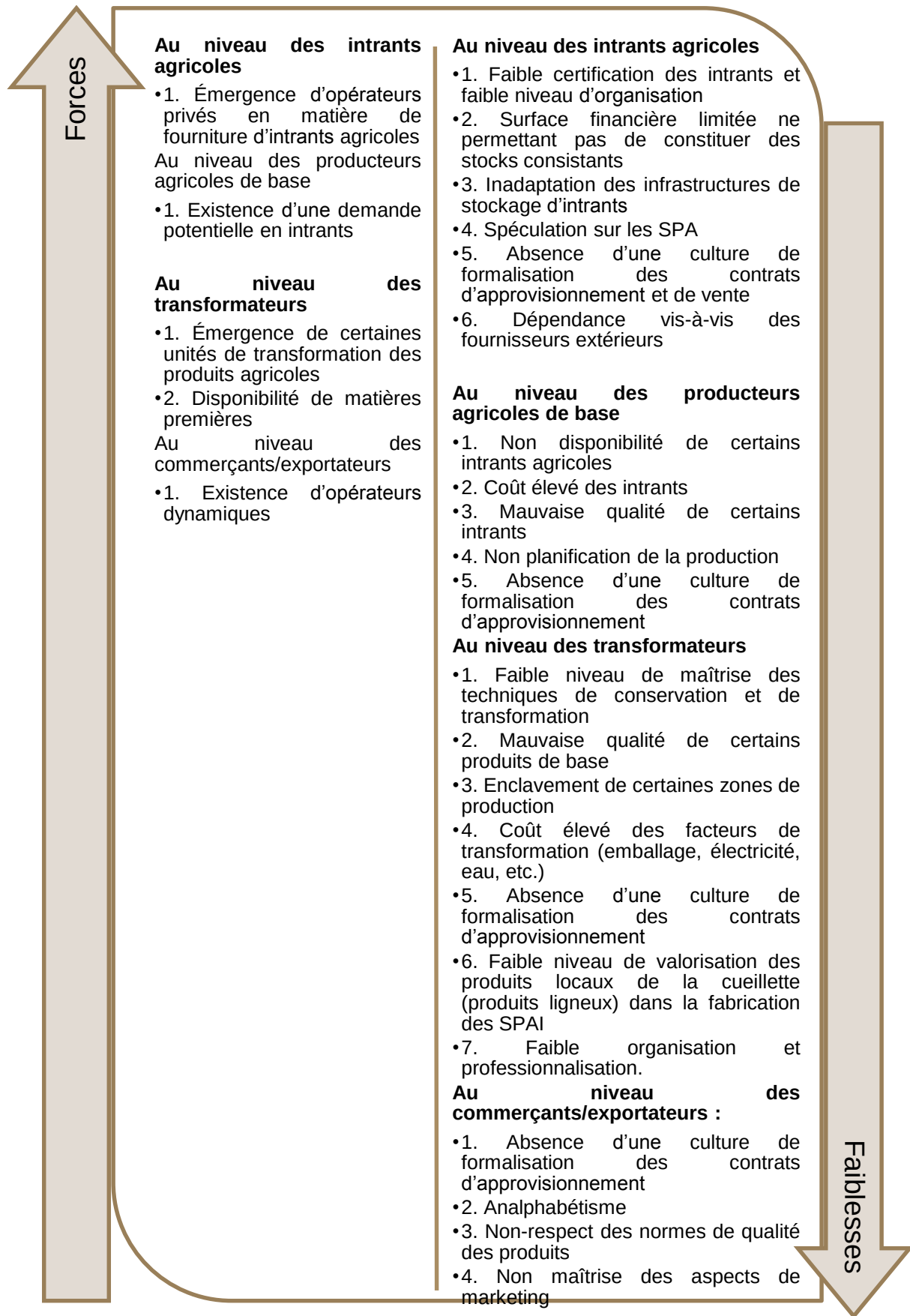
En raison donc du rôle fondamental de l'allocation des terres, le Gouvernement à travers Bagrépôle, se doit de définir le mécanisme d'accès des investisseurs privés aux terres dudit pôle. L'essentiel consiste à trouver les mécanismes, le dispositif institutionnel adéquat pour pouvoir atteindre ces objectifs en conciliant les intérêts des populations locales et ceux des investisseurs privés.

2.2.4.2. Questions d'approvisionnement

Depuis la mise en œuvre du PAS²³, l'État s'est désengagé du secteur de l'approvisionnement en intrants. Cette fonction a été concédée au secteur privé. Sur le terrain et particulièrement dans la zone de concentration de Bagré, le constat qui se dégage est que la responsabilisation du secteur privé dans ce domaine a des atouts et des faiblesses.

²³ Programme d'Ajustement Structurel





Dans ce contexte marqué par la pluralité des intervenants et l'arrivée prochaine des investisseurs privés dans la zone de Bagré, des efforts devront être faits pour que la fonction approvisionnement soit dynamique et efficace.

2.2.4.3. Questions organisationnelles des acteurs des filières

A la faveur des réformes économiques et institutionnelles, le Gouvernement a adopté une politique nationale de promotion coopérative dont l'objectif global est de créer un environnement favorable à l'émergence d'organisations coopératives à même d'assurer leur rôle d'acteurs économiques autonomes dans le développement économique et social²⁴. Cela devrait pousser celles-ci vers la professionnalisation en indiquant qu'elles se structurent autour d'une filière bien identifiée.

Dans la plaine de Bagré, on note que la structuration des organisations paysannes par filière, en dehors du riz, est très embryonnaire.

Pour l'essentiel, le mouvement paysan dans la zone de Bagré se caractérise par sa diversité. En effet, la MOB est à l'origine de l'installation des groupements sur la plaine rizicole où on dénombre 76 organisations de base dont 13 pour les filières fruits et légumes, 17 pour les filières céréalières, 14 pour les filières bétail/viande, 4 pour les filières halieutiques, 26 pour les filières du petit commerce et 2 pour d'autres filières. Selon le genre, on dénombre 32 organisations masculines, 30 féminines et 14 mixtes.

Les organisations locales répertoriées sont toutes reconnues officiellement et disposent de récépissés de reconnaissance administrative. Elles sont représentées au niveau de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA). De ce fait, elles prennent part aux instances nationales des organisations paysannes.

D'une manière générale, le fonctionnement des organes dans la majorité des groupements de base est compromis par la désaffection des membres, conséquence logique de la mauvaise gestion et des détournements.

Leurs membres ne trouvent aucun intérêt à participer au fonctionnement d'organisations qui ne leur sont d'aucune utilité (pas de services fournis aux membres).

Donc, malgré leur dynamisme relatif, les organisations paysannes rencontrent de nombreuses difficultés dont, entre autres, le manque d'information sur le

²⁴ Cf. la loi 014/99/AN du 15 avril 1999 portant réglementations des sociétés coopératives et des groupements et ses textes d'application.



fonctionnement des organisations, le besoin de formation concernant la gestion des groupements, le besoin de conseil des membres sur les techniques de production, les difficultés d'approvisionnement en intrants et de vente des produits, la faible capacité d'autofinancement et la participation limitée des groupements aux organisations faîtières.

La situation d'ensemble est caractérisée par : i) le manque de participation des membres aux prises de décision et de restitution des résultats aux Conseils de Gestion (CG) et à l'Assemblée Générale (AG) ; ii) l'absence de contrôle interne due au choix de membres analphabètes dans les comités de contrôle ; iii) des élections complaisantes basées sur des critères subjectifs et non de compétence ; iv) le manque d'application des textes et règlements intérieurs des organisations ; v) l'apathie des membres désabusés par la mauvaise gestion et l'inutilité de leurs organisations pour eux.

Le recouvrement de la redevance constitue une problématique spécifique des organisations de producteurs de la plaine de Bagré. En effet, le taux de recouvrement des redevances dues à la MOB (aujourd'hui Bagrêpôle) est extrêmement bas (moins de 30 %). Cela pose des problèmes en termes de trésorerie. Cette situation pourrait à terme poser des problématiques d'intérêt général dans la conservation du patrimoine commun d'irrigation, faute de moyens pour entretenir l'existant. Il y a plusieurs causes à cette situation : i) l'absence de tout document contractuel lié aux baux et redevances ; ii) l'indiscipline et le non-respect par le producteur des ordres oraux donnés ; iii) le manque de vigueur dans le recouvrement des redevances par les agents de Bagrêpôle (qui sont parfois juges et parties) ; iv) les pressions politiques auprès des agents en charge du recouvrement ; v) le manque d'organisation et de foi envers les organisations agricoles qui pourraient servir de relais pour le recouvrement. Cette situation doit être solutionnée au plus tôt dans l'intérêt général.

Le contexte actuel, en même temps qu'il ouvre des opportunités et d'heureuses perspectives pour les organisations professionnelles, introduit également pour les organisations de producteurs, de transformateurs et de commerçants, des attitudes et comportements nouveaux pour pouvoir remplir convenablement leurs nouvelles fonctions.

Ces enjeux ne peuvent être relevés qu'avec un appui responsable des partenaires tels que Bagrêpôle dans le renforcement de leurs capacités.



2.2.4.4. Questions de renforcement des capacités des producteurs

Le diagnostic de l'exploitation des aménagements existants de Bagré montre qu'il y a de nombreuses faiblesses dans la conduite de l'irrigation et la maintenance des périmètres. Pour atteindre les résultats escomptés de Bagrépôle, les capacités des acteurs devront être renforcées sur tous les maillons.

2.2.4.4.1. Capacités techniques

Les faiblesses relevées sur le plan technique au niveau des petits producteurs portent sur la gestion de l'eau (de grandes surconsommations d'eau), le renouvellement des semences (normalement tous les trois ans) et la conduite des opérations post récolte (arrêt de l'irrigation, séchage, battage, vannage, ensachage, etc.). La mauvaise maîtrise de ces éléments techniques influe négativement sur les rendements à la parcelle et sur la qualité du riz (faible rendement au décorticage qui est de 59-62 % au lieu de 65-70 %) dans les normes.

Il est impérieux de lever ces entraves à la production par des formations et sensibilisations en direction des petits producteurs.

2.2.4.4.2. Capacités organisationnelles

Au niveau des périmètres existants, les producteurs sont organisés en groupements de base par village qui se sont fédérés en une Union des Groupements de Producteurs de Riz de Bagré (UGPRB). Mais, le constat est que sur les différents maillons des organisations paysannes, le fonctionnement et la gestion ne sont pas bons (pas d'approvisionnement collectif en intrants, pas de commercialisation groupée des produits, pas de concertation avec les autres acteurs de la filière riz, etc.). Dans le cadre du Projet Pôle de Croissance de Bagré, un grand travail d'organisation devra être entrepris pour tirer un meilleur profit des futurs aménagements hydroagricoles.

2.2.4.4.3. Appui à la mise en valeur

a) Au niveau des petits producteurs

Du fait de l'analphabétisme dominant dans la zone et aussi de la nouveauté que constitue l'exploitation en irrigué pour la grande majorité des petits exploitants, un appui dégressif à l'exploitation des aménagements devra leur être apporté. Intensif pendant les trois premières années, l'appui du projet sera retiré au fur et à mesure de la maîtrise de la production irriguée. L'appui consistera en un suivi technique



(itinéraires techniques des cultures), des formations (gestion de l'eau, gestion financière, utilisation des produits phytosanitaires, etc.) et des voyages d'échanges d'expériences.

b) Au niveau des entrepreneurs agricoles

Il s'agit de mettre à leur disposition les informations utiles à temps et leur faciliter un certain nombre de transaction. Il s'agit également d'œuvrer à rendre disponible une main d'œuvre qualifiée.

Pour l'ensemble, les actions de renforcement des capacités devront couvrir au minimum les aspects suivants :

- la formation ;
- le développement de la contractualisation entre les différents maillons des filières ;
- le renforcement de l'appui de la part des structures étatiques ;
- l'élaboration des cadres réglementaires et leur application effective (cahiers des charges, statuts et règlement intérieur, etc.) ;
- l'appui à la commercialisation des produits agricoles.

2.2.4.5. Questions de commercialisation

Pour tout exploitant agricole, tout éleveur ou pêcheur, déjà confronté aux aléas de la production, l'efficacité de la commercialisation des produits conditionne fondamentalement le développement de sa production. L'expérience déjà vécue sur la plaine de Bagré montre que l'efficacité de la commercialisation se situe pour le producteur, à trois principaux niveaux :

- s'assurer de l'écoulement de la production dès la récolte quelle qu'en soit la spéculation et la quantité ;
- s'assurer d'un règlement au comptant des prix ;
- avoir des prix justes et rémunérateurs.

Il est cependant à constater l'existence de plusieurs contraintes qui compromettent la recherche de solutions durables et profitables pour les producteurs. Parmi celles-ci figurent surtout :



- la faiblesse, voire l'absence d'organisation des producteurs qui fonctionnent selon des stratégies individuelles tant pour l'approvisionnement en intrants que pour la vente de la production, avec comme conséquence une position très faible en face des collecteurs et acheteurs de leurs produits et des fournisseurs d'intrants ;
- le taux d'analphabétisme très élevé au sein des organisations de producteurs qui limite les capacités d'entreprise et de négociation des paysans ;
- les difficultés de mobilisation de financements et l'accès limité au crédit (réticence du secteur bancaire à accorder des crédits d'équipement dans le secteur agricole) et aux intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) ; toutes choses qui contraignent souvent le producteur à sous-traiter avec certains usuriers moyennant des avances de crédit en numéraire ou en nature (intrants agricoles).

L'une des réponses apportée par Bagrêpôle à ces contraintes majeures est l'appui des producteurs à la négociation d'accords contractuels de production et de commercialisation des produits agricoles (riz notamment) entre les organisations de producteurs et les acteurs économiques intéressés par la vente de ces produits.

2.2.4.6. Questions de partenariat

L'un des défis majeurs de Bagrêpôle_{SEM} est de constituer une plateforme d'activités agro-industrielles rentables de production, de transformation et de commercialisation susceptible de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement du Burkina Faso tout en faisant prospérer l'investissement privé grâce à un partenariat public-privé efficient. La logique économique se pose ainsi en termes de mise en valeur optimale du potentiel productif de la zone et de croissance durable du secteur agricole, sur des bases nouvelles : ouverture vers le privé et instauration d'un partenariat public-privé, responsabilisation et autonomisation des organisations de producteurs dans la gestion des infrastructures, diversification des productions, intégration agriculture/élevage.

Bagrêpôle devrait de ce fait appliquer le principe du "faire faire" pour l'exécution des principales opérations relatives aux études, aux travaux d'aménagement, au renforcement des capacités des différents acteurs et à l'appui aux activités de production. Les procédures de mise en œuvre pourraient être réalisées sous la



forme de contractualisation, de conventions, de protocoles de collaboration ou de contrat d'objectifs.

Bagrépôle étant avant tout un agropôle basé sur le développement des potentialités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et touristiques, l'appui-accompagnement technique des départements en charge du développement rural et du tourisme sont d'une nécessité absolue pour l'atteinte des résultats.

La croissance accélérée de Bagrépôle passe aussi par la dynamisation des secteurs techniques transversaux dont ceux en charge des questions sécuritaires et sociales.

C'est pour toutes ces raisons que Bagrépôle doit créer et maintenir le dialogue et la concertation avec les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État, les acteurs et bénéficiaires publics et privés de la zone, les associations villageoises, les autorités coutumières, etc. Bagrépôle devrait en somme mettre en œuvre une démarche qui assure la participation pleine et consciente de toutes les populations et des acteurs institutionnels et communautaires concernés par sa mise en œuvre.

2.2.4.7. Questions d'accès des acteurs des filières au financement

Les services financiers disponibles à proximité la ZUP de Bagré comprennent des banques commerciales et des Institutions de Micro Finance (IMF). On trouve des représentations de quelques institutions financières dans la région du Centre-Est, alors que la province du Zoundwéogo ne dispose pas de telles institutions.

Le développement des activités de crédit reste toutefois limité, les populations locales considérant les taux de crédit trop élevés. Souvent, elles ignorent le fonctionnement des banques en ce qui concerne les conditions d'accès aux différents crédits bancaires. La plupart des entreprises, notamment les PME et les entreprises du secteur informel, continuent d'avoir un accès difficile et coûteux au crédit bancaire et aux services financiers. En conséquence, une grande partie de leurs investissements et fonds de roulement est financée sur fonds propres. Quant aux agriculteurs et éleveurs, leur difficulté pour accéder aux crédits auprès des banques réside principalement dans l'impossibilité de fournir les garanties demandées par les banques. Dans les communes de Gom-Boussougou, Bané, Bagré, Zonsé et Bittou (zones touchées par les projets Petit Bagré, AVV²⁵ et Nouaho), il existerait un passif en termes de remboursement de crédits octroyés aux producteurs. Les remboursements des prêts auraient connu des difficultés et les ménages redevables seraient mal identifiés dans certains cas. Certains auraient

²⁵ AVV : Aménagement des Vallées des Volta



même fui la zone, voire le Burkina Faso, afin d'échapper à des poursuites éventuelles et à des saisies de leurs biens.

2.2.4.8. Questions de main-d'œuvre qualifiée

Dans la zone de Bagré l'activité économique dominante est la production hydroagricole qui génère près de 3 000 emplois directs et plusieurs emplois temporaires ou saisonniers grâce à la mise en valeur des potentialités en terres irrigables de la zone. Outre les aménagements irrigués les secteurs générateurs d'emplois sont essentiellement la production animale et halieutique, la transformation des produits, le petit commerce et l'hôtellerie.

L'offre d'emplois, essentiellement orientée vers la main non qualifiée est surtout le fait des nouveaux acteurs notamment les investisseurs privés agricoles liés à la taille des exploitations et au mode intensif de production. Ainsi 32 emplois permanents et plus de 500 emplois temporaires (essentiellement des femmes) ont été créés au cours de ces deux dernières années.

La mise en œuvre des actions d'aménagement hydro agricoles prévus dans le cadre de Bagrépôle contribuera à impulser une nouvelle dynamique de création d'emplois agricoles. Toutefois celle-ci sera à la fois confrontée à la cherté du coût de la main d'œuvre locale mais surtout à l'absence de main d'œuvre qualifiée. Cette situation est exacerbée par la proximité des sites miniers de Kiaka et de Youga qui suscitent des convoitises et mobilisent les jeunes riverains à la recherche d'or et d'emplois, toute chose qui renchérit davantage le coût de la main d'œuvre locale (frais de labour passant de 25 000 à 50 000 FCFA). De meilleures conditions devraient donc être créées en vue non seulement de susciter l'intérêt des jeunes aux emplois agricoles en général et aux emplois qualifiés en particulier.

2.2.4.9. Questions des forces sociales

Plusieurs forces sociales vont se côtoyer dans la zone de Bagré. Il s'agit :

- des animateurs de la vie politique : le rôle central que les dirigeants politiques vont jouer dans la conduite du processus de réforme et la nécessité de s'assurer que ses structures d'incitation rentrent bien dans le cadre des objectifs d'ensemble de Bagrépôle pour éviter les risques de toute influence ou accaparement indue ;
- des élus locaux : le rôle que jouent les collectivités locales et les leaders traditionnels dans le façonnement des attitudes des communautés locales



et dans leur statut d'intermédiaire et d'arbitre pour calmer les tensions sociales et les conflits dans la région nécessite de les impliquer et de prendre en compte leurs intérêts et ceux de leurs mandants afin d'éviter l'opposition locale aux activités de Bagrépôle ;

- des exploitants familiaux : le caractère diversifié sur le plan ethnique et national des utilisateurs des terres, des producteurs et des populations locales existants impose à Bagrépôle la nécessité d'impliquer les collectivités locales et les chefs traditionnels qui représentent les petits exploitants ainsi que les organisations de producteurs qui représentent les producteurs moyens et les investisseurs agroalimentaires dans la zone afin d'éviter l'opposition.
- des investisseurs : une attention particulière doit être accordée aux liens entre les petits exploitants familiaux et les grandes entreprises agroalimentaires. Pour ce faire, une stratégie de communication sociale et la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des conflits et des plaintes contribueront à une meilleure gestion de la coexistence ;
- de l'institution Bagrépôle : l'importance de la restructuration institutionnelle de la MOB en vue de renforcer son indépendance et son efficacité par l'amélioration de ses performances à travers le renforcement des capacités techniques, des manuels opérationnels clairement définis et la performance basée sur l'évaluation des ressources humaines doivent être considérés afin de permettre à Bagrépôle de jouer au mieux son rôle de coordination du développement de la zone de Bagré.



PARTIE II : DEFINITION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES



I. VISION ET DEFIS

1.1. VISION

La vision de développement de Bagrépôle s'exprime en termes d'ambition de : **faire du pôle de Bagré une zone économique spéciale et un modèle exemplaire de développement inclusif par la valorisation optimale de ses potentialités qui crée et entretient une croissance soutenue, durable et partagée.**

La vision de Bagrépôle est construite autour des potentialités hydrauliques et foncières, des possibilités de valorisation de ces potentialités en ressources accessibles par des acteurs ambitieux, et des pesanteurs socioculturelles, économiques et infrastructurelles à vaincre. Cette vision en tant qu'expression d'un avenir désiré, est le fruit d'une volonté politique d'apporter des solutions aux contraintes du développement, en la polarisant vers les zones à potentiel élevé de croissance selon la nouvelle stratégie de développement définie dans la SCADD.

La réalisation de cette vision passe par une infrastructuration territoriale conjointement menée par l'État et le secteur privé, le développement de filières porteuses au double plan de la sécurité alimentaire et de la rentabilité économique et s'appuyant sur des domaines complémentaires, afin de créer une plateforme pour la fertilisation croisée des projets de partenariat public privé.

1.2. DEFIS

Bagrépôle est le premier pôle de croissance du Burkina Faso et il doit le demeurer par ses performances économiques fortes bâties autour de valeur ajoutée substantielle et d'emplois décents.

Ainsi la ZUP de Bagré, au regard de ses atouts, constituera une expérience pilote pour les pôles de croissance du Burkina. Bagrépôle doit trancher avec les expériences antérieures pour être un exemple réussi de développement.

A cet effet, Bagrépôle doit relever les défis immédiats suivants :

- a) **Réussir la mutation institutionnelle de la MOB à Bagrépôle** en tant que société d'économie mixte qui offre un nouveau cadre de gouvernance plus approprié à la dynamique engagée. Des efforts sont à entreprendre en interne comme à l'extérieur pour aboutir à une nouvelle entité qui dispose des



capacités techniques et de gestion nécessaires, avec une autonomie et une flexibilité suffisantes et qui s'oblige à rendre compte aux actionnaires, au Gouvernement, aux partenaires et aux clients.

- b) **Améliorer le climat des affaires dans la zone** : en dépit des progrès enregistrés en matière d'assainissement de l'environnement de l'investissement et son positionnement parmi les cinq meilleurs réformateurs au niveau mondial selon « Doing Business », le climat général d'investissement demeure peu satisfaisant au Burkina pour susciter une forte participation du secteur privé et attirer des investissements directs étrangers. Bagrépôle et l'agence binomiale d'exécution du projet (la MEBF) doivent créer les conditions pour un climat très hospitalier aux affaires, avec des procédures simplifiées et des délais et des coûts maîtrisés.
- c) **Rendre disponibles les infrastructures critiques et les services essentiels pour faire de Bagré une plateforme économique attrayante pour les investisseurs** : cela passe par la sécurisation foncière, l'innovation technologique, l'entretien des infrastructures existantes, l'acquisition de nouveaux équipements, l'aménagement d'infrastructures de production et le déploiement de fournisseurs de services de soutien à la production.



II. PRINCIPES DIRECTEURS

Les valeurs de référence qui impriment le présent Plan Stratégique s'articulent autour des dix (10) principes directeurs ci-après :

2.1. RENFORCEMENT DE LA LIAISON PRODUCTION/MARCHE

Il convient de s'assurer que la production réponde aux besoins durables et à la loi du marché. A cet effet, il faut vendre d'abord avant de produire comme le suggère le *lean management*. La liaison production/marché conditionne l'atteinte des objectifs de valeur économique et de création d'emplois de Bagrépôle.

2.2. CAPITALISATION ET VALORISATION DES ACQUIS

Bagrépôle dispose d'importants acquis en termes d'infrastructures et de savoir-faire. Ces atouts méritent d'être préservés et mieux valorisés en attendant les compléments indispensables, dans le cadre de la mise en œuvre du premier plan quinquennal de Bagrépôle.

2.3. SECURITE INTEGRALE

L'investissement ne peut être productif que dans un environnement sécurisé. Pour Bagrépôle, la prise en compte de ce principe permet d'aborder la sécurité sur toutes ses formes : i) garantie de la sécurité des personnes et des biens ii) garantie de la sécurité juridique et judiciaire des investissements iii) sécurisation foncière qui passe par une juste compensation dans l'expropriation des terres, le bornage, l'immatriculation des terres et la délivrance de titres d'occupation conformes à la loi et aux attentes des investisseurs.

2.4. AGREGATION

Le modèle de développement de la zone, retenu par les analystes et les décideurs évite les positions extrêmes, atténue les ruptures entre les populations endogènes et exogènes, concilie les tensions et permet de réaliser les ambitions du Pôle de Croissance de Bagré. Au regard de cette option, l'agrégation constitue un outil de développement dont la mise en œuvre réside dans la création d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et/ou industriel. Ce système repose sur le fait d'intégrer des producteurs de petite taille (agregés) autour



d'un acteur investisseur (agrégateur) disposant d'une forte capacité managériale, financière et technique lui permettant d'optimiser le processus de production sur la chaîne des valeurs.

2.5. EFFICACITE ET GESTION ORIENTEE RESULTATS DANS LA BONNE GOUVERNANCE

L'efficacité de Bagrépôle doit se refléter par le déploiement d'une nouvelle culture de management qui consacrera la fin du management public par les procédures lourdes et le style de gouvernance bureaucratique. Elle se traduira par une démarche de gestion privée orientée sur les résultats probants. Dans le cadre, Bagrépôle devra imprimer une dynamique de *société de solutions souhaitées* par ses clients que sont notamment les producteurs et les investisseurs mais aussi ses partenaires de référence. L'excellence opérationnelle dans le management doit être entretenue à tous les niveaux, faisant de chaque membre du personnel un agent de solutions efficaces aux préoccupations exprimées.

2.6. AUTOPORTANCE FINANCIERE

En tant que société gérée selon les règles du secteur privé, Bagrépôle doit se fixer et réaliser le cap de son indépendance financière. C'est le prix à payer pour bénéficier des facilités concédées par le Gouvernement et éviter les lourdeurs bureaucratiques du système de management public. Cela passe par une bonne maîtrise des charges et le développement des recettes sur tous les angles d'activité de Bagrépôle.

Bagrépôle doit être une entreprise rentable qui garantit par ailleurs du profit à ses actionnaires.

2.7. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement doit savoir "répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités pour les générations futures de répondre aux leurs". Le développement économique n'est plus le seul objectif, il s'articule avec les exigences du développement social, la préservation et le développement d'un environnement sain.

2.8. SUBSIDIARITE ET SELECTIVITE

L'État et Bagrépôle ne peuvent pas tout faire avec efficacité. Aussi, chaque fois qu'une compétence est mieux assurée par une structurée donnée, l'action doit lui



être déléguée. En d'autres termes, Bagrépôle doit conduire les actions structurantes en matière d'aménagement et de gestion et faire faire par le secteur privé les actions de production et de soutien à la production.

2.9. PARTICIPATION ELARGIE

Le développement intégré de Bagrépôle implique une démarche élargie qui assure la participation des bénéficiaires, des clients, des fournisseurs, des partenaires et des populations concernées (société civile). Ces acteurs doivent être impliqués dans la mise en œuvre du plan et à l'évaluation des projets qui en découlent afin de garantir la cohérence, la complémentarité et la synergie dans la conduite des actions.

2.10. PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE

Une planification adéquate est nécessaire selon le genre afin de garantir des résultats équitables pour les femmes comme pour les hommes, notamment pour les groupes défavorisés. Le Plan Stratégique va systématiser la prise en compte du genre par la validation des incidences pour les femmes de toute action envisagée, dans les analyses, les orientations, les choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, de manière à ce que les différents groupes d'acteurs bénéficient d'avantages égaux.



III. MISSION

3.1. OBJET

La Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré a pour mission générale d'aménager et de gérer sa zone d'emprise, conformément aux orientations définies et déléguées par les pouvoirs publics.

Elle a pour objet :

- d'assurer la planification, le développement et la gestion du Pôle de Croissance de Bagré ;
- de mettre en valeur le potentiel économique en assurant la promotion et l'attraction des investissements plurisectoriels de type agricole, industriel, commercial et de services et en favorisant l'implantation d'entreprises intervenant dans le domaine de l'agriculture commerciale, de la transformation agroalimentaire et des services dans le Pôle ;
- de gérer le foncier et les ressources durables du Pôle de croissance de Bagré ;
- d'assurer l'entretien des infrastructures et des équipements ;
- d'être nécessaire aux investisseurs et aux producteurs ;
- de rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets et des activités ;
- de développer les partenariats et les nouveaux processus et solutions techniques ainsi que leur mise en œuvre ;
- d'accroître la compétitivité des biens produits et des services rendus ;
- et de façon générale, de réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.



3.2. OBJECTIF GENERAL

A l'horizon 2017, la mise en œuvre du plan devra se traduire par une accélération de la croissance économique intra zonale, avec des effets multiplicateurs à l'échelle nationale, grâce à un accroissement des investissements privés, générateurs de nouvelles sources de progrès et d'opportunités d'emplois.

3.3. OBJECTIFS SPECIFIQUES ET RESULTATS ATTENDUS

3.3.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont :

- instaurer un cadre de gestion efficace et favoriser la création d'un climat favorable aux investissements ;
- mobiliser les investisseurs pour l'investissement productif dans le pôle de croissance de Bagré ;
- mettre en valeur des potentialités du pôle de croissance de Bagré.

3.3.2. RESULTATS ATTENDUS²⁶

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ces objectifs spécifiques sont :

- le pôle de croissance est géré de façon efficace par Bagrépôle ;
- un environnement institutionnel, juridique, réglementaire et un climat des affaires favorables sont créés ;
- des investissements productifs sont réalisés dans le pôle de croissance par des investisseurs privés nationaux et internationaux ;
- des infrastructures structurantes et des services critiques sont réalisés ;
- les potentialités économiques sont valorisées.

²⁶ Cf. Annexe 3 : Cadre de résultats de Bagrépôle (indicateurs)



IV. ANALYSE DES SCENARII DE DEVELOPPEMENT

Les scenarii de développement découlent de l'examen des potentialités et des contraintes, en rapport avec la vision de développement. Selon l'analyse du Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur de la ZUP de Bagré, trois (3) scenarii de développement peuvent être distingués à Bagrépôle : un scenario tendanciel simple, un scenario tendanciel amélioré et un scenario optimal.

4.1. SCENARIO TENDANCIEL SIMPLE

Ce scenario traduit le devenir de la zone d'influence du lac de Bagré si les tendances actuelles se maintiennent. Un système dominé par l'exploitation de type familial se met en place et rejette l'introduction de l'agrobusiness. La ZUP devient un espace qui aura bénéficié d'investissements très importants qu'il sera difficile de rentabiliser en raison de nombreuses déficiences au nombre desquelles :

- *le gaspillage de l'eau* dans les grands périmètres aménagés en irrigation gravitaire : par manque de connaissances sur les besoins en eau des plantes, ou par insuffisance de maîtrise des techniques d'irrigation, ou encore par manque de discipline dans la gestion de l'eau ;
- *la faible productivité*, en raison des limites des capacités d'investissement de l'exploitation de type familial, mode dominant ; une bonne partie des terres aménagées sera progressivement abandonnée, face à des demandeurs incapables de les valoriser faute de moyens techniques et financiers ;
- *les fortes velléités de conflits* dans la zone de concentration et une forte pression foncière en amont du barrage, dans les bas-fonds et sur les berges du lac. Les populations déguerpies pour créer la ZUP de Bagré revendiquent toujours la propriété des parcelles sur ces espaces ;
- *la fragilisation des groupements de producteurs* qui se traduira par des difficultés d'approvisionnement en intrants (engrais, pesticides, semences améliorées, etc.) et de formation en techniques culturales ;
- *le faible accès au crédit* et l'absence de circuits commerciaux bien structurés pour l'écoulement des produits ;



- les performances médiocres pour le secteur pastoral, en rapport avec une mortalité élevée des animaux, l'insuffisance de pâturages et de pistes à bétail.
- les faibles productions halieutiques, liées à une surexploitation des ressources du lac et des retenues d'eau et à l'usage d'instruments de pêche non normalisés.
- la surexploitation des ressources ligneuses, la régression de la savane arbustive et l'empiètement des formations végétales par les activités agropastorales. Le scénario tendanciel simple présage d'une consommation démesurée de ligneux et d'un développement effréné du braconnage.

Le choix de ce scénario comporte des avantages et des inconvénients.



Avantages

- Mode d'exploitation familiale en place maîtrisé par les populations locales (les habitudes paysannes s'intègrent dans les pratiques socioculturelles du pôle)
- Existence de petites unités de décortiquage du riz

Inconvénients

- Risque de conflit qui s'accroît avec l'augmentation de la pression démographique et se cristallise sur le contrôle des ressources foncières et non sur leur valorisation
- Entretien et maintenance des infrastructures d'irrigation se dégradent, en l'absence d'une organisation fonctionnelle des usagers capable d'assurer la police de l'eau et notamment le recouvrement optimal de la redevance eau
- Développement massif des cultures de décrue et Exploitation du lit du lac accélérant le processus d'ensablement, en l'absence de respect d'une zone de protection (bande périmétrale du lac et berges du Nakanbé)

En somme, cette option favorise la réalisation de l'hypothèse de « poudrière sociale »²⁷ avec l'exacerbation des tensions et des pesanteurs socioculturelles qui empêchent la valorisation des énormes potentialités de développement. La ZUP de Bagré s'expose alors à une altération progressive de ses bases économiques et socioculturelles. Ce choix présente plus d'inconvénients que d'avantages. Le résultat sera inévitablement un recul important de l'économie, un gaspillage des potentialités, et à terme, une implosion du pôle.

²⁷ Étude Nationale Prospective « Burkina Faso 2025 », 2004, p. 48



4.2. SCENARIO TENDANCIEL AMELIORE

Dans ce scénario, le paysannat se maintient sur le site en renforçant ses capacités en matière d'intensification agricole, d'investissement et de management aussi bien à l'échelle des périmètres irrigués qu'à celle de la ZUP. Il sera associé à un mode d'exploitation plus performant, tenu par l'émergence d'un entrepreneuriat local et l'installation de l'agrobusiness. Une réglementation consensuelle sécurise l'investissement et les acteurs dans la ZUP.

La réduction des conflits contribuera à sécuriser les droits des producteurs et garantir les investissements. Mais la vision de Bagrépôle ne sera pleinement atteinte que si la réduction des conflits s'accompagne d'une modernisation des pratiques sur le périmètre de Bagré. La valorisation optimale des potentialités agricoles et la diversification des activités rentables se feront au prix d'une juste compensation des personnes ou communautés dépossédées par les aménagements. Cette indemnisation prendra la forme soit d'une attribution de terres, soit encore d'une indemnisation financière, soit enfin des deux modalités à la fois. Cette sécurisation foncière par l'attribution de titres de propriété sur les terres qui seront attribuées aux exploitants actuels des terres à aménager et aux PAPs ou de baux emphytéotiques aux opérateurs de l'agrobusiness est la clé d'un engagement fort dans l'investissement. Pour le paysannat, l'État reste toujours l'investisseur principal, mais l'exploitant devra apporter une garantie d'engagement dans l'entretien et la gestion des infrastructures. Selon la capacité de chaque catégorie d'acteurs, un schéma d'organisation de l'occupation des terres devra être adopté : i) les terres plus faciles à aménager et à gérer (les périmètres irrigables sans pompage, les bas-fonds qui peuvent être aménagés au plus bas coût d'investissement) seront attribuées en priorité aux petits exploitants vivant dans les zones ; ii) les petites et moyennes entreprises d'agrobusiness et les grandes firmes d'agrobusiness seront installées en priorité dans les zones à occupation minimale, dans les hautes terres le long du fleuve Nakanbé, en aval du barrage ou autour du réservoir du barrage.

L'économie de la ressource eau par l'amélioration du système d'irrigation offre des possibilités d'augmenter les superficies aménagées, de diversifier les activités et de valoriser les potentialités sur la plaine. Mais elle suppose une organisation forte et intégrée de l'ensemble des usagers de l'eau.

L'amélioration du mode d'exploitation est susceptible d'influencer le fonctionnement du pôle de croissance de Bagré en faisant de l'agrobusiness son moteur. La valorisation optimale des potentialités agricoles de la plaine et la diversification des activités rentables devraient s'appuyer sur un engagement fort du privé dans le



processus de territorialisation hydraulique : s'impliquer dans l'investissement pour l'aménagement des périmètres irrigués (hors aménagements structurants qui resteront à la charge de l'État), l'organisation de l'approvisionnement en intrants et de l'écoulement des productions, s'intéresser aux autres secteurs d'activité : pêche, élevage et tourisme. On escompte que cette dynamique pourra d'une part, générer des emplois agricoles directs (ouvriers, encadreurs techniques, gestionnaires, etc.), et d'autre part soutenir les secteurs de production halieutique, pastorale et touristique.

Pour la pêche, il s'agit de renforcer les structures de production, d'approvisionnement et de distribution et initier des formes d'intensification qui suscitent les acteurs à l'investissement (aquaculture en cages et en enclos, étangs piscicoles associés ou non aux casiers rizicoles).

Pour l'élevage, il est important de procéder à l'immatriculation et au renforcement des aménagements des zones pastorales en vue d'en assurer une sécurisation foncière. Un faisceau d'axes à renforcer : organisation des producteurs, couverture zoo-sanitaire, approvisionnement en intrants vétérinaires, pâturages (régénération des parcours par mise en défens, plantation de bourgou dans les zones de marnage du lac, cultures fourragères, fauchage et conditionnement du foin, etc.), embouche de finition avant exportation sur les marchés côtiers, etc.

Le secteur touristique devra bénéficier de la diversification des paysages issus des aménagements divers. Son développement passe par l'identification de circuits touristiques de vision intégrant la découverte de paysages agricoles, du refuge des hippopotames, des sites des oiseaux migrateurs, etc. Il y a un intérêt à proposer des sports d'eau (pédalos, scooters, etc.)

Ce dispositif sera complété par l'établissement d'infrastructures de services de soutien (écoles, logements, infrastructures de stockage et de conditionnement). L'ensemble de ces installations sera desservi par des moyens de transport, d'adduction d'eau et d'électricité.

Quel intérêt y a-t-il à choisir ce scénario ?





Avantages

- *Maintien et intégration de l'exploitation familiale dans le plan de développement de la ZUP* : ce dispositif à lui seul constitue un atout important pour désamorcer les conflits larvés dans la ZUP, car on ne saurait imaginer que le processus décisionnel participatif débouche sur un retrait des populations déjà en place dans la zone du projet. Cette prise en compte des populations locales dans Bagrépôle, en faisant baisser les oppositions à l'installation de l'agrobusiness, ouvrira des possibilités de négociation dans les limites du dispositif réglementaire
- *Économie de la ressource eau* sur les périmètres irrigués, d'une part en formant les exploitants à la maîtrise de l'irrigation et à la discipline de l'eau, et d'autre part en utilisant l'eau turbinée pour l'irrigation par pompage en aval de la digue
- *Augmentation des superficies irriguées* (par gravité et par pompage) et une diversification des productions
- *Augmentation de la productivité* par une amélioration de l'encadrement technique, de l'approvisionnement en intrants, une structuration solide des circuits
- *Dynamisation et mise en réseau des groupements de producteurs* ainsi que les circuits d'écoulement des productions, dans une synergie d'action entre paysannat modernisé et agrobusiness
- *Augmentation de la production d'énergie électrique*, par la possibilité de construction d'un barrage en aval de Bagré qui permet de turbiner une deuxième fois l'eau du Nakanbé

Inconvénients

- *Rupture technologique* : les systèmes de production les plus rentables du pôle ne sont pas appropriés par les acteurs et n'ont pas d'effet d'entraînement souhaité sur l'économie régionale, soit par manque ou insuffisance de formation ou d'accompagnement des acteurs, soit par absence d'articulation fonctionnelle entre les activités, soit enfin parce que les candidats performants n'ont pas été acceptés
- *Rupture d'ordre biologique* : les populations résistent à l'innovation, en rejetant les nouvelles plantes et variétés à haut rendement auxquelles elles ne sont pas habituées et qui ne peuvent intégrer les rites aux ancêtres en remplacement des plantes locales
- *Rupture d'ordre économique* : même dans le contexte du pôle de croissance, la logique paysanne reste attachée à des réflexes d'autoconsommation, au lieu de faire place à une logique de marché
- *Rupture d'ordre socioculturel* : le processus peut subir des blocages liés aux pesanteurs socioculturelles, comportant des interdits qui auraient pu constituer des ressorts de développement économique
- Au-delà de ces contraintes, les réticences locales à l'installation d'agrobusiness men s'opposent à la promotion d'une agriculture performante et compétitive qui joue un rôle de locomotive pour les autres activités



La ZUP de Bagré devient un centre de productions (agricoles, halieutiques, forestières, pastorales, etc.) qui satisfait les demandes des agglomérations nationales et une attraction touristique. Cette perspective rendra la ZUP éligible au rang de pôle de croissance si la combinaison se réalise en son sein entre les entreprises agricoles, les universités et les centres de recherche pour créer les conditions de travailler ensemble autour de projets très innovants. Sa fonctionnalité et son dynamisme dépendront de ses liens avec le marché (aux échelles locale, nationale et internationale).

4.3. SCENARIO OPTIMAL : LE REGNE DE L'AGROBUSINESS

Le scénario optimal qui est une optimisation du scénario tendanciel amélioré devra se faire en remplissant les conditions suivantes :

- résorber les risques de conflits sur les terres et l'eau ;
- réaliser une économie de l'eau par une gestion adéquate du système d'irrigation ;
- développer l'agrobusiness au détriment du mode d'exploitation familial peu performant.

La fin des conflits d'usage sur la terre et l'eau s'opère au moyen d'une législation forte qui écrase les tenures foncières traditionnelles. L'État, en exerçant son droit régalien, se donne les outils nécessaires à l'expropriation des communautés locales. Dans ce cas, il accède à un dédommagement conséquent qui éteint toute possibilité de réclamation ou de contestation ultérieure sur les terres par les anciens tenanciers. Ce faisant, on peut arriver à une remise en cause du mode paysannat dans la zone de concentration si toutefois celui-ci affiche des contre-performances incompatibles avec l'ambition de faire de la ZUP un agropôle de référence. Ainsi, les exploitants actuels se projettent dans ce schéma futur comme des ouvriers agricoles au service de grandes exploitations hautement mécanisées et à haute intensité de capital.

La gestion de l'eau se trouve rationalisée du fait de la mise en place d'une meilleure codification de l'usage de l'eau et de systèmes de contrôle, sous l'égide d'un comité local des usagers de l'eau mobilisant les représentants des exploitants. L'eau turbinée pourra être retenue par un deuxième barrage en aval de Bagré pour être à nouveau turbinée et servir également à l'irrigation.

Le développement exclusif de l'agrobusiness se fait dans un cadre réglementaire clair et sécurisant pour l'investissement. Dans cette optique, il s'agira de favoriser la mise en place d'entreprises fonctionnant en réseau et pouvant mutualiser des fonctions et produire dans un environnement adéquat, en lien avec les centres de



recherche. Aussi, pourrait-on s'attendre à un accroissement de la productivité et une contribution notable à la réduction du chômage en créant des emplois autour de l'agriculture irriguée comme locomotive, qui génère ou soutient des emplois dans les secteurs porteurs comme la pêche, l'élevage et le tourisme (voir scénario tendanciel amélioré).



Avantages

- Perfectionnement du système d'irrigation pour réaliser une économie de l'eau au maximum
- Modernisation et/ou la mécanisation des secteurs de production (agriculture, élevage, pisciculture, foresterie, tourisme, etc.) pour accroître les rendements
- Accès au financement et au crédit
- Développement de l'agrobusiness entraînant l'investissement de capitaux dans les secteurs d'activité, la création d'unités industrielles
- Création d'emplois (ouvriers agricoles, industriels, vendeurs, etc.)
- Développement de circuits commerciaux
- Approvisionnement régulier des marchés (local, régional, et national).

Inconvénients

- Contestation ou l'indifférence des populations locales qui se sentiront exclues du projet ;
- Baisse du pouvoir d'achat des populations locales suite au développement d'une économie de marché
- Rejet des agrobusiness-men par les populations locales ; les dernières se sentiront expropriées de leurs terres par les premiers
- Exacerbation des velléités de conflits
- Migration des colons et même des natifs de la région vers des périmètres irrigués moins mécanisés

Au total, la ZUP de Bagré devient une référence internationale sur tous les secteurs de production (agriculture, élevage, pêche et aquaculture, tourisme, etc.). Elle s'intègre efficacement dans le réseau international et régional, s'appuyant sur des complicités solides avec les places fortes financières et leurs représentations régionales en Afrique. Malheureusement, l'exclusion des acteurs locaux dans le jeu en constitue un élément fondamental de fragilité.

Après analyse des trois modèles de développement, c'est le scénario tendanciel amélioré qui a été retenu par l'ensemble des participants aux ateliers de validation du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) et de mise en valeur de la ZUP de Bagré. Ce choix a été entériné par le Gouvernement parce qu'il garantit la croissance partagée et favorise un développement inclusif qui préserve les intérêts des petits et moyens exploitants ainsi que des gros investisseurs.



V. HYPOTHESES DE FORMULATION DU PLAN STRATEGIQUE ET RISQUES ASSOCIES

Les hypothèses de travail émises, relatives à l'environnement de Bagrépôle, peuvent se résumer comme suit :

- le Gouvernement et la Banque Mondiale continuent de soutenir fermement Bagrépôle, avec la mise à disposition des ressources financières nécessaires et l'adoption des textes qui sous-tendent le développement des activités de la nouvelle société ;
- la prise de conscience des parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet Pôle de Croissance est garantie par la sensibilisation et l'implication des leaders de tous bords ;
- la gestion concertée et durable des ressources naturelles de la zone est assurée.

La réalisation de ces hypothèses sera suivie et évaluée pendant la mise en œuvre du Plan Stratégique en termes de risques.

5.1. RISQUES EN MATIERE DE GOUVERNANCE

- a) **Interférence politique** : Le risque d'accaparement par des intérêts locaux, nationaux, politiques, administratifs, traditionnels ou ceux privilégiés du secteur privé pourrait contrarier les objectifs du Projet, entraîner des retards dans sa mise en œuvre et une diminution de l'investissement du secteur privé dans la zone. Ce risque sera atténué à travers la restructuration des dispositions institutionnelles de Bagrépôle qui lui garantissent une indépendance décisionnelle et des mécanismes de contrôle appropriés.
- b) **Manque de capacités au niveau de l'entité de mise en œuvre** : La faiblesse des capacités existantes de la MOB risque de compromettre la mise en œuvre du Projet dont la portée est à la fois importante et multisectorielle. En plus de la restructuration de la MOB, le Projet crée des ressources pour la formation, l'assistance technique et l'appui institutionnel pour aider à renforcer durablement les capacités des entités gouvernementales et non gouvernementales. Les aspects techniques du Projet qui nécessitent une expertise spécifique seront confiés à des cabinets privés sous forme de sous-traitance.



- c) **Conflit social** : La zone du Projet a attiré une population cosmopolite, y compris une variété d'ethnies locales et des étrangers. L'équilibre social précaire risque d'être instable avec l'augmentation de la demande et de la valeur des terres dans la zone en raison de la mise en œuvre du Projet et de la croissance démographique importante. La population locale pourrait percevoir l'afflux des migrants et immigrants comme une menace à leurs intérêts communautaires et coutumiers. Une attention particulière sera accordée à la communication sociale, aux mécanismes de concertation et de règlement des conflits et plaintes et aux relations entre les petits exploitants et les grandes entreprises d'agrobusiness.

5.2. RISQUES LIES AUX COMPOSANTES DU PROJET

En plus des risques généraux en matière de gouvernance, les risques spécifiques suivants sont liés aux composantes individuelles du Projet :

■ **Composante I : Amélioration du climat des investissements et des capacités institutionnelles pour la promotion des investissements et des exportations :**

- a) **Administration des terres** : La régularisation du système d'administration des terres est une condition sine qua non pour la promotion des investissements dans la Zone du Projet. Les dispositifs existants dans la Zone du Projet sont temporaires et ne garantissent pas une sécurité foncière suffisante aux occupants et aux détenteurs de parcelles. Bagrépôle accompagnera et aidera à mettre en œuvre un processus transparent d'attribution des parcelles et de sécurisation foncière.

■ **Composante II : Développement d'infrastructures cruciales**

- a) **Passation de marché pour les travaux majeurs** : Il existe la possibilité d'accaparement ou d'abus au niveau des procédures de passation de marché, surtout en raison de l'ampleur et de la diversité des travaux de construction et de réhabilitation envisagés dans le cadre du Projet. Le suivi *ex ante* et *ex post* des procédures de passation de marché sera également renforcé.
- b) **Développement local** : Le Projet court le risque de développer des infrastructures d'appui qui ne sont pas adaptés aux besoins de développement local de la zone ou qui ne sont pas accessibles aux populations locales. Afin de réduire ce risque, le Gouvernement a prévu des



fonds pour appuyer la construction d'infrastructures sociales. Les leaders communautaires locaux et la société civile seront impliqués dans l'identification de ces infrastructures.

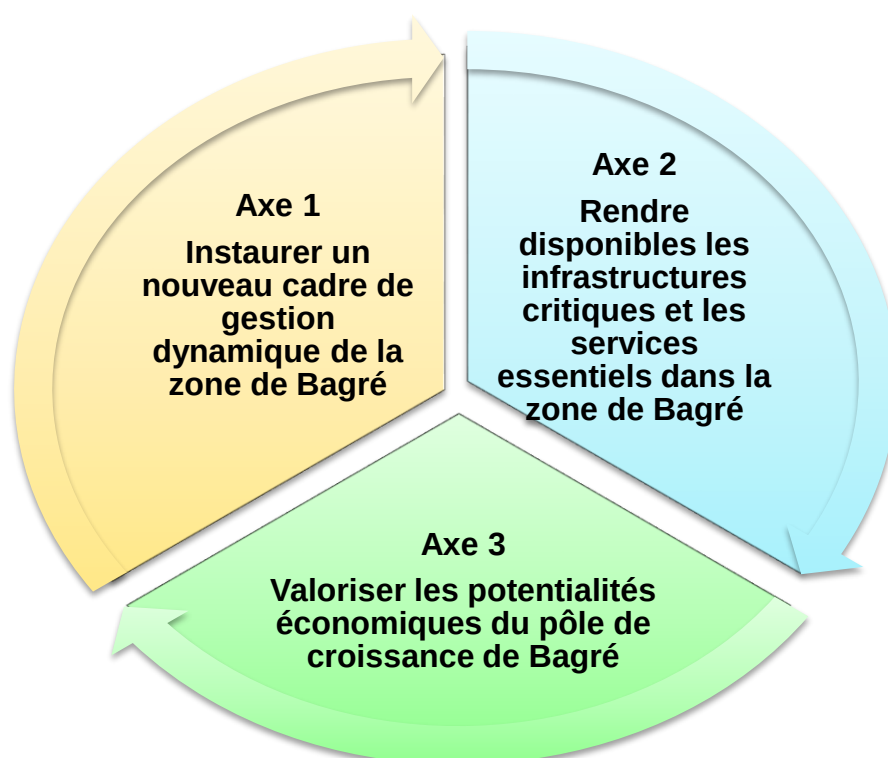
■ Composante III : Développement de services critiques

S'engager avec le secteur privé : Les interventions du Projet visent à impliquer le secteur privé en vue de remédier aux défaillances du marché. Les instruments à utiliser sont les subventions de contrepartie pour accompagner l'innovation dans les affaires qui peut permettre au secteur privé de résoudre le problème lié au déficit d'informations et de coordination ou d'apporter des externalités qui servent l'intérêt public. S'engager avec le secteur privé de cette manière, c'est courir le danger que les fonds publics destinés à servir l'intérêt public soient accaparés par un petit groupe d'entreprises pour renforcer leur emprise sur le marché. Le Projet court également le risque d'aliéner les collectivités locales et la société civile ; étant donné qu'il pourrait être vu comme un Projet qui soutient les grandes entreprises au détriment des pauvres. Il existe un certain nombre de mécanismes internes qui doivent atténuer ces risques. Chaque intervention du Projet fait de l'amélioration des résultats pour les pauvres un objectif explicite et les subventions de performance doivent être accordées selon le mécanisme du fonds d'encouragement (challenge fund mechanism) qui est transparent et ouvert à tous. Néanmoins, des mesures devront être prises par les responsables d'attribution des subventions en vue d'éviter l'accaparement du programme. La stratégie de communication du Projet doit, de façon proactive, faire savoir comment les activités entreprises dans le cadre de la composante III (subvention de contrepartie) serviront l'intérêt public et bénéficier aux pauvres, et pas seulement les intérêts des entreprises.



VI. DEFINITION DES AXES STRATEGIQUES

Sur la base des analyses précédentes, trois (3) grands axes stratégiques sont proposés pour soutenir le développement du pôle de croissance de Bagré. Les choix de ces axes de développement s'appuient aussi sur la vision et les défis majeurs, les principes directeurs, la mission, tout en prenant en compte les hypothèses et les risques possibles liés à la mise en œuvre des activités.



6.1. AXE 1 : INSTAURER UN NOUVEAU CADRE DE GESTION DYNAMIQUE DE LA ZONE DE BAGRE

La stratégie adoptée par le Burkina Faso pour accélérer la croissance et la création d'emplois grâce aux investissements privés et à la production diversifiée de haute valeur est axée sur la mise en œuvre de nouveaux pôles de croissance. Ainsi, Bagré a été désigné pour constituer un des pôles de croissance en raison de son fort potentiel en matière d'agroalimentaire, d'horticulture, d'élevage, de pisciculture et de production de cultures de base.

Cependant, plus de trente années après la construction du barrage de Bagré et avec un investissement de l'État à hauteur de 100 milliards de FCFA, seulement 3 380



hectares ont été aménagés et attribués à des petits exploitants fortement subventionnés, qui se limitent majoritairement à la production rizicole. Au regard des résultats mitigés, le Gouvernement a décidé d'allouer une part substantielle des superficies supplémentaires aménagées, aux moyens et grands agriculteurs commerciaux qui sont en mesure de générer des bénéfices économiques et financiers.

Toutefois, le climat général d'investissement demeure peu satisfaisant pour susciter une forte participation du secteur privé et attirer des investissements directs étrangers. En outre, les capacités institutionnelles de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB), à gérer le pôle de Bagré et à coordonner les services de promotion des investissements sont limitées. C'est pourquoi le premier axe du plan stratégique est **d'instaurer un nouveau cadre de gestion dynamique du pôle de croissance de Bagré.**

6.1.1. OBJECTIFS

6.1.1.1. Objectif global

L'objectif global de l'axe est de contribuer à améliorer la gestion de la zone et l'environnement des affaires et de réduire les coûts et les risques de faire des affaires dans la zone de Bagré.

6.1.1.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
• <i>Objectif 1</i> : Restructurer la MOB • <i>Objectif 2</i> : Renforcer les capacités de conception, de planification et de développement d'infrastructures de Bagrépôle • <i>Objectif 3</i> : Créer un climat favorable pour l'investissement à Bagré • <i>Objectif 4</i> : Promouvoir le pôle de croissance de Bagré en vue de développer l'agriculture commerciale et la transformation alimentaire • <i>Objectif 5</i> : Gérer les ressources naturelles du pôle de croissance (terre, eau, forêt, faune, etc.) d'une manière efficace, durable et rentable.	• <i>Résultat 1</i> : La MOB est restructurée • <i>Résultat 2</i> : Les capacités de conception, de planification et de développement des infrastructures de Bagrépôle sont renforcées • <i>Résultat 3</i> : Un climat favorable pour l'investissement à Bagré est créé • <i>Résultat 4</i> : Le pôle de croissance de Bagré est promu en vue de développer l'agriculture commerciale et la transformation alimentaire • <i>Résultat 5</i> : Les ressources naturelles du pôle de croissance (terre, eau, faune, forêt, etc.) sont gérées d'une manière efficace, durable et rentable



6.1.2. ACTIONS PRIORITAIRES

La mise en œuvre de l'axe se fera à travers les actions prioritaires qui suivent :

a) Opérationnalisation de Bagrépôle (issue de la restructuration de la MOB)

La restructuration de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) a donné lieu à la mise en place de la Société d'Économie Mixte de Développement Intégré du Pôle de Bagré dénommée Bagrépôle. Cette action prioritaire permettra l'élaboration et l'opérationnalisation d'un organigramme à même de permettre à la société d'accomplir ses missions avec efficacité et efficience. Cette opérationnalisation va s'agencer autour des activités suivantes :

- mettre en place et rendre opérationnels les organes de Bagrépôle ;
- définir et opérationnaliser un organigramme de Bagrépôle ;
- définir les fiches de postes de travail ;
- recruter les ressources humaines en qualité et en quantité ;
- assurer l'équipement en logistique, en matériel et en infrastructures en adéquation avec ses missions ;
- définir et mettre en œuvre un plan de carrière des ressources ;
- définir et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des ressources humaines.

b) Renforcement des capacités institutionnelles, de coordination et de gestion de Bagrépôle.

La promotion des investissements et la coordination du partenariat public privé nécessitent pour la société, de réelles capacités institutionnelles, de coordination et un système de gestion efficace.

Pour y parvenir, les activités suivantes seront menées :

- élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur d'aménagement de la zone de Bagré ;
- élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur informatique ;
- élaborer et mettre en œuvre un modèle économique pour la société ;
- définir et mettre en œuvre un système de suivi-évaluation des actions du pôle de croissance ;



- définir un plan d'affaires pour Bagrépôle ;
- concevoir et mettre en œuvre une stratégie efficace de communication sociale et de concertation avec les partenaires ;
- structurer les transactions avec les investisseurs privés pour la concession des infrastructures existantes (équipements hôteliers, de transformation d'aliments pour bétail, de pisciculture) et pour d'autres activités commercialement viables ;
- élaborer et mettre en place des outils pour améliorer la gestion comptable et financière ;
- améliorer la fonction recouvrement des redevances ;
- concevoir et mettre en œuvre un manuel d'exécution et un manuel de procédures administrative et financière ;
- créer et rendre fonctionnel un système de contrôle interne.

c) Définition d'un environnement propice aux affaires et amélioration du climat général d'investissement

La stratégie d'actions de Bagrépôle est basée sur le partenariat public privé. De ce fait, le climat général des investissements doit être suffisamment attractif et rassurant afin de susciter une forte participation du secteur privé et d'attirer des investissements directs étrangers. A cet effet, Bagrépôle à travers cette action prioritaire entreprendra les activités ci-après :

- faire adopter, diffuser et promouvoir la loi sur les mesures incitatives et du climat des affaires ;
- développer des plates-formes d'infrastructures pour la croissance ;
- élaborer des lois, décrets, textes législatifs, conventions, contrats-types de location, de contrats d'achat d'eau, d'énergie et de sous-traitance, de contrats de gestion axés sur la performance pour les opérateurs privés, des PPP, et d'autres documents juridiques nécessaires à la mise en œuvre effective du mandat de la société ;
- renforcer les capacités des communautés locales et des opérateurs privés à promouvoir le développement durable.



d) Sécurisation foncière des exploitants

Les exploitants familiaux et surtout les investisseurs privés appelés à réaliser d'importants investissements dans la zone de Bagré demanderont une sécurité foncière solide et de longue durée. L'essentiel pour Bagrépôle, consiste à trouver les mécanismes, le dispositif institutionnel adéquat pour pouvoir atteindre ces objectifs en conciliant les intérêts des populations locales et ceux des investisseurs étrangers.

Les activités suivantes seront menées :

- conduire des enquêtes et des négociations en vue de l'indemnisation et de la compensation des populations affectées par les interventions ;
- délimiter et immatriculer le domaine foncier de l'État ;
- faciliter la délivrance de titres d'occupation et de jouissance aux exploitants ;
- élaborer et appliquer les cahiers spécifiques des charges pour chaque type d'usage ;
- concevoir et mettre en œuvre un cadre foncier clair pour la gestion des terres et des transactions ;
- concevoir et mettre en œuvre un Système d'Information Foncière (SIF) ;
- mettre en place le guichet unique foncier de Bagrépôle.

e) Développement du partenariat

Les champs d'intervention de Bagrépôle font intervenir beaucoup d'acteurs dont il convient de coordonner les actions en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience des opérations dans le pôle de croissance de Bagré à travers le pilotage général et la coordination des activités dans les différents sous-secteurs des différents départements ministériels.

Elle se traduira par la conduite des activités suivantes :

- évaluer et négocier des conventions de partenariat ;
- définir un programme visant à développer les partenariats public-privé dans la zone ;
- élaborer un cadre législatif et de formules normalisées de conventions de partenariat public-privé à utiliser par Bagrépôle ;



- mettre en place un réseau d'échanges des acteurs et partenaires sur le développement durable du pôle de croissance de Bagré ;
- développer la communication interne et externe ;
- organiser périodiquement de rencontres de concertation des partenaires techniques et financiers ;
- mettre en œuvre le partenariat avec les ministères selon le tableau ci-dessous :

Le partenariat pourrait revêtir l'une des formes suivantes : la contractualisation, les conventions et les protocoles de collaboration.

Tableau 3 : Partenariat avec les Ministères et des collectivités locales

N°	Ministères	Éléments de partenariat avec Bagrépôle
1.	Ministère chargé des relations avec le Parlement et des Réformes politiques	- Préparation des lois à soumettre à l'Assemblée Nationale relatives à Bagrépôle
2.	Ministère de l'Économie et des Finances	- Mobilisation des ressources financières pour les investissements - Mobilisation des ressources de la contrepartie nationale - Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement de la zone - Pilotage du comité national de négociation et d'indemnisation des personnes affectées par le Projet - Orientations pour le financement des études relatives à la mise en place des autres pôles de croissance - Suivi financier de la mise en œuvre du Projet - Construction d'un building administratif
3.	Ministère de l'Agriculture et de l'hydraulique	- Développement des ressources humaines et renforcement des capacités des producteurs et du personnel - Développement des paquets technologiques de production et d'irrigation - Amélioration du niveau d'équipement des exploitations agricoles - Facilitation de l'accès des producteurs aux intrants de qualité - Contribution au développement de l'entrepreneuriat agricole - Accompagnement des producteurs à la mise en marché - Appui à la sécurisation foncière des exploitations agricoles - Participation à la réhabilitation de certaines infrastructures - Mise en place par l'ONEA d'un système d'adduction d'eau potable - Construction par la SONAGESS de magasins de stockage - Construction du barrage de Nialé



N°	Ministères	Éléments de partenariat avec Bagrépôle
		- Suivi technique de la mise en œuvre du Projet
4.	Ministère des Ressources Animales	- Appui à la mise en œuvre d'actions de sécurisation des deux zones pastorales (IEC des populations), notamment les statuts et le cahier des charges - Élaboration et mise en œuvre de protocoles avec la DGEAP et la DGSV pour l'appui à l'aménagement des deux zones pastorales par : - o la mise en place d'infrastructures et d'équipements de base pour l'abreuvement des animaux (puits, pompes photovoltaïques et manuelles, réservoirs et abreuvoirs - o la mise place d'un système de gestion du bétail, y compris un équipement de suivi pour la protection de la santé ainsi que la traçabilité des troupeaux ; - o la mise en place d'infrastructures et d'équipements pour un établissement vétérinaire, un abattoir, un marché, des enclos de vaccination, et des installations de stockage
5.	Ministère des Transports, des postes et de l'économie numérique	- Déploiement de la fibre optique dans la zone - Installation d'un bureau SONAPOST et d'un bureau ONATEL pour la téléphonie fixe notamment - Développement rural de la téléphonie fixe et mobile - Lutte contre les surcharges et les tracasseries administratives au niveau des frontières
6.	Ministère des Infrastructures et Désenclavement	- Financement des travaux d'infrastructures routières, notamment le bitumage de la dorsale Bagré-Dindéogo-Zabré et Dindéogo-Manga et la réhabilitation des pistes rurales - Suivi contrôle des infrastructures - Entretien périodique des routes et pistes - Appui dans la sélection des entreprises prestataires pour l'entretien des ouvrages
7.	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnel et de l'Emploi	- Participation à la mise en place du centre de formation professionnelle - Contribution à l'élaboration du référentiel des métiers et pilotage du processus de certification de qualification de professionnelle - Financement par le FAIJ, le FAFPA, FASI et le FAPE des entreprises, notamment celles portées par les jeunes et orienté à Bagrépôle
8.	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	- Appui et suivi de la mise en œuvre du protocole de collaboration entre Bagrépôle, la MEBF et le BUNEE pour la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale du Projet - Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de protocoles avec la Direction Générale des eaux et Forêts pour la mise en œuvre des mesures suivantes : • Appui à l'aménagement et à la sécurité des deux refuges de faune d'hippopotames et leur coexistence pacifique avec les activités socioéconomiques environnantes • Appui à la création/réinstallation, des jardins maraîchers autour du lac assurant une protection



N°	Ministères	Éléments de partenariat avec Bagrépôle
		durable des berges • Appui à la mise en conformité du Burkina avec les traités et conventions internationales sur l'environnement dont il est signataire • Appui à l'élaboration des plans d'actions environnementaux pour la protection et le reboisement des berges • Appui au renforcement des capacités des communautés rurales et des opérateurs privés, la sensibilisation sur les questions environnementales afin de promouvoir la gestion durable des aires protégées à travers l'inclusion de mesures de protection des berges dans les procédures d'attribution des terres - Appui à la protection des forêts et zones classées
9.	Ministère de la communication	- Accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie de communication de Bagrépôle - Facilitation par les médias d'État des activités phares du Projet, - Accompagnement du Projet en matière de communication sur les sites web de l'administration publique, - Contribution à l'animation de radio Bagrépôle
10.	Ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie	- Appui et suivi de la mise en œuvre de l'accord de gestion Bagrépôle-SONABEL - Appui à l'extension du réseau électrique dans les différents sites du Projet - Facilitation à la création à Bagré d'un centre de distribution de l'électricité au profit de la population - Appui à l'acquisition et à la mise en place à Bagré d'un transformateur de grande capacité permettant de sécuriser les besoins en branchement des investisseurs privés - Identification et appui à la mise en place de mécanismes de gestion environnementale intégrée des sites miniers de la ZUP - Prise de mesure de mitigation des effets liés à l'implantation de la mine de Kiaka sur l'eau du fleuve Nakanbé
11.	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	- Promotion du Projet dans les événements économiques organisés par le Ministère ou auxquels il participe - Facilitation des procédures administratives, notamment les agréments techniques, l'autorisation d'exercer pour les étrangers, la carte de commerçant - Participation aux commissions d'analyse des dossiers d'appel d'offre pour la concession des unités économiques au secteur privé - Suivi de la construction de la zone industrielle et du centre d'affaires - Relecture du code des investissements pour introduire le régime particulier des pôles de croissance et leurs mesures incitatives - Construction par la Chambre de Commerce et d'Industrie



N°	Ministères	Éléments de partenariat avec Bagrépôle
		du Burkina Faso (CCIBF) d'entrepôts de stockage et d'une gare routière
12.	Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	- Construction de lycées et collèges dans la ZC - Création à terme d'une université agricole - Participation à la mise en place du centre de formation professionnelle
13.	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	- Mise en place d'une agence de la CNSS à Bagrépôle - Gestion des litiges entre employés et employeurs dans la zone du Projet; - Contrôle dans l'application des textes régissant le monde du travail
14.	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation	- Construction d'écoles primaires (10) - Alphabétisation des producteurs
15.	Ministère de l'Habitat et l'Urbanisme	- Appui dans l'élaboration du plan d'urbanisation - Appui dans la validation des plans architecturaux - Participation à la conception architecturale des infrastructures immobilières - Suivi contrôle des infrastructures (zone industrielle, centre d'affaires, abattoir, CSPS, écoles, etc.) - Appui dans la sélection des entreprises prestataires - Appui à la construction de logements sociaux - Érection d'une Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat au Centre Est - Appui à la construction de chalets et de cités immobilières par des promoteurs privés
16.	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	- Vulgarisation des innovations et des produits de la recherche à Bagrépôle - Implantation d'unité de recherche du CNRST à Bagrépôle - Appui à l'amélioration des chaînes de valeur - Appui à l'introduction et au suivi scientifique de nouvelles cultures
17.	Ministère des Sports et Loisirs	- Réalisation d'infrastructures sportives et récréatives - Appui à l'organisation de certaines activités sportives à Bagrépôle, comme le sport « nautique »
18.	Ministère de la Culture et du Tourisme	- Contribution à l'élaboration d'une stratégie de promotion du tourisme dans la zone - Accompagnement à la mise en valeur des produits - Accompagnement à la mise à niveau et à la promotion du Centre Eco Touristique
19.	Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique	- Promotion de l'esprit citoyen dans la zone (paix, tolérance, acception de l'autre, droits et devoirs...)
20.	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	- Appui à l'extension, la modernisation et la création d'infrastructures sociales telles que les centres de promotion sociale et les établissements préscolaires - Gestion des secours d'urgence - Luttés contre le travail des enfants et les pires formes de traitement des enfants
21.	Ministère de la Justice,	- Accompagnement pour une diligence dans le traitement



N°	Ministères	Éléments de partenariat avec Bagrépôle
	Garde des Sceaux	des dossiers soumis à la justice - Contribution à la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes
22.	Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Régionale	- Promotion du projet dans les représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'extérieur - Mobilisation de la diaspora - Facilitation des procédures d'obtention des visas pour les investisseurs étrangers
23.	Ministère de la Promotion de la Femme	- Vulgarisation des instruments et outils pour le suivi de la prise en compte des femmes dans les actions de Bagrépôle - Financement par le FAARF de projets porté par les femmes
24.	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	- Implication des autorités régionales, provinciales et locales dans les campagnes de mobilisation sociale - Appui à la sécurisation de la zone à travers l'installation de Postes de Police dans les communes de la zone de concentration, non pourvues en forces de sécurité - Soutien à la mise en place d'une unité de sapeurs-pompier dans la zone - Appui à la protection civile - mise en place des structures de gestion foncière dans les communes
25.	Ministère de la Défense nationale	- Appui à la sécurisation de la zone à travers l'installation d'un Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (effectif) - Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de protection des grands ensembles économiques, y compris les pôles de croissance
26.	Ministère de la Santé	- Identification des villages bénéficiaires des centres de santé dont la construction sera financée par le budget de la contrepartie nationale - Sensibilisation des producteurs sur les mesures d'hygiène, de sécurité et les IST/VIH/SIDA - Suivi externe des questions d'hygiène et de santé publique (suivi des maladies liées à l'eau) et contribution aux actions de lutte anti-larvaires (paludisme, schistosomiase, etc.) - Érection du CSPS de Bagré en CMA ou hôpital de district - Construction de 5 CSPS dans le cadre des nouveaux aménagements
27.	Collectivités territoriales	- Implication des collectivités territoriales dans le pilotage de Bagrépôle (Conseil d'Administration) - Facilitation dans la mise en œuvre des activités (développement d'infrastructures, gestion foncière, etc.) - Mise en place des structures de gestion foncière au niveau locales - Implication dans le développement de l'économie locale - Sensibilisation des populations dans la gestion foncière



f) Développement et mise en œuvre d'un cadre environnemental et social

Sur la base du schéma d'aménagement de la zone qui est un outil permettant de définir, pour le moyen et le long termes, les grandes orientations du développement et servir de cadre de cohérence aux futurs projets et programmes d'intervention dans la zone d'étude, les zones d'extension des aménagement ont été déterminées.

Dans le processus de la conduite des travaux d'aménagement, Bagrépôle conduira les activités suivantes :

- élaborer les Plans d'Evaluation Environnementale (PEE) et de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) propres à chaque site, conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- élaborer et mettre en œuvre les Plans d'Action de Réinstallation (PAR), en conformité avec le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;
- élaborer et mettre en œuvre un Mécanisme de Gestion des Conflits et des Plaintes (MGCP);
- renforcer les capacités de Bagrépôle pour la mise en œuvre et le suivi des mesures de sauvegarde.

6.2. AXE 2 : RENDRE DISPONIBLE LES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET LES SERVICES ESSENTIELS DANS LA ZONE DE BAGRE

La promotion du pôle de croissance de Bagré requiert des investissements publics en infrastructures de soutien aux investissements privés, ainsi qu'un cadre efficace pour leur gestion. De telles infrastructures compléteront les investissements déjà réalisés par le Gouvernement.

Les investissements à entreprendre à Bagré par les fournisseurs privés des services critiques (systèmes de communication comme l'internet haut débit, fourniture d'intrants, services divers d'entretien et de réparation, services bancaires, d'assurance et de transit, infrastructures collectives de stockage et de chaînes de froid, services de renforcement des capacités, services d'appui à la normalisation, etc.) ont un fort besoin de promotion et d'incitations spécifiques (conseils techniques, appui pour l'acquisition de services de développement des affaires/études de faisabilité, appui pour la formation, etc.) avant qu'une demande solvable suffisante ne soit disponible à Bagré.



6.2.1. OBJECTIFS

6.2.1.1. Objectif global

L'objectif global de cet axe stratégique est de fournir une offre suffisante en matière d'infrastructures critiques et d'offre de services essentiels.

6.2.1.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
• Objectif 1 : Renforcer la réalisation d'infrastructures publiques dans la zone du projet • Objectif 2 : Promouvoir la fourniture de services critiques dans la zone du projet par le secteur privé à travers le financement partiel de l'assistance technique et du renforcement des capacités • Objectif 3 : Stimuler la création de petites et moyennes entreprises en aidant les petits exploitants à améliorer leurs capacités à répondre aux exigences du marché et à accroître leur compétitivité	• Résultat 1 : La réalisation d'infrastructures publiques dans la zone du projet est renforcée • Résultat 2 : Les services critiques dans la zone du projet sont promus • Résultat 3 : La création de petites et moyennes entreprises est stimulée en aidant les petits exploitants à améliorer leurs capacités à répondre aux exigences du marché et à accroître leur compétitivité.

6.2.2. ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions suivantes permettront l'atteinte des objectifs de cet axe :

a) Développer des infrastructures d'irrigation

Pour renforcer la capacité de production agricole, Bagrépôle va développer des infrastructures d'irrigation par la conception, la construction et l'équipement de canaux pour l'irrigation d'au moins 18 000 ha, dont 3 174 ha pour le paysannat et 14 826 ha pour l'entrepreneuriat agricole national et international ;

b) Développer des infrastructures pour le bétail

Dans le cadre de l'amélioration du potentiel de production en ressources animales, il est prévu la conception et la construction d'ouvrages et d'équipements pour le bétail dans les zones d'élevage. Bagrépôle réalisera en particulier des puits, des forages, des réservoirs et des abreuvoirs pour bétail. Elle veillera à la réalisation d'installations vétérinaires, d'abattoirs et de parcs de vaccination ;



c) Développer des infrastructures piscicoles

Le développement de la pisciculture passe par l'amélioration de l'offre en infrastructures de base à travers la construction d'un entrepôt réfrigéré et la fourniture d'équipements de congélation rapide par cryogénie pour la conservation et le traitement des poissons ;

d) Développer des infrastructures de soutien

Pour permettre l'installation adéquate des investisseurs et l'amélioration de l'accès des produits issus de Bagré aux marchés porteurs, il est prévu la réhabilitation et la construction d'infrastructures routières complémentaires vers des zones commerciales ou des points de distribution, la construction d'un parc industriel, d'un marché et d'un centre d'affaires pour les services critiques, la construction, la construction de logements, la requalification du centre de formation professionnelle, l'expansion ou la mise à niveau d'infrastructures sociales, telles que les écoles et les centres de santé, l'élaboration de plans d'urbanisme et le renforcement et l'extension des réseaux électrique et d'adduction d'eau.

e) Construire un marché à Bagré

Ce marché permettra aux commerçants de s'y installer pour la vente de toutes sortes de produits et marchandises. Il permettra également à la population résidente et aux visiteurs d'accéder à tout ce dont ils auront besoin.

f) Construire de grands magasins de stockage de produits agricoles

Cette activité va permettre le stockage des productions notamment les céréales et faciliter l'étalement du calendrier des ventes des producteurs. Cela permettra de réguler dans le temps l'offre à la demande du marché.

g) Construire un aéroport pour développer le transport aérien

L'existence d'un aéroport réduira les délais de route des hommes d'affaires désireux d'entreprendre des activités à Bagrépôle. Il permettra également l'acheminement et l'évacuation en urgence de certains produits.

h) Aménager des infrastructures à caractère touristique

Les aménagements à caractère touristique sont les suivants :

- l'installation de panneaux signalétiques du refuge de faune ;
- la construction d'un campement pour l'accueil et l'hébergement des touristes et des scientifiques ;



- la mise en place d'un parc animalier ;
- la construction d'un arboretum pour élèves et chercheurs ;
- l'ouverture de pistes pour i) sécuriser les limites du refuge (piste limitrophe du refuge) et ii) faciliter l'accès à la zone pour des activités d'inventaire de la faune, la surveillance, la recherche appliquée et le tourisme.

i) Aménager des pistes d'accès à l'eau du lac

Pour cela, des couloirs d'accès seront ouverts pour faciliter l'accès au lac par le bétail :

- des zones pastorales de Doubégué et de Tcherbo ;
- du refuge de Woozi pour éviter les fréquentes traversées par le bétail des éleveurs de Saré Peulh.

j) Aménager des diguettes en pierres

Il s'agit de réaliser des diguettes et de cordons pierreux dans les zones cultivées au-dessus de la cote 235 m (cote des plus hautes eaux).

k) Subventionner les PME et les petits exploitants et leurs associations.

Cette activité, qui est pilotée par la MEBF dans le cadre de la mise en œuvre du PPCB permettra d'octroyer des subventions pour le financement jusqu'à 80 % du coût des sous-projets réalisés par les prestataires de services en vue de développer des services critiques et d'établir des entreprises commerciales, y compris, entre autres, l'assistance technique aux stations de ravitaillement ; cela pourrait accroître leurs capacités productives, leur compétitivité et établir des liens avec des entreprises plus grandes intervenant dans la zone du projet (notamment à travers les programmes des petits planteurs). Il s'agira d'accompagner l'installation de services de développement des entreprises et de formations dans des domaines tels que l'élaboration des plans d'affaires, d'états financiers, la commercialisation et la conception des produits. Ce sont notamment des :

- banques et établissements financiers ;
- structures de sécurité sociale et d'assurance ;
- essenceries ;
- services postaux ;
- garages et ateliers mécaniques ;
- services de fournisseurs d'accès à internet ;
- services de transport et de transit ;
- officines et cliniques privées ;
- restaurants, centres de détente, de loisirs et d'écotourisme;



- pressings ;
- agences de sécurité ;
- services de maintenance ;
- supermarchés ;
- entreprises de transformation.

Quant aux PME, petits exploitants et leurs associations, il s'agit de renforcer leur capacité à travers :

- la conception et l'élaboration des études de base ;
- l'élaboration des plans d'affaires ;
- la conception des produits, la commercialisation et la promotion ;
- les formations et les voyages d'affaires,

6.3. AXE 3 : VALORISER LES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA ZONE DE BAGRE

Les deux axes précédents ont mis l'accent sur le cadre optimal de gestion de la zone et sur le développement des infrastructures prioritaires et services critiques dans la zone du pôle de croissance de Bagré. A présent, il est important d'identifier les actions et activités de valorisation de l'ensemble de ces investissements et des énormes potentialités de Bagrépôle. Pour ce faire, huit volets stratégiques ont été identifiés : l'agriculture irriguée et pluviale, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, l'hydroélectricité, les ressources naturelles, l'écotourisme et l'artisanat, les industries de transformation et les services critiques.

6.3.1. OBJECTIFS

6.3.1.1. Objectif global

L'objectif global est de valoriser le potentiel économique de la zone de Bagré.



6.3.1.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
• Objectif 1 : Intensifier l'agriculture à forte valeur ajoutée avec amélioration de la fertilité des sols • Objectif 2 : Intensifier et diversifier l'élevage dans le pôle de croissance de Bagré • Objectif 3 : Impliquer le secteur privé dans l'exploitation des ressources halieutiques de Bagrépôle • Objectif 4 : Renforcer la production hydro-électrique dans la zone de Bagré à travers l'extension du réseau électrique et la construction du barrage hydro-électrique de Nialé • Objectif 5 : Exploiter rationnellement les ressources naturelles de la zone • Objectif 6 : Valoriser le tourisme et l'artisanat dans la ZUP de Bagré • Objectif 7 : Mettre en place des industries durables de transformation des produits de la zone de Bagré • Objectif 8 : Fourniture de services essentiels aux investisseurs nationaux et internationaux.	• Résultat 1 : L'intensification agricole à forte valeur ajoutée avec amélioration de la fertilité des sols dans la zone de Bagré est assurée • Résultat 2 : L'intensification et la diversification de l'élevage dans le pôle de croissance de Bagré sont assurées • Résultat 3 : L'implication du secteur privé dans l'exploitation des ressources halieutiques de Bagrépôle est effective • Résultat 4 : Le renforcement de la production hydro-électrique dans la zone de Bagré à travers l'extension du réseau électrique et la construction du barrage hydro-électrique de Nialé est réalisé ; • Résultat 5 : Les ressources naturelles de la zone de Bagré sont rationnellement exploitées • Résultat 6 : La valorisation du tourisme et de l'artisanat dans la ZUP de Bagré est assurée • Résultat 7 : Des industries durables de transformation des produits de la zone de Bagré sont mises en place • Résultat 8 : La fourniture de services essentiels aux investisseurs nationaux et internationaux est assurée

6.3.2. ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre :

6.3.2.1. Développement de l'agriculture irriguée et pluviale

Dans le pôle de croissance de Bagré, l'agriculture et plus particulièrement celle irriguée va jouer un rôle moteur dans l'accélération de la croissance. C'est pourquoi le plan stratégique retient la poursuite de l'aménagement de périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau dans la Zone de Concentration (ZC) de Bagré. Les produits choisis sans être limitatifs, qui pourraient être développés à Bagré comprennent le riz paddy qui est une denrée majeure importée par le Burkina Faso (et produit presque exclusivement sur des superficies déjà aménagées dans le périmètre irrigué de Bagré), et la production horticole, y compris la banane, le haricot vert, la tomate, les fleurs, le piment, la pomme de terre, l'oignon (qui est un produit clé exporté par le



Burkina Faso vers les pays voisins), les arbres fruitiers, le maïs, le tournesol et le niébé.

Au regard de cette importance, les activités suivantes seront conduites :

a) Développer durablement l'hydraulique agricole

Cette activité vise une meilleure fonctionnalité et une gestion efficiente des infrastructures d'irrigation et des équipements. Elle contribuera à l'intensification agricole et la production à haute valeur ajoutée. La réalisation de ces activités passe par l'accroissement des superficies exploitées en maîtrise totale d'eau à travers notamment :

- la promotion des technologies innovantes d'irrigation plus économes d'eau ;
- le renforcement des capacités des exploitants pour la gestion rationnelle de l'eau ;
- la mise en en valeur du potentiel irrigable du bassin, selon les directives du Schéma Directeur d'Aménagement ;
- la mise en place et la gestion d'un système durable et fonctionnel d'exploitation et de maintenance des infrastructures et équipements des périmètres,
- le développement du partenariat avec les institutions de recherche et de formation comme les 2iE.

b) Intensifier et diversifier la production agricole

L'objectif est d'accroître durablement et de diversifier les productions agricoles. Sa mise en œuvre devra permettre d'accroître la productivité et la production agricole, de développer de nouvelles spéculations porteuses et d'augmenter le niveau de compétitivité des produits à l'exportation.

Il s'agira de promouvoir au niveau de Bagrépôle, de nouvelles spéculations porteuses à travers le développement et la production de semences améliorées et la promotion de l'accès aux marchés pour les producteurs.

Les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- promouvoir les spéculations porteuses qui renforcent la sécurité alimentaire ;



- encourager le recours aux techniques qui accroissent les rendements et qui respectent l'environnement ;
- améliorer les rendements de la production ;
- promouvoir de nouveaux investisseurs privés ;
- promouvoir l'utilisation plus optimale des semences et des engrais ;
- développer les pratiques culturales respectueuses de l'environnement.

c) Développer une industrie semencière

L'activité vise à assurer la multiplication de semences de variétés sélectionnées pour satisfaire les besoins des exploitants de Bagrépôle en particulier et du Burkina en général, de semences de base pour la production à grande échelle de semences certifiées par des producteurs semenciers. Il s'agit par cette activité d'accroître qualitativement et quantitativement les semences certifiées et améliorer leur niveau d'utilisation.

Afin d'accroître le taux de disponibilité de semences améliorées dans les principales filières prioritaires retenues au niveau du pôle de croissance et dans une certaine mesure, favoriser leur exportation, des mesures seront engagées pour une meilleure connaissance des semences de Bagrépôle. Il s'agit :

- diffuser et communiquer sur les semences certifiées ;
- assurer la vulgarisation et l'appui-conseil aux utilisateurs de ces semences ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de production de semences de base sous l'égide de l'INERA ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de production et de diffusion de semences certifiées ;
- appuyer l'émergence d'opérateurs privés de producteurs de semences dans les filières porteuses.

Le succès de la vulgarisation des semences certifiées se traduira par l'accroissement de la demande, donc de la mobilisation de tous les acteurs pour la satisfaction de cette demande. C'est ainsi que la dynamique du développement durable d'une industrie semencière sera effective à Bagrépôle.



d) Promouvoir l'accès des producteurs aux intrants et aux équipements agricoles

Il s'agit de construire des mécanismes de marché devant garantir l'accès des producteurs aux semences améliorées, aux engrais, pesticides et aux équipements et autres machines agricoles. Bagrépôle entreprendra une concertation avec l'État, les organisations des producteurs et les investisseurs afin de mettre en place un mécanisme durable facilitant l'accès des acteurs de Bagrépôle aux intrants et équipements agricoles. Elle fournira aussi, pour accompagner les organisations de producteurs, des semences.

6.3.2.2. Intensification et diversification de l'élevage

L'élevage constitue la deuxième activité dans la zone de Bagré. Pour ce secteur d'activité, il s'agit donc de développer des systèmes d'élevage intensifs (embouche bovine et ovine) dans les zones irriguées, des systèmes d'élevage semi-intensifs dans les zones pastorales (émergence d'un élevage laitier semi-intensif) et à favoriser l'installation d'investisseurs privés afin de développer l'entrepreneuriat pastoral. Ce qui va contribuer à l'augmentation des revenus liés à l'élevage, à l'intégration agriculture/élevage et à la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les principales activités pour atteindre les objectifs cités sont :

a) Sécuriser les zones pastorales

L'objectif stratégique de la sécurisation et gestion durable des ressources pastorales est de créer un environnement sécurisé et favorable au développement des activités de productions animales. Cela passe par une matérialisation physique des limites des zones pastorales, à la cartographie et l'adoption de textes conférant un statut juridique aux zones pastorales. Ce qui implique un processus engageant les acteurs administratifs, politiques, techniques, sécuritaires etc.

Les mesures à réaliser dans ce cadre sont :

- l'actualisation des cartes des zones pastorales ;
- la levée GPS des coordonnées géographiques des limites des zones pastorales de Doubégué et de Tcherbo en vue d'éditer les cartes des zones pastorales ;



- l'actualisation des limites des zones pastorales : l'activité consiste au remplacement des balises détruites ou dégradées et à la peinture de l'ensemble pour les rendre visibles afin de marquer physiquement les limites de ces zones pastorales ;
- la sensibilisation des différents acteurs sur le respect des limites des zones pastorales ;
- l'élaboration et l'adoption des cahiers spécifiques des charges : les cahiers spécifiques des charges détermineront les modalités d'accès et d'exploitation des zones pastorales. L'activité consiste en la réalisation du diagnostic stratégique des zones pastorales, l'élaboration des avant projets de cahiers spécifiques des charges, et leur examen et validation par les différentes instances dont la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT).

b) Aménager et gérer les espaces pastoraux

Pour améliorer la mise en valeur et l'exploitation des zones pastorales afin que celles-ci répondent pleinement à leur vocation l'aménagement des zones pastorales l'action se traduira par :

- la réalisation d'études agrostologiques pour déterminer la capacité de charge des zones pastorales ;
- l'ouverture de pare-feu en périphérie des zones pastorales ;
- le parcellement des zones pastorales. Il s'agit de définir les zones d'habitation et de pâturage communautaire ainsi que les zones où s'établiront les investisseurs privés pour l'entrepreneuriat pastoral dans chaque zone pastorale ;
- l'appui à l'installation des éleveurs selon leur profil (élevage traditionnel, élevage moderne). Il s'agit d'organiser l'occupation spatiale de chaque zone selon le parcellaire défini dans le plan de parcellement ;
- le développement de l'hydraulique pastorale. Il s'agit de l'aménagement de points d'eau pastoraux pour l'abreuvement du bétail en respectant les principes de gestion, de lutter contre l'ensablement des points d'eau (le lac de Bagré) et de mettre en place ou renforcer les comités de gestion des points d'eau ;



- la réalisation d'infrastructures socio-éducatives, zoo-sanitaires et de désenclavement dans les zones pastorales. Il s'agit de construire dans chaque zone pastorale des infrastructures communautaires pour les besoins des populations résidentes (dispensaires, écoles, forages, routes, magasins d'aliments pour bétail, parcs de vaccination etc.) ;
- l'identification et le balisage de pistes de transhumance. Il s'agit d'aménager les principaux axes de transhumance qui traversent la zone de concentration par le balisage, l'aménagement de points d'eau le long de ces pistes.
- l'identification et l'aménagement de nouvelles zones pastorales en prévision de la diminution des espaces pâturables due aux grands aménagements et l'accroissement numérique des effectifs.

c) Appuyer les activités de production animale

Il s'agit pour Bagrépôle d'appuyer les producteurs engagés dans les opérations d'embouche et de production laitière tant dans les villages de la plaine irriguée que dans les zones pastorales. Cet appui se traduit par un suivi conséquent des ateliers ; par l'accompagnement pour l'acquisition des SPAI et compléments minéraux, et au renforcement des équipements pour la production de fourrages.

Les mesures à mener à ce niveau sont :

- assurer un appui-conseil rapproché et conséquent des acteurs d'embouche bovine, d'embouche ovine et de production laitière ;
- renforcer les capacités de l'unité de fabrique d'aliments du Centre Piscicole en vue de la production d'aliments à bétail et pour volailles ;
- appuyer les éleveurs pour l'acquisition des sous-produits agro-industriels et des minéraux ;
- appuyer les éleveurs à l'acquisition d'équipements nécessaires à la production du fourrage ;
- favoriser le développement des cultures fourragères sous forme (i) de soles fourragères dans les périmètres irrigués, (ii) de jachères fourragères améliorantes, et (iii) de la bourgouculture sur les berges du lac ;
- initier un programme d'amélioration génétique pour l'augmentation des performances de production des animaux.



d) Appuyer la commercialisation des animaux et des produits animaux

Il s'agit de travailler à l'amélioration des conditions de mise en marché des animaux et produits animaux par le relèvement de la qualité et de l'accessibilité des produits animaux aux marchés national et international.

e) Protéger la santé animale

L'accroissement de la productivité du cheptel bovin passe par l'amélioration du suivi sanitaire et de la lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires dans les élevages, l'organisation de campagnes systématiques d'immunisations contre les épizooties (ppcb, Pasteurelloses, maladie de Newcastle, etc.) reconnues par les structures nationales compétentes en la matière et la mise en place d'une clinique vétérinaire privé afin d'assurer la prise en charge des traitements cliniques des animaux.

f) Améliorer les performances zootechniques des animaux et faire l'insémination artificielle

Il s'agit d'accompagner les éleveurs pour la constitution de noyaux d'animaux performants afin de promouvoir l'amélioration génétique des races locales.

Pour ce, faire les mesures suivantes sont nécessaires :

- former et équiper des brigades locales d'insémination artificielle ;
- rendre disponible les semences animales ;
- pratiquer l'insémination artificielle sur les vaches sélectionnées ;
- assurer un bon suivi alimentaire et sanitaire des animaux.

6.3.2.3. Développement de la pêche de capture et de l'aquaculture

L'offre actuelle de la zone d'utilité publique de Bagré en poisson d'eau estimée à environ 600 tonnes est en déca des possibilités réelles de production de la ZUP qui recèle d'importantes ressources en eau et où plusieurs aménagements piscicoles peuvent être envisagés. L'augmentation de la production de la ZUP est possible d'autant plus que tout le potentiel halieutique de la pêche de capture du grand et des petits barrages n'est pas encore suffisamment exploité (500 tonnes de poisson pour une productivité annuelle de 1600 tonnes) et que tous les modes de production de poisson ne sont pas non plus explorés (pisciculture en étangs, en enclos, en cages,



rizipisciculture, etc..). Pour y parvenir, un accent sera porté sur la promotion de la pisciculture tout en renforçant les capacités des pêcheurs dans la pêche de capture.

Les principales activités retenues se présentent comme suit :

a) Accroître la production halieutique par la pêche de capture

Il s'agit ici de renforcer les actions d'aménagement des ressources piscicoles entreprises dans le cadre du PHIE²⁸ et d'assurer leur exploitation optimale par des aménagements piscicoles appropriés.

Les principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre de cette activité sont :

- soutenir la révision/élaboration des plans d'aménagement participatifs des ressources halieutiques du grand Bagré ;
- faciliter l'accès des pêcheurs aux crédits d'équipement ;
- rendre fonctionnel les trois magasins de dépôt et d'approvisionnement en matériel et intrants de pêche ;
- mettre en place un dispositif de statistique et d'information sur la pêche.

b) Accroître la diversification de la production aquacole

La prise en compte de l'aquaculture dans le plan stratégique vise à profiter au mieux des opportunités existantes dans la zone et autorisant une réelle promotion et développement de la filière. Il s'agit entre autres des grandes disponibilités en eau, de la présence de nombreux sous-produits agricoles, la présence de 3 380 ha de périmètres permettant la pratique de la rizipisciculture et surtout la possibilité de fabriquer sur place tous les besoins des unités d'élevage en aliments de bonne qualité pour poisson. La seconde raison de la promotion de l'aquaculture dans la ZUP est la possibilité de diversification des élevages et d'augmentation de la productivité et de la production piscicole. Pour y parvenir, les mesures suivantes seront développées :

- améliorer et diversifier les semences piscicoles (tilapia, clarias, lates, etc.) ;
- diversifier les productions aquacoles (rizipisciculture, cages, enclos, etc.) ;
- faciliter l'accès des aquaculteurs aux aliments de qualité pour poisson et à moindre coût ;

²⁸ Périmètre Hydraulique d'Intérêt Économique



- renforcer les capacités des aquaculteurs ;
- réaliser des unités démonstratives de pisciculture simplifiée ;
- accompagner les investisseurs dans la mise en place de fermes aquacoles individuelles ou collectives ;
- renforcer les capacités de l'équipe d'appui-conseil ;
- développer des actions de recherche-développement en matière d'aquaculture ;
- développer des infrastructures ou d'unités de conservation et de transformation des productions aquacoles.

c) Gérer de façon participative et responsable les ressources halieutiques

La gestion des ressources piscicoles du barrage de Bagré ne pourrait être durable que par une réelle adhésion et participation des pêcheurs aux actions d'aménagements, d'exploitation et de protection des écosystèmes aquatiques. La gestion responsable de la pêche de capture se réalisera à travers la mise en œuvre des activités essentielles suivantes :

- renforcer les actions de cogestion des ressources piscicoles ;
- contrôler l'effort de pêche et les engins de capture ;
- protéger le sous bassin de Bagré et les écosystèmes aquatiques contre les mauvaises pratiques de pêche et les actions de déforestation ;
- protéger les berges.

d) Promouvoir la qualité nutritionnelle et l'utilisation des produits halieutiques

Les performances d'une filière intégrée dans une économie de marché comme celle du poisson dépend en grande partie du niveau d'organisation des acteurs à la base en particulier ceux situés en aval. Au Burkina Faso et plus spécifiquement dans la zone de Bagré, la commercialisation est dominée principalement par les revendeurs et secondairement par les mareyeurs (grossistes). Cette commercialisation souffre actuellement de l'insuffisance du système approprié de collecte des produits de pêche, de leur transport, de leur transformation, de leur conservation et surtout de l'inorganisation du circuit de distribution. Le manque d'électricité au niveau de certaines pêcheries constitue une autre contrainte. Pour parer à cette insuffisance et



assurer une meilleure utilisation des produits halieutiques de la zone de Bagré, il sera entrepris les mesures suivantes :

- sensibiliser et former les organisations socioprofessionnelles de la filière pêches, sur les normes de qualité des produits de pêche, les techniques de transformation et de conservation du poisson frais ;
- réaliser une chaîne de froid pour la conservation du poisson frais ;
- réhabiliter/construire des infrastructures de débarquement des produits de pêche ;
- appliquer les textes portant normalisation des produits de pêche ;
- équiper les pêcheurs en eau potable et promouvoir l'hygiène communautaire ;
- désenclaver les zones de pêche par l'amélioration des pistes d'accès.

6.3.2.4. Extension du réseau électrique et de la distribution d'eau potable

Ce volet vise dans un premier temps à rendre l'électricité disponible et prête à l'emploi sur les sites du projet pour les différents usages notamment commercial, domestique et industriel. Il s'agit aussi dans le cadre de ce volet de rendre l'eau potable disponible pour les différents besoins. Il s'agit enfin pour ce volet tout en cherchant à augmenter la production hydroélectrique dans la zone du pôle de croissance, d'assurer une gestion durable du barrage et de ses ouvrages.

Pour atteindre ces objectifs, les activités suivantes seront développées :

a) Etendre le réseau électrique

Cette activité consistera à appuyer la SONABEL pour l'extension du réseau électrique sur au moins 100 kilomètres dans les différents sites du Projet. Cette extension concerne les réseaux moyenne et basse tensions entre la centrale électrique du barrage et les périmètres irrigués, la zone industrielle et commerciale, le centre d'affaires, la zone administrative, les différents villages, etc.

Les principales mesures à mettre en œuvre sont :

- augmenter la capacité d'approvisionnement en électricité des transformateurs électriques ;
- rapprocher les réseaux des usagers potentiels dans les sites d'irrigation et rendre l'énergie industrielle disponible ;



- faciliter l'accès des populations locales à l'électricité par la création d'un centre de distribution de l'électricité au profit de la population.

b) Etendre le réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP)

Il s'agit dans le cadre de cette activité de réhabiliter/réaménager le réseau de distribution d'eau potable de Bagré et faciliter l'accès des investisseurs, exploitants et des populations locales à de l'eau de bonne qualité hygiénique.

Il s'agit pour ce faire de :

- étendre le réseau de fourniture d'eau,
- construire des infrastructures d'AEP pour permettre un meilleur accès à l'eau potable pour les ménages installés dans la zone.

c) Réaliser un barrage à l'aval du barrage de Bagré pour la production hydroélectrique

Il s'agit de la réalisation d'un second barrage à l'aval du barrage actuel, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique. Appelé « Bagré aval » ou « Nialé » ou Bagré 2 », ce site se trouve sur le Nakanbé, à environ 40 km en aval de l'aménagement hydroélectrique de Bagré. Le projet prévoit la réalisation d'un barrage à but hydroélectrique qui récupérerait les débits turbinés à Bagré en un site qui présente une série de rapides avec une dénivelée totale de 15 m. Le volume de la retenue serait de 107 millions de m³, la production moyenne annuelle est estimée à 37 GWh avec une ligne de 225 kV reliée au poste de Bagré.

Pour y parvenir, les activités suivantes seront développées :

- mobiliser les financements nécessaires à la construction de l'ouvrage,
- recruter les entreprises pour l'exécution des travaux,
- assurer la mise en exploitation hydroélectrique et agricole des eaux de l'ouvrage.

d) Mettre en œuvre le protocole de collaboration Bagrépôle-SONABEL

Il s'agit de l'accord de collaboration conclu le 31 octobre 2011 entre Bagrépôle et la SONABEL. Cet accord qui vient en remplacement de la convention établie le 18 octobre 1993 entre l'État Burkinabè et la SONABEL redéfinit les modalités de surveillance, d'entretien et de gestion du barrage de Bagré confiées par Bagrépôle à la Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL).



Les principales mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- assurer l'auscultation permanente, le suivi régulier et l'entretien courant du barrage et de ses équipements annexes ;
- organiser des rencontres de planification des usages de l'eau du barrage ;
- mettre en place un Comité de Gestion du Barrage de Bagré comprenant la SONABEL, Bagrépôle, l'AEN et le CLE du barrage de Bagré ;
- élaborer des programmes prévisionnels d'exploitation et d'entretien du barrage ;
- rédiger des rapports d'exécution des programmes annuels sur l'état de l'ouvrage ;
- assurer l'inspection de sécurité et l'auscultation du barrage et prendre des textes et mesures nécessaires pour la sauvegarde et l'entretien du barrage ainsi que la protection des populations riveraines ;
- organiser des visites annuelles du barrage conjointement avec le «Comité de Gestion du Barrage de Bagré » ;
- identifier et mettre en œuvre toutes actions en rapport avec l'accord de gestion.

6.3.2.5. Dynamisation du tourisme et de l'artisanat

L'analyse diagnostique du secteur du tourisme dans la ZUP de Bagré a révélé que ce secteur regorge d'énormes atouts parmi lesquels on peut citer : le centre éco touristique, le barrage hydro-agricole qui draine un nombre important de visiteurs, la diversité des paysages et des écosystèmes, les zones pastorales, les potentialités fauniques (hippopotames, crocodiles), les potentialités halieutiques et aviaires, les biotopes favorables à la petite chasse, les fortes valeurs culturelles du pays bisssa, le point culminant du Boulgou situé à proximité de Garango, etc. Le secteur de l'artisanat est dominé par la menuiserie métallique et du bois qui s'intéresse à la production d'équipements utilisés dans la riziculture (herse et charrues) et dans la construction de bâtiment.

La valorisation des actifs touristiques et artisanaux de la ZUP de Bagré exige la participation éclairée de toutes les parties prenantes concernées et doit respecter les principes directeurs suivants :



- faire un usage optimal des ressources environnementales qui sont un élément clé du développement du tourisme, en préservant les processus écologiques essentiels et en contribuant à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leur patrimoine culturel bâti et vivant, ainsi que leurs valeurs traditionnelles, et contribuer à la tolérance et à la compréhension interculturelles ;
- garantir des activités économiques viables à long terme en apportant à tous les acteurs des retombées socio-économiques équitablement réparties, notamment des possibilités d'emploi et de revenus stables, des services sociaux aux communautés d'accueil, et en contribuant à la lutte contre la pauvreté.

Les activités ci-dessous seront nécessaires à la mise en œuvre efficiente du volet touristique et artisanal.

a) Évaluer les potentialités touristiques et artisanales de la ZUP

Il s'agit de dresser un inventaire de l'offre touristique et artisanale de la ZUP et d'élaborer, en tenant compte du schéma directeur d'aménagement et de gestion de la ZUP, un plan d'aménagement spatial de développement touristique et artisanal de la zone en indiquant entre autres les infrastructures touristiques existantes et/ou à y installer ainsi que les dispositions à prendre pour pérenniser l'offre touristique et artisanale.

Les mesures à mettre en œuvre sont :

- répertorier les ressources touristiques et artisanales de la ZUP ;
- élaborer un plan d'aménagement spatial du tourisme dans la ZUP ;
- identification des artisans présents dans la ZUP et contribution à leur organisation.

b) Élaborer une stratégie de valorisation de l'offre touristique et artisanale de la ZUP

Il s'agit de réaliser un document de stratégie qui permette une gestion efficiente de l'offre touristique et artisanale ainsi que la mise en œuvre d'un partenariat public-privé pour la promotion du tourisme et de l'artisanat. Pour cela, il faudrait :



- élaborer une stratégie de valorisation des potentialités touristiques et de gestion des flux touristiques ;
- Identifier et valider les circuits touristiques permettant aux touristes d'accéder facilement aux principaux sites remarquables dans la ZUP ;
- élaborer un cahier de charges pour l'exploitation des infrastructures et attraits touristiques de la zone ;
- créer un pôle pour l'artisanat notamment utilitaire

c) **Concéder la gestion du tourisme nautique au privé**

Cette concession devra permettre de développer des activités recouvrant à la fois les promenades courtes, de journée, de croisières fluviales, de location de coches de plaisance, de plaisance fluviale privée à bord de bateaux ou de petites unités de promenade, de nautisme de proximité (canotage, pêche en barque, aviron, etc.), mais aussi d'activités pratiquées le long de la voie d'eau (randonnées, etc.).

Les mesures suivantes seront développées :

- recruter des opérateurs privés compétents ;
- appuyer l'installation des opérateurs à Bagré.

d) **Remettre à niveau et concéder le Centre Eco-Touristique (CET)**

Le CET rencontre quelques difficultés dans son fonctionnement et a besoin d'être dynamisé, remis à niveau et concédé à un privé capable de l'exploiter de façon optimale.

Les mesures envisagées sont :

- réaliser un diagnostic exhaustif du centre éco-touristique ;
- identifier des mesures correctives pour la mise à niveau du CET ;
- mettre en œuvre des activités de mise à niveau du CET ;
- élaborer un modèle de partenariat public-privé adapté au CET ;
- concéder le CET à un privé compétent.



e) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie marketing de conquête des marchés intérieurs et extérieurs.

Cette stratégie marketing vise à promouvoir une offre touristique attractive et diversifiée de la zone de Bagré. Pour cela, il faut développer :

- l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur les potentialités touristiques et artisanales de la ZUP auprès des décideurs politiques, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers, des scolaires et des étudiants, etc. ;
- la création et promotion de « labels qualité » pour les produits touristiques et artisanaux de la ZUP de Bagré ;
- l'appui à la création de points de vente promotionnelle des objets d'art sur les différents sites touristiques à aménager ;
- l'intégration des artisans dans la dynamique des activités à promouvoir lors des foires et journées agro-sylvo-pastorales.

6.3.2.6. Dynamisation du transport et du commerce

a) Lutter contre les tracasseries dans les échanges transfrontaliers

La lutte contre les tracasseries dans les échanges transfrontaliers vise à créer les conditions d'une bonne collaboration entre les différents acteurs du transport, permettre la libre circulation des personnes, des biens et services conformément à la réglementation communautaire de la CEDEAO et à l'UEMOA. Pour ce faire, Bagrépôle va accompagner les acteurs du transport et du commerce, notamment sur :

- la contribution à la formation et à la sensibilisation sur la maîtrise des règles de la circulation routière appliquées par les administrations dans le cadre de la réglementation communautaire de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
- l'identification, le recensement et la mise à la disposition de l'ensemble des acteurs des pièces exigées pour le transport inter-Etats de marchandises ;
- la sensibilisation à la fréquentation des aires de stationnement autour des marchés ;



- le plaidoyer auprès des autorités pour la réduction de la multiplicité des postes sur les axes routiers, le prélèvement de taxes illicites et le respect de la libre circulation des personnes et des biens

b) Appuyer l'installation de compagnies de transport

Cet appui vise à faciliter les déplacements des personnes et le transport des marchandises permettant ainsi la liaison facile entre le centre de production et les grands centres urbains du pays et les pays frontaliers.

Des mesures incitatives viseront à faciliter l'installation des compagnies de transport dans la zone de Bagré.

c) Organiser périodiquement des manifestations commerciales

Le développement des activités dans la zone va nécessairement accroître les échanges commerciaux de part et d'autre. Pour assurer la promotion des produits issus de Bagrépôle, il est nécessaire d'organiser des manifestations périodiques (foires, salons agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et touristiques, etc.) pendant lesquelles des prix peuvent être octroyés dans le cadre de concours d'excellence.

d) Accompagner le privé à l'ouverture des centres de collecte et de distribution de produits agricoles

Cette activité vise à inciter les investisseurs à l'ouverture de centres de collecte et de distribution de produits agricoles à Bagré. Cela passera par la promotion de la contractualisation de la production, de la transformation et de la commercialisation.

e) Exploiter les opportunités offertes par le marché national, régional et international

Il s'agit de faciliter la recherche de niches de marchés, notamment pour les produits transformés de Bagré, aussi bien dans les foires régionales à l'intérieur du Burkina mais surtout sur avec les grappes d'entreprises au niveau sous régional (surtout avec la proximité du Ghana, du Togo, du Niger et du grand marché nigérian) et international.

6.3.2.7. Valorisation de l'industrie de transformation

Les mesures nécessaires à la promotion des industries interviennent en amont et en aval du processus de production agro-sylvo-pastorale et halieutique. Ainsi, la promotion de l'agro-industrie a besoin d'être accompagnée par la mise en place d'un



environnement beaucoup plus favorable aux PME/PMI à travers la simplification des procédures d'établissement et d'investissement, l'allégement de la charge fiscale et la consolidation du cadre légal des affaires par la création et le renforcement des tribunaux de commerce, mais également la facilitation de l'accès des petits entrepreneurs au crédit.

A cet égard, la stratégie de développement agro-industriel reposera essentiellement sur les activités suivantes :

a) Contribuer à la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur des unités de transformation

Il s'agit d'accompagner les unités de transformation à bénéficier des mesures fiscales et douanières visant à encourager l'équipement et l'investissement ; notamment, à travers les mesures suivantes :

- diffuser et vulgariser les mesures incitatives ;
- faciliter la mise en relation des acteurs avec les services compétents.

b) Promouvoir la Recherche/Développement dans la transformation

Cette activité consiste à mobiliser les investissements publics et privés vers le développement de la Recherche/Développement (R/D) dans les unités de transformation et d'accompagner les transformateurs dans le développement de technologies adaptées. Pour ce faire, il faudra :

- promouvoir les technologies de conservation et de transformation,
- appuyer le développement des chaînes de froid.

c) Établir des relations de partenariat stratégique entre le secteur de la transformation locale et de grandes entreprises nationales et internationales

Il s'agit de faciliter la mise en contact entre les entreprises désirant nouer des partenariats à travers les mesures suivantes :

- identifier les partenaires potentiels,
- faciliter la contractualisation entre les partenaires,
- assurer l'accompagnement du partenariat.



6.3.2.8. Gestion des ressources naturelles

La gestion rationnelle des ressources naturelles vise à promouvoir le développement local à long terme tout en protégeant les ressources naturelles de la zone. Ce volet contribuera aussi à protéger et pérenniser les aménagements hydro-agricoles par des mesures de lutte contre la dégradation du bassin versant du Nakanbé et de protection des berges du lac et du fleuve. Les actions nécessaires se présentent comme suit.

a) Élaborer et mettre en œuvre un programme intégré de gestion des ressources naturelles visant à promouvoir le développement local à long terme, tout en protégeant les ressources naturelles de la zone de Bagré.

Le programme prendra des mesures pour :

- protéger les côtes et boiser la zone en amont du barrage de Bagré ;
- protéger et développer les populations fauniques durables dans des écosystèmes sélectionnés ;
- renforcer les capacités des communautés locales et des opérateurs privés à promouvoir le développement durable des aires protégées ;
- élaborer et mettre en œuvre un guide sur les bonnes pratiques agricoles.

b) Exploiter rationnellement le bois-énergie dans la ZUP

Il s'agit d'assurer l'approvisionnement en bois-énergie dans la zone. Un équilibre doit être respecté entre les prélèvements en bois et les possibilités de régénération naturelle du couvert végétal. Pour cela, il faut veiller à :

- créer et/ou enrichir les bosquets villageois avec pour objectifs principaux d'accroître la production ligneuse et réduire la pression des prélèvements sur les ressources existantes ;
- fournir des plants forestiers et de petit matériel de plantation par village ;
- planter des espèces végétales adaptées en pourtour des périmètres irrigués (en brise-vent) constitue, outre l'intérêt écologique, une option financièrement intéressante.



c) Conserver la diversité biologique et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles du refuge de faune de Woozi

Le refuge de faune de Woozi est une aire protégée située dans la zone diffuse de la ZUP de part et d'autre du lac de Bagré dans l'amont moyen ; sa superficie totale est de 6 650 ha.

La réalisation de cette activité passe par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- réaliser la reforestation des zones dénudées ;
- planter dans la zone de marnage du lac pour enrichir les zones de pâture de l'hippopotame ;
- informer et sensibiliser les populations sur le respect de la conservation de la biodiversité ;
- élaborer les textes régissant l'exploitation et la mise en valeur du refuge.

d) Protéger le réservoir du barrage contre l'envasement par des mesures techniques de protection-conservation des berges

L'accent sera mis surtout dans la partie amont du barrage compte tenu du niveau d'occupation actuelle par de nombreux jardins maraîchers. Les principales mesures consistent à :

- réaliser une cartographie des sites prioritaires ;
- conduire des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation des populations ;
- mettre en place des comités de gestion des berges du barrage dans certains villages ;
- délocaliser les maraîchers installés sur les berges du barrage,
- réinstaller les maraîchers sur d'autres sites ;
- organiser les opérations de plantation d'arbres.
- Protéger les berges du Nakanbé contre l'érosion

Il s'agit de prendre des mesures conduisant à la protection des berges du cours d'eau, principalement en les protégeant des activités humaines et en veillant à l'application et au respect de ces mesures qui consiste à :



- délimiter et à matérialiser une bande de protection du Nakanbé (une bande exclusive de 100 m et une bande de protection de 500 m) ;
- restaurer les berges par le reprofilage et la fixation mécanique (gabions) aux endroits où l'érosion est très intense ;
- protéger les formations ripicoles pour éviter les effets de l'érosion dans les abords du Nakanbé et minimiser les pertes en matière de diversité biologique.

e) **Élaborer un plan d'action environnementale du barrage**

Il sera mené des activités de protection contre la pollution de l'eau du barrage. Les activités qui seront réalisées sont entre autres :

- mettre en œuvre le plan de lutte antiparasitaire et de gestion des pestes et pesticides ;
- élaborer une note technique sur les impacts potentiels de la mine d'or de Kiaka sur l'eau du barrage ;
- informer et attirer l'attention des autorités et des promoteurs de la mine de Kiaka sur les impacts potentiels de la mine sur les eaux du Nakanbé...

6.3.2.9. **Développement des actions transversales**

Le plan stratégique est bâti sur l'intégration de trois axes de développement qui seront déroulés durant la période 2013-2017. En plus des actions développées ci-dessus, ce volet contient des actions transversales, de développement de main d'œuvre qualifiée, d'organisation et de renforcement des capacités des acteurs, de professionnalisation des acteurs, de développement d'un système de management environnemental ainsi que de facilitation à l'accès aux financements des acteurs directs et des autres partenaires de Bagrépôle.

6.3.2.9.1. *Renforcer les capacités des acteurs*

Le diagnostic a révélé les faibles capacités des acteurs dans tous les domaines qui touchent les chaînes de valeur des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et artisanales. Le renforcement de capacités concerne donc tous les acteurs directs et indirects de Bagrépôle et apparaît comme l'une des actions la plus urgente sur le terrain à Bagré. Il passe par l'accompagnement à l'organisation au niveau de tous les acteurs de la chaîne en amont, de la production, de la post récolte, du transport, du stockage, du conditionnement, de la transformation et de la commercialisation des



produits. Pour toutes ces raisons, le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans les domaines agro-sylvo-pastoraux, halieutiques, fauniques, forestiers, touristiques, commerciaux et artisanaux sera développé. Les mesures de renforcement des capacités consisteront à :

- élaborer un plan de formation et former les producteurs de type familial et les autres acteurs à partir des besoins identifiés (techniques de production, management et gestion d'une exploitation, gestion des organisations professionnelles agricoles, distribution et commercialisation des intrants, etc.) ;
- appuyer et accompagner l'approvisionnement en intrants et en équipements ;
- former les acteurs sur les itinéraires techniques, la gestion de l'eau et l'organisation de la campagne agricole ;
- former les exploitants en techniques basées sur des modules harmonisés,
- créer des centres techniques de production et de conditionnement qui pourront être mis en relation avec les investisseurs ;
- équiper les centres en infrastructures de stockage et de conservation et en équipements performants pour les opérations de post-récolte ;
- accompagner l'installation des opérateurs privés sur toutes les chaînes de valeurs des filières en particulier les filières céréales, fruits et légumes, produits niches et émergents, élevage, ressources halieutiques et des services critiques ;
- renforcer les capacités humaines et technologiques des PME/PMI ;
- appuyer la structuration des acteurs dans tous les maillons des filières ;
- appuyer l'organisation de voyages d'échanges et d'études.

6.3.2.9.2. *Accompagner l'organisation et la professionnalisation des acteurs des différents maillons des filières*

Cette activité vise à renforcer les organisations de base mais également leurs filières. Des mesures seront entreprises pour favoriser l'émergence d'organisations professionnelles notamment des maillons de la production, de la distribution/commercialisation et de la transformation, crédibles avec la promotion de leur adhésion aux interprofessions fonctionnelles. A travers cette activité, le plan



stratégique mettra un accent sur la contractualisation et la mise en œuvre de l'agrégation. De manière plus spécifique, les mesures suivantes seront entreprises :

- organiser et professionnaliser les acteurs des différents maillons (production, transformation, transport, commercialisation) des filières en particulier les acteurs des filières céréales, fruits et légumes, produits et niches émergentes, élevage, ressources halieutiques, tourisme et artisan ;
- élaborer pour chaque organisation de producteurs un plan d'actions spécifiques de renforcement de ses capacités organisationnelles, fonctionnelles ;
- renforcer les capacités professionnelles des différents intervenants dans le pôle de croissance de Bagré ;
- faciliter la contractualisation entre les acteurs des filières ;
- faciliter la labellisation des produits issus de Bagré ;
- organiser des audits institutionnels et fonctionnels des organisations des producteurs sur la zone du pôle de croissance de Bagré ;
- appuyer l'organisation de voyages d'échanges et d'études.

6.3.2.9.3. Renforcer et professionnaliser l'appui conseil

Il s'agira de renforcer les capacités techniques (supports et outils de vulgarisation, formation des agents) et logistiques des agents de Bagrépôle mais aussi des employés des investisseurs et des bureaux d'études spécialisés. Le renforcement des capacités des acteurs sera développé dans les différents domaines d'intervention de Bagrépôle. Pour cela, il est prévu les mesures suivantes :

- former les acteurs en cogestion et organisation, en alphabétisation, en technologie des engins et des produits et en négociation ;
- former le personnel technique en collecte de données, en analyse et en planification ;
- appuyer la production et la diffusion d'informations ;
- appuyer et conseiller les éleveurs par des formations spécifiques dans les différentes filières de production ;
- appuyer l'organisation de voyages d'échanges et d'études ;



- accompagner l'installation de bureaux d'études et de cabinets spécialisés dans l'accompagnement des entreprises et des producteurs à tous les niveaux (formations, assistance, etc.).

6.3.2.9.4. Faciliter l'accès des acteurs des filières au financement

Le but visé ici est l'augmentation de la capacité d'autofinancement des acteurs par la satisfaction des besoins en crédit de campagne, de soudure et en besoins en fonds de roulement. Les acteurs sont identifiés sur toute la chaîne, des producteurs de semence aux exportateurs en passant par les producteurs de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, les PME et PMI de transformation, de commercialisation etc. Il est à noter que l'interprofession de chaque type d'acteurs et Bagrépôle doivent jouer chacun en fonction de sa mission un rôle essentiel en matière d'accès aux crédits.

Les mesures prioritaires consisteront à :

- accompagner l'installation des institutions financières ;
- favoriser les initiatives visant à développer toutes formes de contractualisation (dont le warrantage) entre les acteurs des filières et les institutions financières ;
- offrir des documents de propriété de longue aux producteurs et aux investisseurs ;
- faciliter l'ouverture de comptes et l'accès des acteurs aux crédits.

6.3.2.9.5. Développer le Système de Management Environnemental (SME)

Le Système de Management Environnemental (SME) est une démarche de gestion qui place la dimension environnementale au centre de la stratégie d'une entreprise. Cette démarche d'amélioration continue de ses performances environnementales à son propre rythme, peut aboutir à une certification ISO 14001. Les mesures à mettre en œuvre consisteront en des formations des producteurs à la démarche de management environnemental conformément aux exigences de la norme ISO 14001 et basées sur :

- le diagnostic des exploitations agricoles de la plaine (analyse environnementale) ;
- la conception des outils de suivi du management environnemental adaptés aux exploitations agricoles ;



- la mise en œuvre de missions d'études sur la démarche de management environnemental en milieu agricole et sur la certification ISO 14001 des exploitations agricoles ;
- la mise en place du SME de Bagrépôle ;
- la promotion et communication des résultats de cette opération sur le management environnemental en agriculture une fois les exploitations agricoles certifiées ISO 14001 vers les acteurs de la production, de la distribution et de la consommation.

6.3.2.9.6. Développer la main d'œuvre qualifiée

Pour atteindre les objectifs de production visés, la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée pour accompagner les investisseurs dans la mise en œuvre de leurs plans de production apparaît comme l'un des défis urgents à lever par Bagrépôle. Le développement d'une main d'œuvre qualifiée rentre dans ce cadre et vise à créer les meilleures conditions possibles pour le renforcement des compétences et la qualification des capacités techniques des jeunes dont auraient besoin les investisseurs privés.

Les actions majeures à développer dans ce cadre consisteront à :

- réaliser une étude diagnostique des besoins en formation dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, de l'environnement, du tourisme, sur la base d'une enquête auprès des producteurs, des investisseurs et des apprenants potentiels. Cette étude devrait permettre d'identifier les types de formation (diplomate ou non), les programmes de formation et les modalités de mise en œuvre (partenariat, démarche administrative, aspects juridiques et institutionnels) en fonction des besoins exprimés par les producteurs, les employés et les apprenants potentiels ;
- valoriser le Centre de Formation Professionnelle (CFP) et permettre la diversification des formations de la main d'œuvre dont auraient besoin les investisseurs privés notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture, de l'aquaculture, du machinisme agricole, de la gestion touristique, de l'hôtellerie, etc. ;
- faciliter l'installation d'autres structures ou institutions de formation ;
- promouvoir la qualification des jeunes en main d'œuvre spécialisée ;



- susciter l'intérêt d'accompagner l'accès des jeunes qualifiés à un emploi agricole dans la zone de Bagré.



PARTIE III : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET MODALITES DE SUIVI



I. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES DU PLAN STRATEGIQUE

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Chronogramme de mise en œuvre					Entité responsable	Partenaires
		2013	2014	2015	2016	2017		
Axe 1 : Faire de Bagrépôle un nouveau cadre de gestion dynamique et de gouvernance économique	Objectif axe 1 : contribuer à améliorer la gestion de la zone et l'environnement des affaires et de réduire les coûts et les risques de faire des affaires dans la zone de Bagré							
	1.1 Opérationnalisation de Bagrépôle (issue de la restructuration de la MOB)						Bagrépôle	DEMB'S ASSOCIATES
	1.2 Renforcement des capacités institutionnelles, de coordination et de gestion de Bagrépôle						Bagrépôle	GVT
	1.3 Définition d'un environnement propice aux affaires et amélioration du climat général d'investissement						Bagrépôle MEBF	Secteur privé
	1.4 Sécurisation foncière des exploitants						Bagrépôle	GVT
	1.5 Développement du partenariat						Bagrépôle	GVT
	1.6 Développement et mise en œuvre d'un cadre environnemental et social						Bagrépôle	BUNEE
Axe 2 : Rendre disponibles les infrastructures critiques et les services essentiels dans la zone de Bagré	Objectif axe 2 : fournir une assise en matière d'infrastructures critiques et d'offre de services essentielles							
	2.1 Développement des infrastructures d'irrigation						Bagrépôle	Opérateurs privés
	2.2 Développement des infrastructures pour le bétail						Bagrépôle	Opérateurs privés
	2.3 Développement d'infrastructures piscicoles						Bagrépôle	Opérateurs privés
	2.4 Développement des infrastructures de soutien						Bagrépôle	Opérateurs privés CCIBF
	2.5 Construction d'un grand marché et un mini marché à Bagré						Bagrépôle	Opérateurs privés



Axes stratégiques	Actions prioritaires	Chronogramme de mise en œuvre					Entité responsable	Partenaires
		2013	2014	2015	2016	2017		
	2.6 Construction de grands magasins de stockage des produits agricoles						Bagrépôle	Opérateurs privés SONAGESS
	2.7 Construction d'un aérodrome pour développer le transport aérien, aussi bien des personnes que des marchandises						Bagrépôle	Opérateurs privés
	2.8 Aménagement d'infrastructures à caractère touristique						Bagrépôle	Opérateurs privés
	2.9 Aménagement de pistes d'accès à l'eau du lac						Bagrépôle	Opérateurs privés
	2.10 Aménagement de diguettes en pierres						Bagrépôle	Opérateurs privés
	2.11 Subvention de contrepartie aux PME et aux petits exploitants et leurs associations						MEBF	investisseurs
Axe 3 : Valoriser les potentialités économiques de la zone de Bagré	Objectif axe 3 : valoriser le potentiel économique de la zone de Bagré							
	Volet 1 : Développement de l'agriculture irriguée et pluviale							
	3.1.1 Développer durablement l'hydraulique agricole						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	3.1.2 Intensifier et diversifier la production agricole						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	3.1.3 Développer une industrie semencière						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	3.1.4 Promouvoir l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	Volet 2 : Intensification et diversification de l'élevage							
	3.2.1 Sécuriser les zones pastorales						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	3.2.2 Aménager et gérer les espaces pastoraux						Bagrépôle	Opérateurs privés



Axes stratégiques	Actions prioritaires	Chronogramme de mise en œuvre					Entité responsable	Partenaires
		2013	2014	2015	2016	2017		
								Investisseurs
	3.2.3 Appuyer les activités de productions animales						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	3.2.4 Appuyer la commercialisation des animaux et produits animaux						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	3.2.5 Assurer la protection sanitaire des animaux						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	3.2.6 Amélioration des performances zootechniques des animaux et l'insémination artificielle						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	Volet 3 : Développement de la pêche de capture et de l'aquaculture							
	3.3.1 Accroître la production halieutique par la pêche de capture						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	3.3.2 Accroître et diversifier la production aquacole						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	3.3.3 Assurer la gestion participative et responsable des ressources halieutiques						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	3.3.4 Promouvoir la qualité nutritionnelle et l'utilisation des produits halieutiques						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	Volet 4 : Extension du réseau électrique et de la distribution d'eau potable							
	3.4.1 Étendre le réseau électrique						Bagrépôle	Opérateurs privés SONABEL
	3.4.2 Étendre le réseau de distribution d'eau potable						Bagrépôle	Opérateurs privés ONEA
	3.4.3 Réaliser un barrage à l'aval du barrage de Bagré pour la production d'hydroélectricité						Bagrépôle	Opérateurs privés SONABEL



Axes stratégiques	Actions prioritaires	Chronogramme de mise en œuvre					Entité responsable	Partenaires
		2013	2014	2015	2016	2017		
	3.4.4 Mettre en œuvre le protocole de collaboration Bagrépôle-SONABEL						Bagrépôle	Opérateurs privés MAH
	Volet 5 : Dynamisation du tourisme et de l'artisanat							
	3.5.1 Évaluer les potentialités touristiques et artisanales de la ZUP						Bagrépôle	Opérateurs privés MCT
	3.5.2 Élaborer une stratégie de valorisation de l'offre touristique et artisanale de la ZUP						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs MCT
	3.5.3 Concéder la gestion du tourisme nautique au privé						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs MCT
	3.5.4 Valoriser le site de Woozi sur le plan touristique						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs MCT
	3.5.5 Remettre à niveau et concéder le Centre Eco-Touristique (CET)						Bagrépôle	Opérateurs privés Investisseurs
	3.5.6 Promouvoir l'artisanat						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	3.5.7 Élaborer et mettre en œuvre d'une stratégie marketing de conquête des marchés intérieurs et extérieurs						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	Volet 6 : Dynamisation du transport et du commerce							
	3.6.1 Lutter contre les tracasseries dans les échanges transfrontaliers						Bagrépôle MEBF	UEMOA CEDEAO
	3.6.2 Appuyer l'installation de compagnies de transport						Bagrépôle MEBF	MTPEN



Axes stratégiques	Actions prioritaires	Chronogramme de mise en œuvre					Entité responsable	Partenaires
		2013	2014	2015	2016	2017		
	3.6.3 Organiser périodiquement des manifestations commerciales						Bagrépôle MEBF	MICA
	3.6.4 Accompagner le privé à l'ouverture des centres de collecte et de distribution de produits agricoles						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	3.6.5 Exploiter les opportunités offertes par le marché national, régional et international						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	Volet 7 : Valorisation de l'industrie de transformation							
	3.7.1 Contribuer à la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur des unités de transformation						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	3.7.2 Promouvoir la Recherche/Développement dans la transformation						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs CNRST
	3.7.3 Établir de relations de partenariat stratégique entre le secteur de la transformation locale et les grandes entreprises nationales et internationales						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	Volet 8 : Gestion des ressources naturelles							
	3.8.1 Élaborer et mettre en œuvre un programme intégré de gestion des ressources naturelles visant à promouvoir le développement local à long terme, tout en protégeant les ressources naturelles de la zone de Bagré.						Bagrépôle MEBF	BUNEE
	3.8.2 Exploiter rationnellement le bois-énergie dans la ZUP						Bagrépôle	MEDD
	3.8.3 Conserver la diversité biologique et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles du refuge de faune de Woozi						Bagrépôle	MEDD
	3.8.4 Protéger le réservoir du barrage contre						Bagrépôle	MEDD



Axes stratégiques	Actions prioritaires	Chronogramme de mise en œuvre					Entité responsable	Partenaires
		2013	2014	2015	2016	2017		
	l'envasement par des mesures techniques de protection-conservation des berges							
	3.8.5 Protéger les berges du Nakanbé contre l'érosion						Bagrépôle	MEDD
	3.8.6 Élaborer un plan d'action environnementale du barrage						Bagrépôle	MEDD
	Volet 9 : Développement des actions transversales							
	3.9.1 Renforcer les capacités des acteurs						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs SONAGESS
	3.9.2 Accompagner l'organisation et la professionnalisation des acteurs des différents maillons des filières						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	3.9.3 Assurer le renforcement et la professionnalisation de l'appui-conseil						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	3.9.4 Faciliter l'accès des acteurs des filières au financement						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs
	3.9.5 Développer un système de management environnemental						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs MEDD
	3.9.6 Développer la main d'œuvre qualifiée						Bagrépôle MEBF	Opérateurs privés Investisseurs MJFPE



II. EVALUATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le budget du plan stratégique, d'un montant global de **141 307 741 566 FCFA**, a été élaboré pour chacune des cinq années de 2013 à 2017. Ce budget tient compte de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de Bagrépôle. Il est arrêté en ressources mobilisables à **113 694 500 200 FCFA** et en dépenses prévisionnelles à **141 307 741 566 FCFA** ; soit un besoin de financement de **27 613 241 366 FCFA**.

Les dépenses prévisionnelles liées aux investissements structurants y compris les imprévus s'élèvent à **124 223 547 794 FCFA**, soit un taux prévisionnel de **87,91 %** par rapport au montant prévisionnel des dépenses du plan de financement.

Les dépenses prévisionnelles liées au fonctionnement et aux équipements de Bagrépôle et du Centre de Formation Professionnelle y compris les imprévus s'élèvent à **17 084 193 772 FCFA**, soit un taux prévisionnel de **12,09 %** par rapport au montant des dépenses du plan de financement.



Tableau 4 : Plan de financement 2013-2017

N°	LIBELLES	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
I.	FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENTS						
1	Rémunération du personnel	390 870 960	430 988 700	495 535 875	558 219 544	636 574 805	2 512 189 884
11	Personnel Bagrèpôle	160 470 960	200 588 700	250 735 875	313 419 544	391 774 805	1 316 989 884
12	Personnel PPCB	230 400 000	230 400 000	244 800 000	244 800 000	244 800 000	1 195 200 000
2	Fonctionnements courants	5 661 260 608	3 126 575 760	1 464 469 701	1 014 962 126	1 056 202 656	12 323 470 851
2.1	Achat et variation stock	78 073 000	97 591 250	121 989 063	152 486 328	190 607 910	640 747 551
2.2	Transport et mission	25 729 000	32 161 250	40 201 562	50 251 954	62 814 942	211 158 708
2.3	Services extérieurs A	24 063 608	30 079 510	37 599 388	46 999 234	58 749 043	197 490 783
2.4	Services extérieurs B	22 475 000	28 093 750	35 117 188	43 896 484	54 870 605	184 453 027
2.5	Autres charges	10 920 000	13 650 000	17 062 500	21 328 126	26 660 156	89 620 782
2.6	Opérationnalisation de Bagrèpôle (issue de la restructuration de la MOB)	400 000 000	100 000 000	0	0	0	500 000 000
2.7	Opérateurs privés pour l'exploitation et l'entretien de la zone	800 000 000	200 000 000	150 000 000	50 000 000	50 000 000	1 250 000 000
2.8	Conseillers en transaction au Gouvernement pour les Concessions et les transactions structurelles	500 000 000	200 000 000	50 000 000	0	0	750 000 000
2.9	Assistance technique et consultance pour un processus d'attribution de terres efficace et inclusif	1 000 000 000	600 000 000	200 000 000	100 000 000	100 000 000	2 000 000 000
2.10	Assistance technique pour mettre en place un système de gestion des terres pour la simplification de la procédure d'acquisition des terres	300 000 000	225 000 000	112 500 000	75 000 000	37 500 000	750 000 000
2.11	Assistance technique pour la gestion environnementale et sociale (reboisement/protection des lignes côtières, PAR, PGES et amélioration de la sécurité du barrage)	2 250 000 000	1 350 000 000	450 000 000	225 000 000	225 000 000	4 500 000 000
2.12	Appui au Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) pour organiser des sessions sur le pôle de croissance de Bagré	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	750 000 000
2.13	Coordination des institutions et des politiques sur les pôles de croissance	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
3	Equipements	1 185 000 000	250 000 000	0	0	0	1 435 000 000



N°	LIBELLES	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
3.1	Assistance technique, équipement du centre de formation professionnelle et infrastructures sociales supplémentaires	500 000 000	250 000 000	0	0	0	750 000 000
3.2	Installations techniques et agencements	100 000 000	0	0	0	0	100 000 000
3.3	Matériel et outillage agricole	185 000 000	0	0	0	0	185 000 000
3.4	Matériel informatique	45 000 000	0	0	0	0	45 000 000
3.5	Matériel de bureau	60 000 000	0	0	0	0	60 000 000
3.6	Matériel roulant	205 000 000	0	0	0	0	205 000 000
3.7	Mobilier de bureau	40 000 000	0	0	0	0	40 000 000
3.8	Logiciel	50 000 000	0	0	0	0	50 000 000
Total fonctionnement et équipements		7 237 131 568	3 807 564 460	1 960 005 576	1 573 181 670	1 692 777 461	16 270 660 735
	Imprévus et charges diverses 5%	361 856 578	190 378 223	98 000 279	78 659 084	84 638 873	813 533 037
Total général fonctionnement et équipements		7 598 988 146	3 997 942 683	2 058 005 855	1 651 840 754	1 777 416 334	17 084 193 772
4	Ressources	7 657 407 068	4 033 258 835	2 093 073 545	1 981 556 235	2 269 704 517	18 035 000 200
4.1	Ressources Propres Bagrèpôle	536 000 000	536 000 000	536 000 000	1 431 800 100	1 545 200 100	4 585 000 200
4.2	Don IDA	5 551 407 068	2 927 258 835	537 073 545	279 756 135	454 504 417	9 750 000 000
4.3	Ressources imprévus IDA	0	0	450 000 000	200 000 000	200 000 000	850 000 000
4.4	Subventions de l'Etat	1 570 000 000	570 000 000	570 000 000	70 000 000	70 000 000	2 850 000 000
TOTAL RESSOURCES (I)		7 657 407 068	4 033 258 835	2 093 073 545	1 981 556 235	2 269 704 517	18 035 000 200
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT (I)		7 598 988 146	3 997 942 683	2 058 005 855	1 651 840 754	1 777 416 334	17 084 193 772
Besoin de Financement : (Ressources - Dépenses) (I)		58 418 922	35 316 152	35 067 690	329 715 482	492 288 183	950 806 428
II	INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS	17 767 046 113	59 499 428 529	29 392 106 113	11 649 560 000	0	118 308 140 756
1.1	Bornage zone de concentration	24 500 000	0	0	0	0	24 500 000
1.2	Aménagements hydroagricoles	13 730 415 000	45 768 050 000	22 884 025 000	9 153 610 000	0	91 536 100 000
1.3	Infrastructures d'élevage	303 600 000	1 012 000 000	506 000 000	202 400 000	0	2 024 000 000



N°	LIBELLES	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
1.4	Infrastructures halieutique	31 350 000	104 500 000	52 250 000	20 900 000	0	209 000 000
1.5	Infrastructures de désenclavement	1 471 612 500	4 905 375 000	2 452 687 500	981 075 000	0	9 810 750 000
1.6	Infrastructures rurales	1 680 390 000	5 601 300 000	2 800 650 000	1 120 260 000	0	11 202 600 000
1.7	Gestion des ressources naturelles	25 710 000	85 700 000	42 850 000	17 140 000	0	171 400 000
1.8	Refuge faune	231 262 500	770 875 000	385 437 500	154 175 000	0	1 541 750 000
1.9	Réhabilitation des périmètres aménagés	268 206 113	1 251 628 529	268 206 113	0	0	1 788 040 756
Total investissement		17 767 046 113	59 499 428 529	29 392 106 113	11 649 560 000	0	118 308 140 756
	Imprévus et dépenses diverses 5%	888 352 306	2 974 971 426	1 469 605 306	582 478 000	0	5 915 407 038
Total général investissement		18 655 398 419	62 474 399 956	30 861 711 419	12 232 038 000	0	124 223 547 794
2	RESSOURCES/INVESTISSEMENTS	18 655 398 419	45 064 434 914	23 469 833 334	8 469 833 333	0	95 659 500 000
2.1	Don IDA	18 655 398 419	20 844 601 581	0	0	0	39 500 000 000
2.2	Emprunt obligataire	0	15 000 000 000	15 000 000 000	0	0	30 000 000 000
2.3	Subventions de l'Etat	0	1 000 000 000	250 000 000	250 000 000	0	1 500 000 000
2.4	Ministères sectoriels	0	8 219 833 333	8 219 833 334	8 219 833 333	0	24 659 500 000
TOTAL RESSOURCES/INVESTISSEMENT (II)		18 655 398 419	45 064 434 914	23 469 833 334	8 469 833 333	0	95 659 500 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS (II)		18 655 398 419	62 474 399 956	30 861 711 419	12 232 038 000	0	124 223 547 794
Besoin de Financement : (Ressources - Dépenses) (II)		0	-17 409 965 042	-7 391 878 085	-3 762 204 667	0	-28 564 047 794
TOTAUX RESSOURCES (I+II)		26 312 805 487	49 097 693 749	25 562 906 879	10 451 389 568	2 269 704 517	113 694 500 200
TOTAUX DEPENSES (I+II)		26 254 386 565	66 472 342 639	32 919 717 274	13 883 878 754	1 777 416 334	141 307 741 566
Besoin de Financement : (Ressources - Dépenses) (I)+(II)		58 418 922	-17 374 468 890	-7 356 810 395	-3 432 489 186	492 288 183	-27 613 241 366



2.1. DEPENSES

2.1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENTS

Le budget total du fonctionnement et d'équipements s'élève à **17 084 193 772 FCFA**. Dans sa structuration, ce budget comparé au montant de **141 307 741 566 FCFA** du plan de financement, nous donne les pourcentages et les montants ci-après :

- **1,78 %** des rémunérations du personnel, soit un montant de **2 512 189 884 FCFA** ;
- **8,72 %** du fonctionnement courant y compris les différentes études et activités à réaliser dans le cadre du Projet Pôle de Croissance de Bagré, soit un montant de **12 323 470 851 FCFA** ;
- **1,02 %** des équipements de Bagrêpôle et du Centre de Formation Professionnelle, soit un montant de **1 435 000 000 FCFA** ;
- **0,58 %** d'imprévus sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'équipement, soit un montant de **813 533 037 FCFA**.

Il convient de noter que les différentes études et activités à réaliser dans la cadre du PPCB sont prises en compte dans les prévisions.

2.1.2. DEPENSES DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Le coût total de développement des infrastructures critiques portées par le premier plan quinquennal d'aménagement de Bagrêpôle y compris les imprévus s'élève à **124 223 547 794 FCFA**.

Ce montant est expliqué par les prévisions de réalisation ci-après :

Tableau 5 : Prévisions d'investissements structurants

Type d'investissement	Montant en FCFA	%
Aménagements hydro agricoles	91 536 100 000	73,69 %
Infrastructures rurales	11 202 600 000	9,02 %
Infrastructures de désenclavement	9 810 750 000	7,90 %
Infrastructures d'élevage	2 024 000 000	1,63 %
Refuge de faune	1 541 750 000	1,24 %
Infrastructures halieutiques	209 000 000	0,17 %
Gestion des ressources naturelles	171 400 000	0,14 %
Bornage	24 500 000	0,02 %
Réhabilitation des périmètres aménagés	1 788 040 756	1,44 %



Imprévus (5 % de 116 520 100 000+1 788 407 756)	5 915 407 038	4,76 %
TOTAL	124 223 547 794	100 %

Les principaux investissements tels que les aménagements hydro agricoles, les infrastructures rurales et les infrastructures de désenclavement représentent **90,61 %** du coût total des infrastructures critiques.

2.2. RESSOURCES

L'estimation des ressources du plan stratégique de Bagrépôle s'élève à **113 694 500 200 FCFA**. Ces ressources sont constituées des apports suivants :

Tableau 6 : Prévision des ressources du plan stratégique de Bagrépôle

Source de financement	Montant	Pourcentage de l'apport
Don IDA	50 100 000 000	44,07%
Emprunt obligataire	30 000 000 000	26,39%
Ministères	24 659 500 000	21,69%
Subventions de l'État	4 350 000 000	3,83%
Ressources propres Bagrépôle	4 585 000 200	4,03%
TOTAL	113 694 500 200	100,00%

Les ressources mobilisables au profit des rubriques fonctionnement et équipements de BAGRÉPÔLE s'élèvent à **18 035 000 200 FCFA**, soit **15,86 %** du total des ressources mobilisables.

Les ressources mobilisables au profit des rubriques investissements structurants s'élèvent à **95 659 500 000 FCFA**, soit **84,14 %** du total des ressources mobilisables.

2.3. BESOIN DE FINANCEMENT

Le premier plan d'investissement 2013-2017 de Bagrépôle fait ressortir au niveau des investissements structurants un besoin de financement d'un montant total de **28 564 047 794 FCFA**.

Pour couvrir le gap, des voies se dégagent :

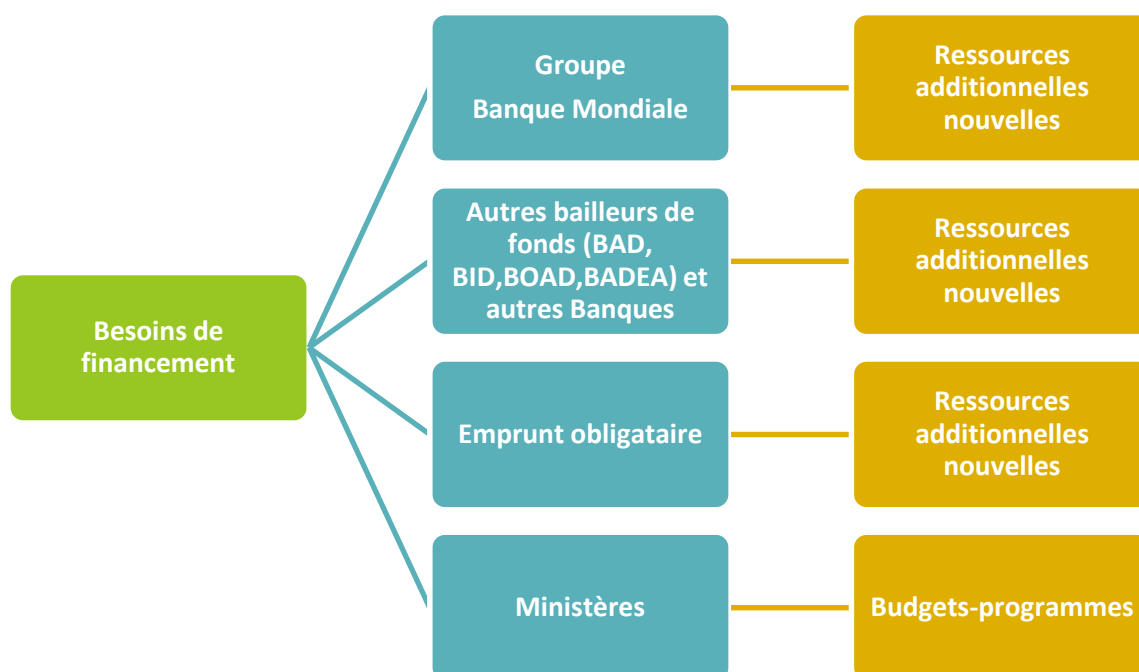
- La Banque Mondiale est favorable à financer le Projet par des nouvelles ressources additionnelles ;
- la BAD, la BID, la BADEA et la BOAD se montrent favorables à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre du Projet ;



- l'emprunt obligataire ;
- d'autres banques pourront être approchées pour le financement de ce gap.

Outre ces sources de financement, il importe que les différents Ministères concernés par les infrastructures de soutien (écoles, centres de santé, routes, réhabilitation des aménagements hydroagricoles, postes et télécommunications, magasins de stockage, etc.) et par des accompagnements durables et ciblés (sécurité, action sociale, genre, jeunesse, etc.) intègrent les besoins identifiés dans leurs budgets-programme, au risque d'aggraver les besoins de financement.

Figure 7 : Schéma sur les recherches de financement des investissements structurants



2.4. COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

Le compte de résultat prévisionnel de Bagrépôle projeté sur cinq (05) années se présente comme suit :



Tableau 7 : compte de résultat prévisionnel

N°	INTITULE	RECETTES PROPRES DE BAGRÉPÔLE					
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	TOTAUX
I	RECETTES TERRE	4 460 000	4 460 000	4 460 000	77 304 000	77 304 000	167 988 000
1	Agrobusiness	1 350 000	1 350 000	1 350 000	74 130 000	74 130 000	152 310 000
2	Paysannat	3 110 000	3 110 000	3 110 000	3 174 000	3 174 000	15 678 000
II	RECETTES EAU	638 000 000	638 000 000	638 000 000	4 057 032 000	4 057 032 000	10 028 064 000
1	Agrobusiness	27 000 000	27 000 000	27 000 000	3 439 632 000	3 439 632 000	6 960 264 000
2	Paysannat	311 000 000	311 000 000	311 000 000	317 400 000	317 400 000	1 567 800 000
3	SONABEL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 500 000 000
III	RECETTES D'EXPLOITATION	2 400 000	32 400 000	32 400 000	51 400 000	51 400 000	170 000 000
1	Recettes de travaux facturés	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
2	Recettes publicités	0	0	0	1 000 000	1 000 000	2 000 000
3	Frais radio	0	0	0	1 000 000	1 000 000	2 000 000
4	Ventes DAO	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
5	Recettes activités touristiques	0	0	0	5 000 000	5 000 000	10 000 000
6	Redevances marchés de poissons	0	0	0	12 000 000	12 000 000	24 000 000
7	Permis de pêches	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	120 000 000
8	Loyer magasin de stockage	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
IV	RECETTES CONCESSION	10 000 000	45 000 000	65 000 000	65 000 000	65 000 000	250 000 000
1	Centre Eco Touristique	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
2	Refuge de faune	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
3	Unité aliment bétail	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
4	Unité piscicole	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
5	Marché à bétail	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
6	Chaîne de froids poissons	0	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
7	Centre d'affaires	0	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
V	RECETTES FORMATION	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
1	Frais inscription courte durée	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
VI	RECETTES VENTES PARCELLES ZONE INDUSTRIELLE	0	0	4 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	8 000 000 000
1	Ventes parcelles zone industrielle	0	0	4 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	8 000 000 000
TOTAL DES RECETTES		679 860 000	744 860 000	4 764 860 000	6 275 736 000	6 275 736 000	18 741 052 000
I	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
1	Achat et variation de stock	117 109 500	146 386 875	182 983 595	228 729 492	285 911 865	961 121 327
2	Transport et mission	38 593 500	48 241 875	60 302 343	75 377 931	94 222 413	316 738 062
3	Services extérieur A	36 095 412	45 119 265	56 399 082	70 498 851	88 123 565	296 236 175
4	Services extérieur B	33 712 500	42 140 625	52 675 782	65 844 726	82 305 908	276 679 541
5	Autres Charges	16 380 000	20 475 000	25 593 750	31 992 189	39 990 234	134 431 173
6	Charges de personnel	160 470 960	200 588 700	250 735 875	313 419 544	391 774 805	1 316 989 884
TOTAL DES DEPENSES		402 361 872	502 952 340	628 690 427	785 862 733	982 328 789	3 302 196 161
RESULTAT PREVISIONNEL		277 498 128	241 907 660	4 136 169 574	5 489 873 267	5 293 407 211	15 438 855 840

Au regard du tableau ci-dessus, le compte de résultat prévisionnel de Bagrépôle sur les cinq années donne un résultat cumulé de **15 438 855 840 FCFA**. Ce compte de



résultat est issu d'une comparaison entre les recettes propres et les dépenses de fonctionnement de Bagrépôle.

2.4.1. LES RECETTES PROPRES

Au niveau des recettes, le montant prévisionnel total est de **18 741 052 000 FCFA**. Ces recettes sont composées des rubriques ci-après :

- Les redevances terre et eau pour un montant de **10 196 052 000 FCFA**, soit un taux de **54,40%** des recettes totales.

Les prévisions des redevances terre et eau se présentent comme-ci :

Tableau 8 : Prévision redevance terre

Exploitants	Nombre d'hectare	Coût à l'hectare	Montant	Observations
AGROBUSINESS ACTUEL	270	5 000	1 350 000	Le montant prévisionnel par an et pour chacune des trois premières années.
PAYSANNAT ACTUEL	3 110	1 000	3 110 000	
AGROBUSINESS FUTUR	14 826	5 000	74 130 000	Le montant prévisionnel par an et pour chacune des deux dernières années
PAYSANNAT FUTUR	3 174	1 000	3 174 000	

Tableau 9 : Prévision redevance eau

EXPLOITANTS	NOMBRE D'HECTARE	COÛT A L'HECTARE	MONTANT	OBSERVATIONS
AGROBUSINESS ACTUEL	270	100 000	27 000 000	Le montant prévisionnel par an et pour chacune des trois premières années.
PAYSANNAT ACTUEL	3 110	100 000	311 000 000	
AGROBUSINESS FUTUR	14 826	232 000	3 439 632 000	Le montant prévisionnel par an et pour chacune des deux dernières années
PAYSANNAT FUTUR	3 174	100 000	317 400 000	

- La rubrique SONABEL ; il est prévu une redevance d'un montant forfaitaire de 300 000 000 FCFA par an, redevance relative à la consommation de



l'eau du fleuve. La SONABEL consomme environ 50% de l'eau du fleuve par an, soit 850 000 000 m³.

- La rubrique vente de parcelles de la zone industrielle ; il est prévu une recette prévisionnelle totale de 8 000 000 000 FCFA. Sur les 100 ha (1 000 000 m²) de terres disponibles pour la zone industrielle, 800 000 m² de parcelles seront dégagées. Soit $800\,000\text{ m}^2 \times 10\,000\text{ FCFA/m}^2 = 8\,000\,000\,000\text{ FCFA}$.

2.4.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à **3 302 196 161 FCFA**. Elles comprennent les dépenses de fonctionnement courant pour un montant de **1 985 206 277 FCFA**, soit un taux de prévision de **60,12%** et les dépenses liées au personnel pour un montant de **1 316 989 884 FCFA**, soit un taux de prévision de **39,88%**.



III. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DU PLAN STRATEGIQUE

La mise en œuvre du plan stratégique s'appuiera sur les organes statutaires de Bagrépôle, les services techniques de l'État dans le cadre de leurs missions régaliennes, les collectivités territoriales et le secteur privé, y inclut les producteurs et leurs organisations. La mise en œuvre sera régie par un manuel d'exécution qui fixera les règles du jeu des relations entre ces acteurs, ainsi que les instruments de gestion.

3.1. ORGANES DE PILOTAGE ET D'EXECUTION DU PLAN STRATEGIQUE

3.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAGREPOLE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, le Conseil d'Administration de Bagrépôle, en tant qu'organe d'orientation et de suivi de l'exécution des actions sera particulièrement chargé de :

- définir les grandes orientations du pôle de croissance de Bagré avec lesquelles le plan stratégique doit être en cohérence ;
- analyser périodiquement les résultats atteints par le plan stratégique lors de ses sessions sur la base des rapports fournis et en assurer la cohérence entre les objectifs du pôle de croissance et ceux de la politique économique nationale ;
- examiner et approuver le programme d'activités, le budget dans le cadre de l'exécution du plan stratégique ;
- examiner et approuver le rapport d'activités et les rapports financiers périodiques.

3.1.2. COMITE TECHNIQUE (CT)

Le Comité d'Appui Technique est l'organe technique qui avant la soumission des dossiers au Conseil d'Administration appuie et accompagne la Direction Générale de Bagrépôle dans l'orientation et le pilotage du plan stratégique.

Ses attributions sont :



- donner son avis sur les programmes annuels et semestriels d'activités, les budgets et les rapports de résultats périodiques du projet ;
- proposer des solutions relatives aux difficultés rencontrées et/ou potentielles dans la conduite des activités ;
- proposer toutes autres mesures nécessaires à la bonne exécution du Projet.

Le Comité Technique est composé d'un représentant du Premier Ministère, des représentants des Ministères en charge du Développement Rural (Agriculture, Elevage, Environnement), de l'Economie et des Finances, de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, des Infrastructures, du Désenclavement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'Administration et de la Décentralisation, de la recherche scientifique et de l'innovation ainsi que des représentants de Conseil Présidentiel pour l'Investissement, de l'Agence pour la Promotion de l'Investissement, de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL), de la Direction Générale du Foncier Rural, de la Formation et des Organisations du Monde Rural (DGFOMR), de la Direction Générale du Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE), de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT), de la Direction Générale de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction Générale de Bagrépôle.

Le comité technique est présidé par le représentant du Premier Ministère. Le secrétariat est assuré par la MEBF et Bagrépôle. Il se réunit, sur convocation de son Président, en sessions ordinaires deux (02) fois par an et en sessions extraordinaires chaque fois que de besoin. Les délibérations du Comité Technique sont transmises aux Conseils d'Administrations de Bagrépôle et de la MEBF. Bagrépôle et la MEBF sont chargés de l'organisation matérielle et financière des sessions du Comité Technique. Le Président du Comité Technique peut inviter toute personne ressource aux sessions.

La Direction Générale de Bagrépôle est l'organe de gestion courante de la société. Elle est chargée, en particulier de :

- coordonner tous les programmes dont le plan stratégique en étroite collaboration avec les départements ministériels et le comité technique d'appui ;
- assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique ;



- coordonner le suivi et l'évaluation des actions des plan, dans le cadre du système de gestion axée sur les résultats ;
- analyser les informations agrégées, afin d'apprécier les progrès enregistrés et d'éclairer les décisions des instances décisionnelles quant aux mesures éventuelles à prendre ;
- assurer le fonctionnement du dispositif d'information régulière aux différents acteurs.

3.2. DIFFERENTS ACTEURS ET ROLES RESPECTIFS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

3.2.1. PARTENARIAT OU LE DEVELOPPEMENT DU FAIRE-FAIRE

Bagrépôle, dans la mise en œuvre du plan stratégique, applique le principe du « faire faire » pour l'exécution des principales opérations relatives aux études, aux travaux d'aménagement, au renforcement des capacités des différents acteurs, au développement des services critiques et à la production. Les procédures de mise œuvre du principe du «faire-faire» seront fonction de la nature du partenaire concerné. Il pourrait revêtir l'une des formes suivantes : la contractualisation, les conventions et les protocoles de collaboration.

3.2.2. ACTEURS ET LEURS ROLES

Les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre du plan stratégiques sont les services des départements ministériels de l'État, les collectivités locales, les exploitants familiaux et leurs organisations, les investisseurs privés agricoles, les partenaires techniques et financiers. Les rôles de ces différents acteurs sont décrits ci-dessous.

3.2.3. SERVICES ETATQUES

Les services étatiques se concentreront sur les fonctions portant essentiellement sur la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés (y inclut les producteurs et leurs organisations) du secteur. Il s'agit notamment du cadre réglementaire, de la fiscalité, du code des investissements, et de la facilitation des arrangements institutionnels à mettre en place pour garantir l'accès durable des usages aux intrants et autres services (irrigation, mécanisation, financier, transformation, commercialisation).



3.2.4. COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES COMMUNAUTES DE BASE

Dans la mise en œuvre du plan stratégique, les collectivités territoriales de la zone de concentration, assureront les fonctions ci-après :

- contribuer à la sensibilisation et à l'information des communautés de base sur le processus d'enquêtes et de négociation sur les compensations et d'indemnisations dans le cadre des aménagements des terres ;
- participer à l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial ;
- exercer la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exécution des actions dans leur ressort territorial ;
- animer les cadres de concertation mis en place au niveau régional ou local ;
- participer aux actions de suivi/évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique.

3.2.5. ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Les organisations professionnelles des différentes filières de production, auront pour rôles de :

- gérer rationnellement les ressources mises à leur disposition ;
- participer aux mécanismes de concertation ;
- de participer aux actions de suivi-évaluation des actions sur le terrain.

3.2.6. SECTEUR PRIVE (LES INVESTISSEURS PRIVES)

Les petites, moyennes et grandes entreprises privées installées dans la zone de Bagré, joueront un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles et l'offres de services divers aux usagers du secteur. Les entrepreneurs participeront aux processus du dialogue politique, aux mécanismes de concertation et au suivi-évaluation des réalisations du plan stratégique.



3.2.7. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Inter Gouvernementales (OIG) Régionales et les ONG internationales ou nationales. Leurs rôles attendus sont :

- la participation au dialogue politique avec le Gouvernement ;
- la participation à la concertation avec les différents acteurs ;
- l'assistance technique à la mise en œuvre du plan stratégique ;
- la contribution à la mobilisation des ressources financières nécessaires.

3.3. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

Au regard de la nécessité de capitaliser et de toujours réajuster le plan stratégique, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation est fondamentale. Le suivi - évaluation porte sur le suivi global de la mise en œuvre et la mesure des résultats obtenus et sur le suivi détaillé de réalisation des activités.

Le système de gestion axée sur les résultats sera introduit et étendu à toutes les composantes du plan stratégique.

3.3.1. SUIVI GLOBAL

La supervision de la mise en œuvre du plan stratégique fait partie des responsabilités du Conseil d'Administration qui l'exerce sur la base des informations contenues dans les documents de synthèse préparés par la Direction Générale et, éventuellement, de rapports d'évaluation externe réalisés par des évaluateurs indépendants.

Dans ces documents, un focus sera toujours fait sur les difficultés et obstacles rencontrés afin d'alerter les organes de décision sur les retards ou dérapages éventuels et leur permettre de prendre des décisions d'arbitrage et de réorientation.

3.3.2. REVUE ANNUELLE DU PLAN

Conduite par la Direction Générale et les partenaires techniques et financiers, la revue annuelle fera le point de l'avancement et permettra la prise de mesures requises. Ces mesures seront analysées avec le comité d'appui technique.



3.3.3. REVUE A MI-PARCOURS DU PLAN

La matrice d'activités fera l'objet d'une revue à mi-parcours et sera conduite deux ans après le lancement de la mise en œuvre du plan sur la base des indicateurs du cadre logique. Cette revue évaluera la conformité des réalisations, le respect du calendrier, les résultats obtenus ainsi que l'efficacité du fonctionnement du dispositif.

La revue à mi-parcours permettra de faire le point sur l'état d'avancement des réalisations physiques et financières, de relever les difficultés rencontrées et de formuler des recommandations visant à améliorer les performances dans la mise en œuvre. Ces recommandations pourront se traduire par des modifications de calendrier, un recadrage des activités ou la mobilisation d'appuis complémentaires.

Les recommandations validées par la Direction Générale avec l'appui du comité technique seront soumises au Conseil d'administration.

3.3.4. SUIVI OPERATIONNEL DETAILLE

Le suivi opérationnel est réalisé par les services de Bagrépôle.

Dès l'adoption du programme annuel, chaque structure désagrège ses fiches d'activités.

La mise à jour des fiches d'activités, notamment les dates des principales réalisations intermédiaires, doit permettre d'identifier les risques de retard pour prendre à temps des mesures correctrices au niveau de la structure et au niveau de la Direction Générale suivant l'importance de la difficulté. Cette mise à jour apporte également l'information de base nécessaire à la Direction Générale pour préparer l'actualisation de la matrice d'activité. Le suivi des réalisations permettra de mesurer l'état d'avancement des activités représentant ainsi un objectif à atteindre par les structures.

3.3.5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La réalisation de ce plan stratégique nécessite un pilotage cohérent et efficace dans un cadre prévisionnel adapté, un suivi et une évaluation de sa mise en œuvre afin d'y apporter des ajustements nécessaires propres à produire des performances.

A cet effet, le calendrier de mise en œuvre se présente comme suit.

Actions	Chronogramme					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017



Actions	Chronogramme					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Mise en concession des unités économiques	Oct.					
Installation des fournisseurs de services critiques à Bagrépôle	Oct.	Mars				
Réception des projets de production animale	Oct.	Mars				
Réception des avis à manifestation d'intérêt pour l'agriculture commerciale	Oct.-Déc.					
APS/APD des principales infrastructures publiques et collectives prioritaires	Oct. Déc.					
DAO de développement des canaux d'irrigation et des infrastructures additionnelles		Janv.-Mars				
Pré-attributions de parcelles pour l'agriculture commerciale	Déc.	Mai				
Travaux d'aménagement des infrastructures essentielles		Juin	Nov.			
Livraison de l'ensemble des infrastructures essentielles aux agri-investisseurs			Déc.	Janv.		
Valorisation des infrastructures et exploitation				Juin		

3.4. STRATEGIE DE COMMUNICATION

Une des conditions pour une mise en œuvre réussie du plan stratégique réside dans son appropriation par les différents acteurs concernés. Aussi, il s'avère nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication sociale.

La stratégie de communication est définie pour satisfaire les besoins d'information qui devront être plus ou moins détaillés en fonction des bénéficiaires : le public, les partenaires techniques et financiers et les services concernés de l'administration et des structures partenaires.

Pour structurer et préciser les éléments d'information, il pourrait être fait appel à un prestataire externe, spécialiste en communication, pour développer une stratégie de communication.



3.5. INDICATEURS DE SUIVI

Le cadre de résultats du plan stratégique tel porté par les méta-données de suivi du Projet Pôle de Croissance de Bagré se présente comme suit :

3.5.1. INDICATEUR DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

Indicateur 1 : Bénéficiaires directs

- Bénéficiaires directs total= 13153
- Autres bénéficiaires directs=2245

3.5.1.1.1. Aménagements hydro-agricoles (3391 bénéficiaires directs)

Désignation	Exploitations Agrobusiness						Total exploitations privées
	Petites exploitations de 5 à 50 ha		Moyennes et grandes exploitations de 51 à 500 ha			Très grande exploitation	
	Superficie 5 à 50 ha gravitaire	Superficie 5 à 50 ha pompage	Superficie 51 à 100 ha gravitaire	Superficie 51 à 100 ha pompage	Superficie 100 à 500 ha pompage	Superficie > 500 ha pompage	
Nombre exploitations	147 exploitations	117 exploitations	11 exploitations	39 exploitations	21 exploitations	4 exploitations	339 exploitations
Superficie totale (ha)	1 766	2 635	1 008	3 323	3 670	2 424	14 826
%	11,9%	17,8%	6,8%	22,4%	24,8%	16,3%	100,0%
Ces 14 826 ha sont extensibles à 21 826 ha avec l'application des techniques économes en eau sur les spéculations horticoles et fruitières							
Nouvelles exploitations familiales (superficie < 5 ha)							3 174

Aménagements hydro-agricoles	Nombre/bénéficiaires directs
3000 ha de potentiel aménageable par le projet en irrigation	4 entreprises (1 étude + 3 travaux)
3000 ha de potentiel aménageable par le projet en bas-fonds	4 entreprises (1 Étude + 3 travaux)
Total	Bénéficiaires directs= 8



3.5.1.1.2. Infrastructures critiques (9676 bénéficiaires directs)

Type d'infrastructures (contrats/marchés-études + exécution-)	Nombre bénéficiaires directs	Emploi créés
Canaux d'irrigation	3 entreprises (3 études +contrôle, 9 travaux d'aménagement)	115 (étude = 10 emplois +Travaux =100 emplois, contrôle = 5)
Routes (150 km)	8 entreprises (2 Bureaux d'études -6 experts appuyés par 10 techniciens + 6 chauffeurs- + 3 entreprises pour les travaux -150 techniciens & ouvriers- + 3 bureaux de contrôle -12 techniciens-)	200 (incluant les acteurs de l'approche HIMO)
Magasins de stockage	20 Magasins (dont 12 de capacité allant de -200 à 400 m ² - pour les petits producteurs et 8 pour les gros producteurs de capacité allant de -1500 à 2000 m ² -) 5 entreprises	55 (études= 10 emplois +Travaux =40 emplois + contrôle = 5) 5 entreprises [1 entreprise pour l'étude, 3 pour les travaux et 1 pour le contrôle]
Aires de séchage	20 Aires de séchage (12 Aires de séchage de 500 m ² pour les petits producteurs+ 8 Aires de séchages de 1000 m ² pour les gros producteurs) 4 entreprises	30 4 entreprises (dont 1 entreprise pour les études techniques -5 emplois- et 2 entreprises pour l'exécution des travaux -20 emplois- et 1 entreprise pour le contrôle -5 emplois))
Infrastructures électriques	142,6 km d'extension du réseau électrique (4 entreprises dont 1 bureau pour l'étude, travaux, contrôle et exploitation) Bénéficiaires des branchements = 7130	88 (études= 4 emplois +Travaux =71 emplois + contrôle = 3 + exploitation = 10)
Infrastructures AEP	1 gros château d'eau (3000 m³) (1 étude +contrôle+ travaux + exploitation) Bénéficiaires des branchements = 2500 (ménages pauvres s'approvisionnent à partir des fontaines)	793 (études=8 emplois +Travaux =775 emplois (château & réseau de distribution) + contrôle = 5 + exploitation=5)
Infrastructures pastorales	1 abattoir + 1 laboratoire vétérinaire + 1 pistes pastorales + équipements pastoraux -pistes, puits équipés de pompes photo -voltaïques et des réservoirs et mangeoires- + 1 marché à bétail. (4 études, 5 travaux, exploitation +) + (1 entreprise pour les pistes, 1 pour les puits, etc.)	685 4 entreprises pour les études (20 emplois) + 5 entreprises pour les travaux (200 emplois soit 40 par entreprise) + exploitation (400 emplois pour l'abattoir +50 emplois pour le laboratoire + 10 pour le marché à bétail+ 5 emplois pour la maintenance des équipements pastoraux)



Type d'infrastructures (contrats/marchés- études + exécution-)	Nombre bénéficiaires directs	Emploi créés
Infrastructures piscicoles	1 château d'eau + 10 étangs + 1 enclos + 1 marché à poissons + entrepôts de conservation. 4 Études + 4 travaux + exploitations	145 8 entreprises [4 entreprises pour les études (20 emplois) + 4 entreprises pour les travaux (80 emplois soit 20 par entreprise)] + exploitation (5 emplois pour le château + 10 emplois pour les étangs + 10 pour le marché à poisson + 20 pour les entrepôts de conservation)
Total	bénéficiaires directs =9676	Emplois créés =2111

3.5.1.1.3. Services critiques (78 bénéficiaires directs et 570 emplois créés)

Type de services (contrats/marchés- études + exécution-)	Nombre bénéficiaires directs	Emplois créés
Banques et Établissements Financiers	6 (4 banques et 2 établissements financiers)	90 (15 emplois par établissement)
IMF	2	20 (10 emplois par IMF)
Sécurité sociale et assurance	3	12 (4 emplois par structure)
Essencerie	2	20 (10 emplois par station)
Services Postaux	2	10 (5 emplois par service postal)
Garages et ateliers mécaniques	15 (5 garages et 10 ateliers mécaniques)	80 (2 tôlier, 2 électricien, 4 mécanicien, 1 gardien, 1 chauffeur) + 3 personnes par atelier mécanique
TIC	3 (fournisseur d'accès internet et cyber)	9 (3 emplois au minimum par cyber)
Transport	5	50 (10 emplois)
Transit	2	6 (3 emplois)
Entreprise de transformation	5	40 emplois (8 emplois par structure)
Pharmacies	3 (1 pharmacie humaine + 2 pharmacies/cliniques vétérinaires)	15 (5 emplois)



Type de services (contrats/marchés- études + exécution-)	Nombre bénéficiaires directs	Emplois créés
Clinique privé	1	10 (10 emplois)
Restauration	2	10 (10 emplois)
Écotourisme	3 (1 concession tourisme sur l'eau, 2 concession sanctuaires de faune d'hippopotames)	45 (15 emplois)
Supermarché	2 (1 Alimentation générale, 1 supermarché)	15 (5 emplois pour l'Alimentation, 10 emplois pour le supermarché)
Établissements d'enseignement privé	(1 préscolaire, 1 primaire, 1 secondaire, 1 formation technique professionnelle)	30 emplois
Services de maintenance	3	30 emplois
Fournisseurs d'intrants	5	30 emplois
Centre de Détente et loisirs	6 (1 bar-dancing, 1 night club, 3 salons de coiffure, 1 centre aéré de sport)	30 emplois
Pressing	2	8 emplois
Agence de sécurité	2	10 emplois
Total	Bénéficiaires directs =78	Emplois créés = 570

Bénéficiaires des activités de renforcement des capacités = **2235** :

- Institutionnel (MOB-70-, MEBF-20-, CPI-10-, Comité de Pilotage -25-) = **125**
- Acteurs (producteurs [petits exploitants, exploitants moyens, gros exploitants], transformateurs, fournisseurs d'équipement et d'intrants, commerçants/revendeurs) = déjà pris en compte en tant que bénéficiaire direct des actions du projet
- Éleveurs (320 x3 ménages) = **960**
- Pêcheurs = **500**
- Étuveuses = **450**
- Transformatrices et commerçants de poisson = **200**

Les entreprises concessionnelles pour la gestion de certaines activités confiées par la MOB (construction, contrôle, travaux, exploitation, promotion du site-10-, fournisseurs de services) = **10**



Les autres postes étant déjà comptabilisés plus haut au niveau des services critiques.

NB : *Nous avons considéré que les personnes ayant accès à l'eau et à l'électricité dans le cadre des appuis du projet sont des bénéficiaires directs.*

Total Global indicateur 1 = 13153+2245 = 15398

Indicateur 2 : Volume du flux d'investissement

RAS

Indicateur 3 : Nombre d'emplois créés

Cible attendue à la fin du projet = **27209** au lieu de 30000 (nous avons retenu finalement **27000**)

Cette cible se décompose comme suit :

- Les bénéficiaires directs = bénéficiaires directs des aménagements hydro-agricoles (**3391**)+ entreprises exécutant les travaux d'aménagements (**8**) +bénéficiaires des Infrastructures critiques (**9676**) + bénéficiaires des Services critiques (**78**) + les autres bénéficiaires (**2245**) = **15398**
- Les emplois créés par les directs bénéficiaires directs des aménagements hydro=agricoles : [petits exploitants (3360x3)=**10080**, exploitants moyens 18x5)=**90**, gros exploitants (5x50)=250]= **6340**
- Les emplois créés par les entreprises exécutant les travaux d'aménagements= **680**
- Les emplois créés par les directs bénéficiaires directs des Infrastructures critiques =**2111**
- Les emplois créés par les directs bénéficiaires directs des services critiques=**570**
- Les emplois créés par les autres directs bénéficiaires directs (éleveurs, pêcheurs, étuveuses, transformatrices et commerçants de poisson)=**2110**

Indicateur 4 : Volume de la production issue de la zone du projet



3.5.2. INDICATEUR DE RESULTATS INTERMEDIAIRES

3.5.2.1. Composante 1

Indicateur 1 : Nombre de firmes d'Agrobusiness investissant dans au moins 500 ha

RAS

Indicateur 2 : Nombre d'entreprises créés

RAS.

Indicateur 3 : Superficies des terres attribuées avec l'appui du projet disposant de titres fonciers ou de baux emphytéotiques y compris les superficies exploitées par les femmes

Il s'agit de baux emphytéotiques correspondant à des baux sur terres aménagées à durée relativement plus long comparée aux baux classiques d'une durée plus courte. Prioritairement, le projet va se focaliser sur l'aménagement de 6000ha de terres mais facilitera l'accès et l'aménagement de terres au profit des investisseurs sur toute l'étendue de la zone de concentration de Bagré estimée à 50000 ha.

1. Composante 2

Indicateur 1 : Superficies de terres irriguées et sous exploitation

RAS

Indicateur 2 : Nombre d'investisseurs privés ayant accès à l'électricité

RAS

2. Composante 3

Indicateur 1 : Nombre de fournisseurs de services opérant à Bagré

Cibles revues à la hausse conformément au tableau ci-dessus relatif aux services critiques devant accompagner le développement de la zone du pôle de croissance de Bagré, soit 78 fournisseurs de services attendus au final.

Indicateur 2 : Volume des fonds de la Banque pour le développement institutionnel des PME

RAS



Indicateur 3 : Volume des fonds de la Banque pour l'amélioration de l'environnement des affaires

RAS



IV. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET CONDITIONS CLÉ DE SUCCÈS

La réussite de la mise en œuvre de ces trois (3) axes stratégiques passe nécessairement par la prise de mesures d'accompagnement et d'instauration de conditions clé de succès, du point de vue financier, managérial, politique et social.

4.1. ADOPTION DES TEXTES ET LA PRISE DE DECISIONS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE BAGREPOLE

La mise en œuvre efficace dans un climat de sérénité et de sécurité nécessite l'adoption d'un certain nombre de textes majeurs, la prise de décisions et la mise en place de cadres et organes relatifs :

- au régime particulier de Bagrépôle (la loi portant sur les mesures incitatives, statut juridique de Bagrépôle, au transfert effectif des actifs, etc.) ;
- à la compensation et à l'indemnisation des personnes affectées par les activités de Bagrépôle ;
- à la délimitation des limites de la Zone d'Utilité Publique et de la Zone de Concentration, leur bornage et immatriculation ;
- au paiement de la redevance eau par la SONABEL ;
- à la mobilisation du financement complémentaire pour les infrastructures et les investissements de base prévus dans le premier plan quinquennal défini par le Schéma Directeur d'Aménagement ;
- à la capitalisation et à l'analyse rigoureuse des projets présentés pour dégager une stratégie d'actions cohérentes assorties d'un calendrier de suivi ;
- à la poursuite et à l'intensification de la promotion de Bagrépôle pour maintenir l'intérêt suscité par la conférence ;
- à l'élaboration d'une stratégie de communication sociale efficace en direction des petits producteurs et des investisseurs moyens nationaux pour les rassurer sur les avantages d'avoir des grands investisseurs à Bagré ;



- au recrutement d'un cabinet conseil pour l'appui stratégique, la négociation et la formalisation des contrats avec les gros investisseurs.

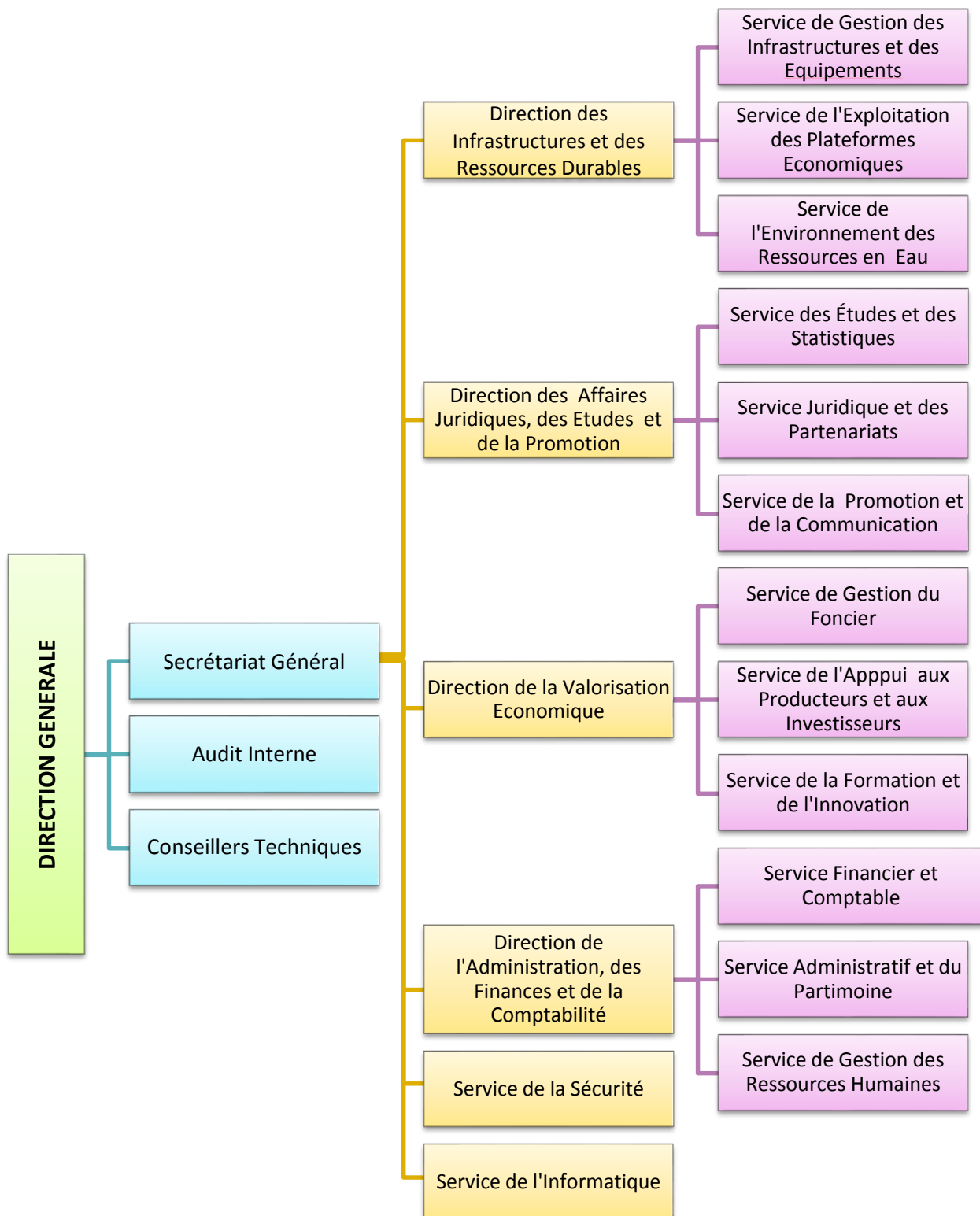
4.2. NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL

Au regard des défis majeurs, notamment la réussite de la mise en œuvre de ce premier pôle de croissance au Burkina, il s'avère nécessaire pour Bagrêpôle de se doter d'une nouvelle organisation de travail souple, adaptée au secteur privé et orienté résultats. A cet effet, le nouvel organigramme (cf. annexe) de Bagrêpôle est en adéquation avec les trois (3) axes stratégiques identifiés pour l'atteinte des résultats. Il s'articule autour d'une Direction Générale assistée par un Secrétariat Général (SG) et se décline :

- en trois directions opérationnelles :
 - La Direction des Affaires Juridiques, des Études et de la Promotion (DAJEP) consacrée au 1^{er} pilier de la stratégie ;
 - La Direction des Infrastructures et des Ressources Durables (DIRD) qui soutient le 2^{ème} axe stratégique
 - La Direction de la Valorisation Économique (DVE) qui porte le 3^{ème} axe stratégique ;
- Une direction support : la Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité (DAFCO);
- Un Audit Interne ;
- Une Service de la Sécurité ;
- Un Service Informatique.



Figure 8 : Vue de l'organigramme de Bagrépôle



4.3. ÉLABORATION D'UN PLAN DE FORMATION ET LA MISE A NIVEAU DES RESSOURCES HUMAINES

Issue de la restructuration de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré, Bagrêpôle s'est doté d'une politique de gestion des ressources humaines qui devrait être en adéquation avec la vision globale du management afin de servir ses missions et ses objectifs. Le défi sera donc de maintenir le personnel motivé et mobilisé et qui se fait sien les valeurs, la vision, les principes directeurs et les défis édictés dans ce présent plan stratégique pour l'atteinte des objectifs de Bagrêpôle.

Partant des objectifs de constitution et de maintien du capital compétence de Bagrêpôle, de l'attraction, de la motivation et du maintien d'un personnel hautement qualifié d'une part, de traitement équitable de tous les salariés et d'instauration d'un environnement de travail stimulant, sécuritaire et motivant, d'autre part, un plan de formation prenant en compte les besoins du personnel ancien et nouveau de Bagrêpôle sera adopté et actualisé, si nécessaire, pour une remise à niveau de l'ensemble du personnel. Cela devrait doter le personnel de compétences nécessaires à la mise en œuvre de ses missions, de développer un leadership suscitant et soutenant l'efficacité dans le travail pour la réalisation de performances.

4.4. CESSION DES ACTIFS DE L'ÉTAT A LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE

Comme indiqué dans la partie diagnostic, la MOB disposait d'énormes immobilisations corporelles composées du barrage, de la centrale électrique, du centre éco tourisme, du centre piscicole, de bâtiments administratifs, de matériel et outillage d'exploitation, de matériel informatique, de matériel et mobilier de bureau, de matériel roulant, de matériel d'installation et d'agencement, de forages, des travaux et aménagements, etc.

La MOB qui était un Établissement Public à caractère Administratif (EPA), à partir de sa date de dissolution, l'ensemble des immobilisations ci-dessus citées deviennent la propriété de l'État.

En vue de la continuité plus ou moins des activités de la MOB à travers la nouvelle société Bagrêpôle, il est préférable que ces immobilisations qui ont une valeur sur le marché soient cédées à l'actif de Bagrêpôle par l'État à un (1) FCFA symbolique.

Par ailleurs, certains éléments du patrimoine cédé à Bagrêpôle pourraient faire l'objet de concession ou de rétrocession aux services habilités ou à des opérateurs privés à travers des modalités à définir.



4.5. APUREMENT TOTAL DES DETTES

A la date du 31 décembre 2011, la MOB a accumulé des dettes auprès de divers partenaires pour un montant de plus de 1,6 milliards de FCFA. En vue de permettre à la société de démarrer sur de bonnes bases, une demande d'apurement des dettes de 1,6 milliards de FCFA a été introduite auprès de l'État.

4.6. ATTRACTION ET L'INSTALLATION DES INVESTISSEURS PRIVES SUR LE SITE

Le soutien à la mise en œuvre du plan stratégique devra se faire à travers le développement du partenariat public-privé. Pour ce faire, Bagrépôle élaborera un programme d'appui à l'installation des investisseurs privés. La mise en œuvre de ce programme passera par :

- le recrutement d'un bureau conseil en structuration de transactions pour assister le Gouvernement dans l'attraction des investisseurs privés et dans la concession des infrastructures existantes (équipements hôteliers, de transformation d'aliments pour bétail, de pisciculture) et pour d'autres infrastructures à aménager ;
- la mise en place d'une équipe au niveau national chargé de la conduite du processus, de l'analyse et de sélection des dossiers de concession des unités de production ;
- le développement d'un programme de renforcement des capacités de la Société d'Économie Mixte sur les aspects de Partenariat Public Privé de l'ensemble de l'équipe des cadres de Bagrépôle.



ANNEXE

ANNEXE : NOTE SUR L'ORGANIGRAMME DE BAGRÉPÔLE

La Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (Bagrépôle) est organisée conformément aux dispositions ci-après. Ses services sont organisés au sein d'une Direction générale et placés sous l'autorité d'un Directeur Général.

Les attributions du Directeur Général sont définies par les statuts de Bagrépôle.

La Direction générale comprend :

- le Cabinet du Directeur Général ;
- le Secrétariat Général ;
- l'Audit interne ;

CHAPITRE I : LE CABINET DU DIRECTEUR GENERAL

Le Cabinet du Directeur Général est chargé :

- du courrier confidentiel ;
- des audiences ;
- de l'assistance du Directeur Général dans l'étude des dossiers et des questions relevant de la compétence de Bagrépôle.

Le Cabinet du Directeur Général de Bagrépôle comprend :

- le Secrétariat Particulier ;
- les Conseillers Techniques ;

Le Secrétariat Particulier assure la réception, le dépouillement et l'expédition du courrier confidentiel. Il est dirigé par un ou une Secrétaire de Direction nommé(e) par décision du Directeur Général.

Les Conseillers assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le Directeur Général. De manière générale, ils assistent le Directeur Général dans l'étude de toutes les questions relevant de leurs compétences.

Les Conseillers, au nombre de deux (2) au maximum, sont choisis en raison de leurs compétences. Ils sont nommés par décision du Directeur Général. Ils ont rang de Directeur de service et dépendent directement du Directeur Général.



CHAPITRE II : L'AUDIT INTERNE

L'Audit Interne est chargé:

- de l'élaboration et du suivi de l'application des manuels de procédures et de gestion ;
- de l'appui à l'élaboration du budget et du conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'activités des services ;
- du contrôle permanent et a priori des opérations financières de Bagrépôle. Ce contrôle porte sur la légalité, la conformité, la régularité et la moralité de ces opérations ;
- du suivi de l'exécution du budget, notamment par la vérification préalable de l'existence de crédits budgétaires pour toute dépense en vue de leur engagement et de l'analyse des écarts et des propositions de mesures correctives ;
- du management de la qualité ;
- de la promotion de l'efficacité et la qualité des services ;

L'Audit Interne est dirigé par un Auditeur Interne. Il a rang de Directeur. L'Auditeur Interne relève directement du Directeur Général et est placé hors hiérarchie administrative.

CHAPITRE III : LE SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétaire Général assiste le Directeur Général dans l'élaboration et l'application de la stratégie, des politiques, programmes et activités de Bagrépôle. Il est chargé de la coordination administrative et technique des structures placées sous sa responsabilité directe. Il peut recevoir toute délégation de signature ou de responsabilité de la part du Directeur Général.

Plus spécifiquement, il assure :

- l'organisation, la coordination et le suivi-évaluation de l'activité administrative et technique des directions placées sous son autorité ;
- la préparation des réunions du Conseil d'Administration auxquelles il assiste au côté du Directeur Général ;



- élabore et définit le contenu technique des réunions périodiques des Directeurs ;
- coordonne les activités opérationnelles des structures de terrain ;
- assure la supervision pour l'élaboration, dans les délais légaux, des dossiers nécessaires aux instances de gestion et aux partenaires ;
- veille à l'application des décisions issues des réunions de service ;
- coordonne l'élaboration régulière du tableau de bord de gestion ;
- veille au traitement diligent du courrier et aux suites à y réserver ;
- préside tout comité interne ou assume toute responsabilité dont il reçoit délégation de la part du Directeur Général ;
- assure l'intérim du Directeur Général en cas d'absence de celui-ci.

En cas d'absence du Secrétaire Général, le Directeur Général de la Société de Développement Intégré de Bagrépôle nomme un intérimaire.

Le Secrétaire Général dispose d'un secrétariat qui gère le courrier ordinaire, les audiences et les appels téléphoniques.

Le Secrétariat Général comprend les structures ci-après :

- la Direction des Infrastructures et des Ressources Durables (DIRD) ;
- la Direction de la Valorisation Économique (DVE) ;
- la Direction des Affaires Juridiques, des Études et de la Promotion (DAJEP) ;
- la Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité (DAFCO) ;
- le Service de l'Informatique (SI) ;
- le Service de la Sécurité (SS).

SECTION I : LA DIRECTION DE LA VALORISATION ÉCONOMIQUE (DVE)

La Direction de la Valorisation Économique a pour missions :

- l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de mise en valeur des potentialités économiques de la zone ;



- l'organisation des opérateurs économiques installés dans la zone et l'assistance à la mise en œuvre de leurs activités ;
- la conduite des opérations de sélection et d'installation des producteurs et des investisseurs ;
- la réalisation d'études et la conduite d'actions relatives à l'amélioration de la qualité et à l'innovation des process ;
- la programmation et le suivi régulier des campagnes de production ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement et de gestion du foncier ;
- le développement de la formation technique et professionnelle ;
- la mise en valeur du champ école ;
- l'application des dispositions des cahiers de charge et des contrats de gestion ;
- la liaison opérationnelle avec les structures de recherche, d'innovation, de formation et d'accompagnement technique et financier des producteurs et des investisseurs.

Placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décision du Directeur Général, la Direction de la Valorisation Économique comprend :

- Le Service de l'Appui aux Producteurs et aux Investisseurs (SAPI),
- Le Service de la Gestion du Foncier (SGF),
- Le Service de la Formation et de l'Innovation (SEFI).

Le Service de l'Appui aux Producteurs et aux Investisseurs (SAPI) est chargé de :

- l'organisation des producteurs et des investisseurs et de l'animation de leurs groupements professionnels ;
- l'assistance technique aux producteurs en matière de vulgarisation technologique ;
- l'organisation de l'approvisionnement qualitatif et quantitatif des unités de production en intrants adéquats ;
- la programmation et le suivi régulier des campagnes agricoles, pastorales et halieutiques ;



- la conduite des opérations de sélection et d'installation des producteurs et des investisseurs ;
- la liaison opérationnelle avec les structures de recherche et d'accompagnement technique et financier des producteurs et des investisseurs ;
- l'application des dispositions des cahiers de charge.

Le Service de la Gestion du Foncier (SGF) est chargé de :

- l'élaboration du plan d'action social ;
- la préparation des fiches d'évaluation sociale des activités ;
- l'élaboration et le contrôle des plans cadre de gestion environnementale et sociale et des plans d'actions de recasement (PAR) en relation avec les services compétents ;
- la formation du personnel et de ses partenaires en matière de sauvegarde sociale et de gestion responsable des terres ;
- l'élaboration des termes de référence et le suivi de l'assistance technique requise (études sur le processus d'attribution et d'allocation des terres) et des éventuelles études complémentaires qui s'imposeraient et contrôle de l'exécution des prestations correspondantes ;
- l'élaboration de rapport périodique d'exécution des activités et la participation à la mise à jour du plan de travail annuel pour le suivi social ;
- l'élaboration et la gestion de procédures simples et transparentes d'acquisition de titres de propriété sécurisés et de réduction de coût des transactions ;
- l'établissement et la gestion d'un registre électronique des terres disponibles à Bagrépôle, avec un système de recherche efficace ;
- la supervision des opérations de bornage de la zone et contrôle de ses limites ;
- la mise en place et l'animation d'un système d'animation sociale dans la zone.

Le Service de la Formation et de l'Innovation (SEFI) est chargé de :



- la formulation de programmes de formation technique des producteurs et des investisseurs ;
- l'administration du centre de formation professionnelle ;
- la mise en valeur du champ école ;
- la liaison opérationnelle avec les structures de formation technique du personnel des producteurs et des investisseurs ;
- le développement de l'innovation et la liaison opérationnelle avec les structures de l'innovation et de la recherche.

SECTION 2 : LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES DURABLES (DIRD)

La Direction des Infrastructures et des Ressources Durables a pour missions :

- l'élaboration et la mise en œuvre les politiques et schéma directeur d'aménagement de la zone ;
- l'élaboration et la mise en œuvre les politiques de développement et de gestion des ressources hydrauliques, de l'environnement et de l'ensemble des ressources durables ;
- l'identification, la conception et le pilotage de la mise en place des infrastructures nécessaires au développement des activités ;
- la maintenance, l'entretien et le suivi de tous les travaux relatifs aux infrastructures et équipements ;
- la gestion des exploitations économiques sous concession ou placées sous sa responsabilité ;
- la participation, en liaison avec les administrations régionales concernées, à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire ;
- la participation à l'élaboration des conventions et procédures de gestion des infrastructures et de toutes les ressources durables ;

Placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décision du Directeur Général, la Direction des Infrastructures et des Ressources Durables comprend :

- Le Service de Gestion des Infrastructures et des Équipements (SGIE),
- Le Service de l'Exploitation des Plateformes Économiques (SEPE),



- Le Service de l'Environnement et des Ressources en Eau (SERE).

Le Service de Gestion des Infrastructures et des Équipements (SGIE) est chargé de :

- la gestion des actions en matière d'aménagement du schéma directeur d'aménagement de la zone ;
- le développement et la gestion des ressources hydrauliques, du foncier, de l'environnement et de l'ensemble des ressources durables ;
- l'identification et la conduite de la mise en place des infrastructures nécessaires au développement des activités ;
- la réalisation du diagnostic régulier de l'état des infrastructures et des équipements ;
- la réalisation et la supervision des travaux de construction ou de réhabilitation des ouvrages ;
- la maintenance et l'entretien des équipements ;
- la participation à l'élaboration des conventions et procédures de gestion des infrastructures.

Le Service de l'Exploitation des Plateformes Économiques (SEPE) est chargé de :

- la gestion des exploitations économiques qui sont sous sa responsabilité ;
- la gestion des unités économiques placées sous concession d'exploitation ;
- le développement et la mise en place de produits touristiques ;
- l'identification des actions et mesures à mener pour rentabiliser les infrastructures afin de promouvoir les activités économiques ;
- l'application des dispositions des cahiers de charge et des contrats de gestion.

Le Service de l'Environnement et des Ressources en Eau (SERE) est chargé de :

- l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action environnementale ;
- la préparation des fiches d'évaluation environnementale des activités ;
- le contrôle de l'application du PCGES, du PGPP et des PGES ;



- la programmation de toutes les activités de mise en œuvre, de suivi et d'audit des politiques de sauvegarde en matière environnementale ;
- la formation du personnel et de ses partenaires en matière de sauvegarde environnementale ;
- la gestion optimale des ressources en eau de surface ;
- la conception et la mise en œuvre d'un plan de protection des berges et de reboisement dans la zone.

SECTION 3 : LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA PROMOTION (DAJEP)

La Direction des Affaires Juridiques, des Études et de la Promotion a pour missions :

- la réalisation des études nécessaires au développement des activités de Bagrépôle ;
- l'élaboration des instruments et méthodes d'évaluation des performances des structures de Bagrépôle ;
- le suivi des relations avec les institutions nationales, régionales et internationales spécialisées ;
- la promotion de l'image de l'entreprise et des produits issus de Bagrépôle ;
- la préparation, sur le plan technique et méthodologique, de la collecte des statistiques en assurant leur complémentarité et leur comparabilité ;
- la centralisation, le traitement et l'analyse et la diffusion de l'ensemble des données et informations statistiques relatives aux activités de Bagrépôle ;
- l'étude et le suivi du contentieux de la Bagrépôle ;
- la création d'une interface entre la Bagrépôle et son avocat-conseil.
- la mise en place et la gestion des bases de données ;
- la réalisation d'économiques et d'enquêtes de conjoncture ;
- faire des propositions de mesures susceptibles de promouvoir l'activité économique.

Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction des Affaires Juridiques, des Études et de la Promotion comprend :

- Le Service des Études et des Statistiques (SES)



- le Service Juridique et des Partenariats (SEJUPA)
- le Service de la Promotion et de la Communication (SPC)

Le Service des Études et des Statistiques (SES) est chargé de:

- la planification des activités ;
- la conception des projets et programmes d'aménagement et de développement des activités dans le court, moyen et long termes ;
- la conception et l'animation d'un système de prospective et d'intelligence économique ;
- l'élaboration des programmes et rapports d'activités de Bagrépôle ;
- la mise en place d'un système de suivi- évaluation ;
- l'élaboration des tableaux de bord ;
- la collecte et le traitement des informations permettant la réalisation d'études et la proposition des mesures tendant à consolider l'équilibre financier de Bagrépôle et le développement de ses activités ;
- la collecte et le traitement des informations permettant la réalisation d'études sur les questions de genre, de compétitivité, d'innovation et de technologie dans les politiques d'action de Bagrépôle ;
- la réalisation de toute étude relative aux prestations de Bagrépôle ;
- l'édition et la diffusion des informations statistiques.

Le Service Juridique et des Partenariats (SEJUP) est chargé de :

- l'examen des dossiers afin de donner des avis juridiques ;
- la prise en charge et le suivi de tous les dossiers susceptibles d'avoir des développements contentieux ;
- la mise à jour du dispositif juridique de Bagrépôle ;
- l'élaboration des projets et avant-projets de textes et des rapports y afférents ;
- l'engagement des procédures appropriées pour leur résolution avec l'avocat-conseil ;



- les relations avec les avocats et conseils chargés de la défense des intérêts de Bagrépôle ;
- la production, avec l'avocat-conseil des rapports de clôture ou de carence ;
- l'appréciation des délais de forclusion des demandes de liquidation des différentes prestations ;
- l'élaboration, l'étude des conventions à signer par Bagrépôle ;
- la préparation, l'étude et le suivi des protocoles de partenariat, des contrats et conventions ;
- le recueil de tous les éléments de doctrine et de jurisprudence se rapportant à Bagrépôle ;
- l'harmonisation, l'actualisation et la cohérence des actes engageant Bagrépôle ;

Le Service de la Promotion et de la Communication (SPC) est chargé de :

- la conception et la mise en œuvre d'actions visant à améliorer le climat des affaires dans la zone, en relation avec les structures compétentes ;
- l'organisation de manifestations de promotion économique de Bagrépôle et de ses produits ;
- le développement et la mise en place de produits touristiques ;
- le développement d'un réseau commercial des produits issus de Bagrépôle ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'actions d'attraction des investisseurs internationaux ;
- l'identification de pôles économiques dans la zone et la formulation de notes conceptuelles y relatives ;
- la conception des documentations applicables aux questions d'investissement
- l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de communication de l'entreprise ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique marketing de promotion et de valorisation des produits ;



- l'animation des supports de communication (périodiques d'information) ;
- la gestion des relations publiques ;
- la gestion des relations avec les médias ;

SECTION 4 : LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION, DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITE (DAFCO)

La Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité est chargée de :

- l'élaboration des politiques de Bagrépôle en matière de finances, de comptabilité, de gestion des ressources humaines et de logistique ;
- l'élaboration des états financiers et comptes de Bagrépôle conformément à la réglementation en vigueur ;
- la gestion des comptes et de l'ordonnancement des mouvements conjointement avec le Directeur Général ;
- l'encaissement régulier des titres de recettes et de créances constatées par un contrat, une convention ou un titre de propriété ;
- l'exécution des dépenses ;
- la garde et la conservation des fonds et valeurs ;
- la justification des opérations comptables ;
- la tenue des livres, documents comptables, extracomptables et financiers ;
- l'établissement des plans de trésorerie mensuels ;
- l'analyse financière et celle de la trésorerie ;
- l'établissement des rapprochements mensuels de tous les comptes de trésorerie ouverts au nom de Bagrépôle ;
- l'appui au Directeur Général et au Secrétaire Général dans les négociations avec les partenaires financiers ;
- la gestion et le contrôle des placements immobiliers et mobiliers de Bagrépôle ;
- La gestion des ressources humaines.

Placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décision du Directeur Général, la Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité comprend :



- le Service Financier et Comptable (SFC) ;
- le Service de Gestion des Ressources Humaines (SGRH) ;
- le Service Administratif et du Patrimoine (SAP).

Le Service Financier et Comptable (SFC) est chargé de :

- la conservation des fonds de Bagrépôle ;
- la supervision des paiements, par caisse et par virement dans les établissements bancaires, des dépenses techniques et toutes les autres dépenses (fonctionnement et investissement) de Bagrépôle ;
- la réception des versements de redevances et de toutes autres recettes ;
- les retraits et les versements en banque ;
- la gestion des comptes de trésorerie (ouverture, suivi des mouvements, etc.) ;
- la préparation périodique de l'état d'exécution budgétaire ;
- la vérification des brouillards de caisse avant transmission à la comptabilité ;
- la préparation des bordereaux d'expédition des chèques en banque ;
- l'établissement des chèques de règlement et des ordres de virement sur instructions du Directeur de l'Administration et des Finances ;
- la gestion du patrimoine financier de Bagrépôle ;
- l'initiation de toute étude nécessaire à des placements financiers ou immobiliers ;
- le classement des pièces comptables ;
- l'édition des balances mensuelles ;
- l'élaboration des états financiers en fin d'exercice par gestion ;
- l'élaboration des états financiers consolidés des activités ;
- l'élaboration de tous les documents et situations comptables et extracomptables sur demande ;
- la mise à jour constante du plan comptable et de son guide d'application ;



- la proposition des améliorations aux procédures comptables en vigueur.

Le Service de Gestion des Ressources Humaines (SGRH) est chargé de :

- la gestion des dossiers individuels des agents ;
- la gestion des effectifs en temps réel (permissions, absences, congés, missions) ;
- la gestion des conditions d'hygiènes conformément aux textes en vigueur ;
- la mise en place d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences ;
- les relations avec les partenaires sociaux (syndicats, organismes de prévoyance sociale, inspection du travail) ;
- la gestion des formations et des carrières ;
- le service médical à fournir au personnel ;
- le suivi et le contrôle du budget des frais du personnel ;
- la tenue du livre de paie ;
- le calcul et l'établissement des états et bulletins de paie ;
- le suivi des engagements du personnel vis-à-vis des tiers ;
- le suivi périodique des retenues des obligations fiscales et sociales ;
- les déclarations périodiques des cotisations sociales et fiscales.

Le Service Administratif et du Patrimoine (SAP) est chargé de :

- l'élaboration et la mise en œuvre des plans de passation des marchés ;
- la tenue du registre des fournisseurs et la gestion des relations avec les fournisseurs ;
- l'établissement et la gestion des contrats et les bons de commande ;
- la réception des demandes d'approvisionnements ;
- la réception des demandes d'entretien et de réparation ;
- la tenue du registre des factures et des règlements ;
- la gestion des stocks ;



- la gestion des immeubles ;
- la gestion du matériel roulant ;
- la gestion du matériel et mobilier de bureau ;
- l'identification et la codification de tout ce qui entre dans le patrimoine de Bagrépôle ;
- la tenue du fichier des immobilisations ;
- les inventaires annuels en collaboration avec les autres services ;
- le suivi et le contrôle de l'exécution budgétaire en collaboration avec les services financiers ;
- la constitution, l'organisation et la gestion des archives de Bagrépôle.

SECTION 5 : LE SERVICE DE LA SECURITE (SS)

Le Service de la Sécurité est chargé de :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurisation des personnes, des biens et des installations du ressort de compétence de Bagrépôle ;
- la sécurisation des opérations, des biens et des personnes et la fiabilisation des informations de Bagrépôle ;
- l'interface avec les forces de sécurité militaires et paramilitaires ;
- l'application stricte des règles de sécurité des biens et des personnes sur les sites ;
- des contrôles sur les différents sites placés sous surveillance ;
- l'exécution des contrats signés avec les tiers en matière de sécurité des sites ;
- la vérification périodique des installations et le contrôle de tous les systèmes de sécurité incendie au regard des normes en vigueur ;
- la préparation périodique des exercices de contrôle par les Sapeurs-Pompiers ou les sociétés agréées ;
- la planification des formations et le recyclage du personnel en matière de sécurité incendie ;



- la coordination de l'action des responsables de sécurité de sites ;
- le suivi de l'exécution des contrats de contrôle des installations de sécurité incendie ;
- la supervision des actions et des mesures visant la fluidité du trafic dans la zone ;

Le Service de la Sécurité est dirigé par un Chef qui a rang de Directeur, placé sous l'autorité du Secrétaire Général.

SECTION 6 : LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE (SI)

Le Service de l'Informatique est chargé de :

- l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur informatique de Bagrépôle;
- la mise en place d'un système de sécurité appropriée du système informatique;
- l'animation et la gestion du site web de Bagrépôle ;
- la gestion du parc informatique de Bagrépôle en relation avec la Direction de l'Administration et des Finances ;
- le développement d'applications et de bases de données indispensables à l'exécution des tâches des agents de Bagrépôle ;
- l'administration de la base de données et du réseau intranet de Bagrépôle ;

Le Service de l'Informatique est dirigé par un Chef qui a rang de Directeur, placé sous l'autorité du Secrétaire Général.

En fonction de la nécessité de service, des postes de Directeur Adjoint peuvent être créés dans les Directions techniques.

